

QUATRIÈME PLAN RÉGIONAL SANTÉ ENVIRONNEMENT de Bourgogne-Franche-Comté 2023-2027



PRSE 4



Avant-Propos

Ce nouveau plan régional santé environnement de Bourgogne-Franche-Comté est le résultat d'un travail de co-construction engagé en mars 2022 par près de 100 acteurs régionaux, issus, pour n'en citer que quelques-uns, du milieu associatif, du milieu institutionnel, des collectivités, du monde de la recherche, des syndicats professionnels, etc.

Le traitement des problématiques de santé environnement fait en effet appel à de multiples compétences et savoirs. Il était donc essentiel de réunir pour l'élaboration de ce PRSE 4 un large panel de parties prenantes sur l'ensemble du territoire régional et pour sa gouvernance à un copilotage ARS, Etat et Région, garants de la bonne mise en œuvre du PRSE.

Dans un souci d'efficacité de l'action publique, le PRSE 4 s'attache à une coordination avec les autres plans et programmes mis en œuvre dans les territoires (projet régional de santé, plan Ecophyto, plans alimentaires territoriaux, plans climats air énergie territoriaux, ...).

Ce plan s'articule autour de 5 axes et 36 actions (contre 55 pour le PRSE 3). Le plan d'action resserré s'inscrit dans la poursuite des dynamiques et des synergies d'acteurs initiées par le PRSE 3. Il propose une approche plus intégrée en mettant l'accent sur le développement de comportements et d'environnements favorables à la santé, tout en s'appuyant et en encourageant, pour réussir, les initiatives territoriales existantes ou à venir.

La crise sanitaire de la Covid-19 a fait émerger des interrogations sur notre rapport au vivant, et constitue un rappel du lien étroit qui existe entre santé humaine, santé animale et santé de l'environnement. Changer ce rapport pour plus de biodiversité, pour limiter le changement climatique et s'y adapter, pour un urbanisme plus favorable encore à la santé, pour s'engager vers une agriculture durable et une alimentation plus saine, constitue l'enjeu majeur de ce PRSE 4.

Les défis à relever en matière de santé environnement concernent tous les secteurs d'activité. Aussi, la mobilisation de l'ensemble des acteurs autour du PRSE 4 est nécessaire pour répondre à ces défis. Nous savons pouvoir compter sur votre implication collective pour qu'il en soit ainsi.

Le Préfet
de la Région
Bourgogne-Franche-Comté



Franck ROBINE

Le Directeur Général
de l'ARS
Bourgogne-Franche-Comté



Jean-Jacques COIPLLET

La présidente
du Conseil Régional
de Bourgogne-Franche-Comté



Marie-Guite DUFAY

Sommaire

 Contexte de la santé environnement à « Une seule santé »	5
 Objectifs opérationnels et actions	9
 AXE	
Transversal	17
 Favoriser les comportements favorables à la santé : protéger les personnes vulnérables	17
 AXE 1	
Agir pour développer des comportements favorables à la santé	23
 Mobiliser les parents et les professionnels de la petite enfance pour créer un environnement favorable à la santé des nourrissons et des jeunes enfants	23
 Sensibiliser à la prévention des maladies vectorielles, renforcer les connaissances et la compréhension par la population des gestes à adopter	29
 Favoriser les comportements favorables à la santé : protéger les personnes vulnérables	33
 Axe 2	
Agir pour développer des environnements favorables à la santé	39
 Prendre en compte la santé environnementale dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier	39
 Préserver et restaurer des environnements favorables à la santé en milieu anthropisé, urbain et rural	45
 Axe 3	
Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux	51
 Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement dans les politiques publiques	51
 Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement par les programmes territoriaux	55
 Axe 4	
Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche « Une seule santé »	67
 Favoriser l'acculturation à « Une seule santé »	67
 Favoriser la connaissance de la faune, de la flore et des milieux pour mieux prévenir les effets indésirables sur la santé	77
 Glossaire	82

Contexte de la santé environnement

Le PRSE 4 s'inscrit résolument dans le double enjeu de l'incontournable transition énergétique ainsi que des actions de prévention en santé.

La gestion de la crise liée à la COVID 19 est venue renforcer la nécessité de multiplier les efforts en matière de prévention tout en faisant émerger des interrogations sur notre rapport au vivant, en nous rappelant le lien étroit entre les santés humaine, animale et des écosystèmes.

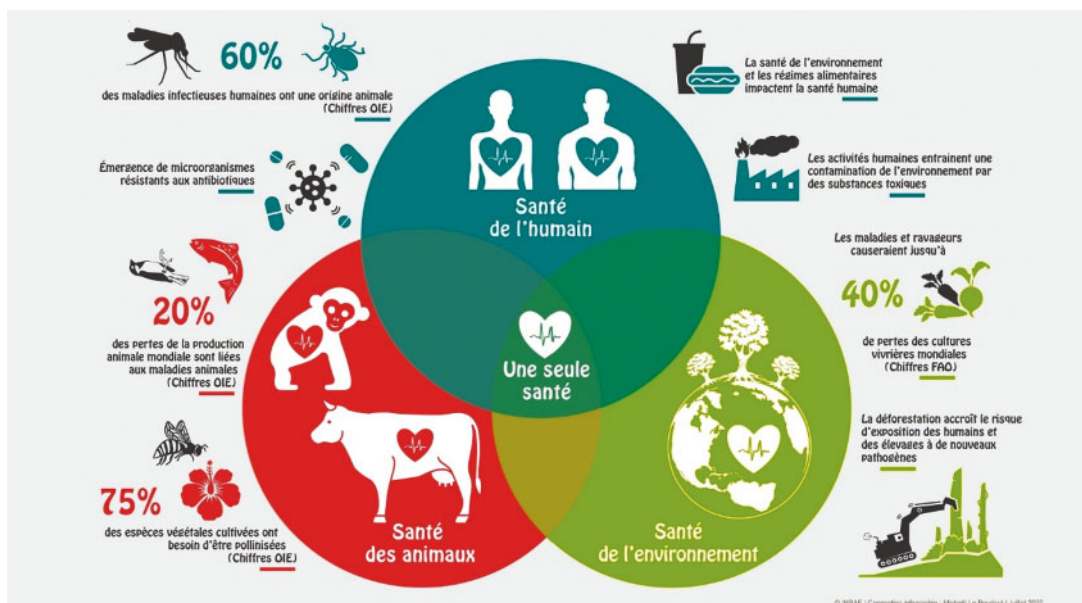
Le besoin d'accélérer les transitions est de mieux en mieux compris, même si de nombreux freins restent à lever. Les témoignages de collectivités sont nombreux. Chaque territoire déploie des méthodes différentes mais toutes reposent sur la participation citoyenne et la mise en réseau des acteurs locaux et régionaux.

Leviers à mobiliser pour inscrire la santé environnement dans toutes les politiques

Associer les citoyens sur les questions de santé environnement constitue une priorité car ces transitions doivent être co-construites, participatives, comprises et acceptées.

Les collectivités, par leurs investissements, leurs choix urbanistiques, la mobilisation citoyenne qu'elles peuvent faciliter, les plans et programmes qu'elles mettent en œuvre sont les parties prenantes principales de la santé environnement. Beaucoup a été fait, alors même qu'émergeaient les premiers outils et méthodes de la santé environnement. Il nous faut persévérer et amplifier les changements en cours.

Ce qui s'apparente à une succession de crises, COVID, changement climatique et ses corollaires, doit au contraire être perçu comme une opportunité de mobilisation. Comment dès lors prendre en compte la multiplicité des enjeux : perte de biodiversité, pollution des milieux, changement climatique, précarité énergétique, défis liés à la prévention promotion de la santé... ?



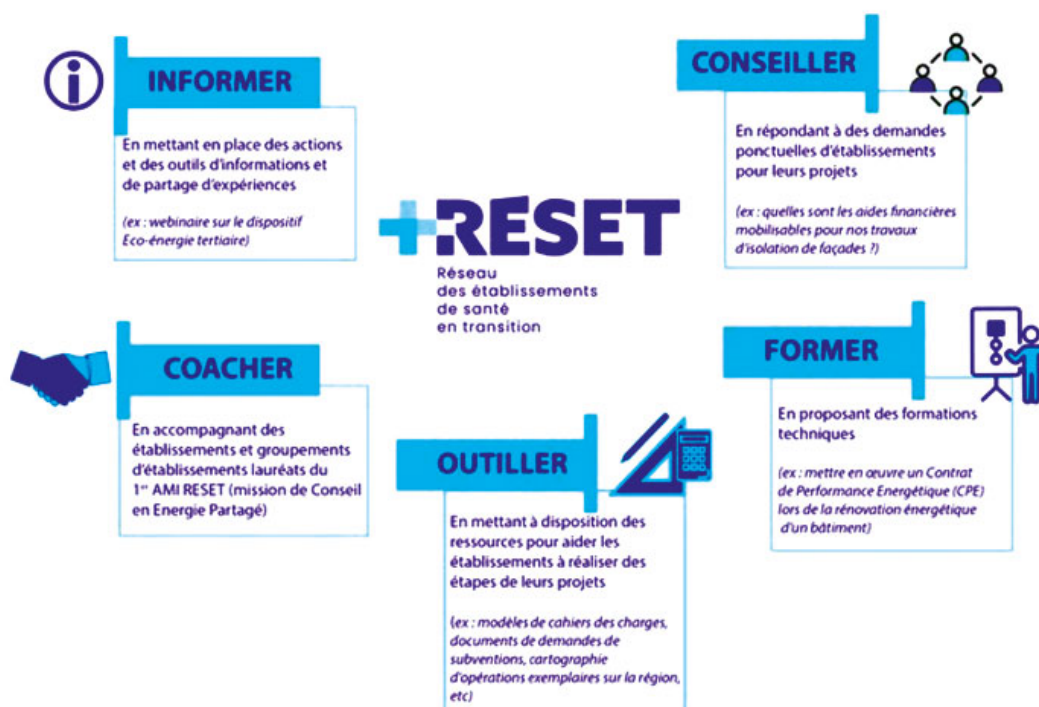
L'approche « Une seule santé » fournit un cadre de réflexion et d'action qui permet de comprendre et de gérer ces risques tout en faisant émerger des solutions novatrices. Il part du principe que la santé humaine est indissociable de la santé animale et de celles des écosystèmes dont l'Homme fait partie intégrante.

Partant de ces constats, les enjeux climatiques ainsi que l'approche « Une seule santé » constituent le fil rouge du PRSE 4 avec plusieurs actions opérationnelles qui s'y rapportent.

Le PNSE 4, publié en mai 2021, propose des actions visant à mieux comprendre et réduire les risques liés aux substances chimiques, aux agents physiques (comme le bruit ou les ondes) et aux agents infectieux en lien avec les zoonoses, c'est-à-dire les pathologies qui peuvent se transmettre de l'animal à l'homme. Il promeut l'engagement dans une approche « Une seule santé ».

Les axes prioritaires du PRSE 4 ont été définis selon le même principe et en cohérence avec ceux du PNSE 4. Les spécificités de la région ont également été prises en compte. Plusieurs actions du précédent PRSE 3, inscrites dans la durée, trouvent une continuité dans le nouveau plan.

Le programme RESET destiné aux établissements sanitaires et médico-sociaux en est une illustration.



Au cours des cinq prochaines années, le plan régional santé environnement 4 déclinera dans toute la région des actions concrètes et opérationnelles orientées autour de 4 axes et d'un axe transversal.

Large mobilisation pour un plan régional partagé par tous les acteurs

Le projet de PRSE 4 comporte 36 actions contre 55 pour le PRSE 3. Il s'agit donc d'un plan resserré autour d'enjeux incontournables :

- Le changement climatique
- Le concept « Une seule santé »
- Les environnements favorables à la santé
- La poursuite des dynamiques enclenchées lors du PRSE 3

La réussite du plan repose désormais sur un large panel d'acteurs régionaux, soucieux de renforcer les transitions en cours. Il propose de nouvelles modalités de travail en lien avec l'impératif de gouvernance partagée.

Si plusieurs actions sectorielles gardent leur intérêt et seront poursuivies, le développement de projets intégrés, sur l'amélioration de l'habitat, l'urbanisme favorable à la santé, l'eau dans les territoires et « Une seule santé » constitue désormais l'armature du nouveau plan.

Instance de pilotage du plan

La Région, l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture de région, représentée par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, co-pilotent le PRSE 4 2023-2027.

Pour l'élaboration et le suivi du PRSE 3, deux instances ont été mises en place. Elles sont pérennisées dans le cadre du PRSE 4.

- Le Groupe Régional Santé Environnement (GRSE),
- Une équipe d'animation technique élargie.

Groupe

Régional Santé Environnement (GRSE)

Le GRSE est co-présidé par le Préfet de région, la Présidente du Conseil Régional et le Directeur Général de l'ARS. Il associe les acteurs régionaux parties prenantes sur la santé environnement. En Bourgogne-Franche-Comté, le GRSE a été constitué volontairement de manière large, en impliquant 130 structures, assurant une légitimité forte à cette instance. Suivant les orientations de l'instruction interministérielle n° DGS/SDEA DGPR/2022/80 du 13 avril 2022 relative à la définition et la mise en œuvre des plans régionaux santé environnement (PRSE), il est composé :

- De représentants des services de l'État,
- De représentants des collectivités territoriales,
- De représentants des associations de professionnels de santé, de protection de l'environnement, de patients et de consommateurs,
- De représentants des employeurs, des salariés et du monde économique,
- De personnalités qualifiées.

Le rôle du GRSE est essentiel, tant pendant l'élaboration du plan durant lequel il a été consulté et a donné son avis sur les priorités d'intervention régionale et sur les objectifs et actions, que pendant le suivi du PRSE4 où il sera réuni pour donner son avis sur l'état d'avancement de sa mise en œuvre.

Équipe d'animation technique

L'équipe d'animation a en charge le volet opérationnel de l'ensemble de la démarche tant pour l'élaboration que pour le suivi du plan. Elle est composée des institutions suivantes :

- Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté,
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
- Agence de la transition écologique (ADEME),
- Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture de la Forêt.

Pendant la phase d'élaboration du plan, son rôle a consisté à préparer les outils de travail, notamment les fiches actions types ainsi que les éléments méthodologiques. Elle assure également le suivi de l'avancée des travaux, l'organisation des réunions du GRSE et la rédaction du plan.

Lors de la mise en œuvre du plan, l'équipe d'animation coordonne la réalisation des bilans d'étapes en vue de leur présentation au GRSE.

Principales étapes d'élaboration du PRSE 4

28/01/2022	Réunion du GRSE	Présentation de la synthèse du bilan final du PRSE3
		Présentation et échanges avec les participants
		Présentation des orientations du PNSE4 et axes proposés du futur PRSE4
		Echanges avec les participants
		Organisation des ateliers du futur PRSE 4
		Présentation du calendrier/méthodologie d'élaboration
Fin janvier à juin 2022	Travaux en ateliers	Plus de 60 institutions et 170 personnes participantes aux ateliers
		Plus de 20 réunions en visioconférences ou physiques organisées
		5 réunions avec l'équipe d'animation
28/06/2022	Réunion du GRSE	Restitution des travaux des ateliers
		Avis du GRSE sur les propositions d'objectifs
Juillet 2022- Janvier 2023	Travaux en ateliers	Rédaction et consolidation des projets de fiches actions
		Réunions de cadrage entre l'équipe d'animation et les pilotes d'ateliers
		Identification des financeurs
03/02/2023	Réunion du GRSE	Restitution des travaux des ateliers
		Avis du GRSE sur les propositions d'objectifs et d'actions
		Recueil des observations du GRSE
		Avis favorable à l'unanimité du GRSE sur le projet de PRSE 4
Mai 2023	Rédaction du plan	Amendement des fiches suite au GRSE, relectures
		Mise en maquette du projet de plan

Suivi et évaluation de l'avancement du PRSE 4

Suivi et évaluation du PRSE 4 ont été pensés dès son élaboration :

- Chaque fiche action intègre des indicateurs d'évaluation, des cibles et un calendrier de réalisation.
- Chaque année aura lieu, durant toute la période du plan, une réunion des porteurs d'actions, pilotée par l'ARS, le Conseil régional et la Préfecture de Région avec l'équipe d'animation. Elle permettra d'évaluer l'avancement de chacune des actions.
- Le GRSE sera également réuni à mi-parcours pour une présentation de l'avancement de la mise en œuvre du PRSE 4 puis à l'échéance du plan pour son évaluation finale.

Publication du plan

Au-delà de la communication large réalisée lors de la parution du plan auprès des partenaires et acteurs du champ santé environnement ainsi que dans les médias locaux, le PRSE 4 et les bilans d'étape sont consultables sur les sites internet suivants :

- Le site internet de l'ARS : www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr
- Le site internet de la Préfecture de région : <http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>
- Le site internet de la DREAL : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>
- Le site internet de la Région Bourgogne-Franche-Comté : <https://www.bourgognefranche-comte.fr/>



Objectifs opérationnels et actions



AXE Transversal

Objectif

Renforcer l'acculturation des réseaux d'acteurs de santé environnement, renforcer et coordonner la communication, la formation sur santé environnement, le changement climatique et « Une seule santé ».

- Action 1 :** Accompagner les dynamiques territoriales en santé environnement et organiser une journée régionale fédérative annuelle "Une seule santé"
- Action 2 :** Renforcer la stratégie de communication pluriannuelle fédérative
- Action 3 :** Développer la formation initiale et continue en santé environnement en région et contribuer à la montée en compétence des professionnels
- Action 4 :** Organiser tous les 2 ans un séminaire santé environnement à destination des professionnels de santé libéraux de la région



AXE 1

Agir pour développer des comportements favorables à la santé

Objectifs

● I. Mobiliser les parents et les professionnels de la petite enfance pour créer un environnement favorable à la santé des nourrissons et des jeunes enfants

Action 5 : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie territoriale de sensibilisation des parents et des professionnels sur les perturbateurs endocriniens

Action 6 : Accompagner les structures d'accueil « petite enfance » sur la gestion des perturbateurs endocriniens par la formation et la réalisation d'audits

Action 7 : Déployer une stratégie de prévention des risques pour la santé en lien avec les expositions au soleil, en particulier celles de la petite enfance et de l'enfance

● II. Sensibiliser à la prévention des maladies vectorielles, renforcer les connaissances et la compréhension par la population des gestes à adopter

Action 8 : Déployer autour du moustique tigre une stratégie de marketing social et de formation dans les territoires

Action 9 : Renforcer la politique de prévention de la maladie de Lyme et des maladies vectorielles à tiques dans les territoires

● III. Favoriser les comportements favorables à la santé : protéger les personnes vulnérables

Action 10 : Renforcer la connaissance et la prise en compte des données de surveillance de la qualité de l'air par la population (prise en compte des données de recherches comportementales pour une meilleure appropriation des messages)

Action 11 : Renforcer la prévention et la prise en charge des allergies dans les milieux de vie (développement du conseil en environnement intérieur et de la prévention des allergies alimentaires)

Action 12 : Poursuivre le programme de concerts pédagogiques et l'éducation au bruit pour les plus jeunes enfants



AXE 2

Agir pour développer des environnements favorables à la santé

Objectifs

I. Prendre en compte la santé environnementale dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier

Action 13 : Renforcer les adhésions au programme RESET (Réseau des Établissements de Santé En Transition) et prendre en compte les risques « légionnelles » et « radon »

Action 14 : Déployer la stratégie de montée en compétences des collectivités sur la qualité de l'air intérieur et le risque radon lors des travaux de rénovation énergétique

Action 15 : Développer les compétences en santé environnement des professionnels de la construction, de la rénovation et de l'exploitation du bâtiment

Action 16 : Déployer la Méthode ECRAINS® pour accompagner la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les projets de construction ou de rénovation des bâtiments

Action 17 : Déployer le réseau « Santé environnement qualité de l'air intérieur (QAI) et radon »

II. Préserver et restaurer des environnements favorables à la santé en milieu anthropisé, urbain et rural

Action 18 : Poursuivre les actions de lutte contre l'ambroisie, et élargir aux autres enjeux sur la gestion des espaces et des milieux

Action 19 : Délimiter et mettre en place des programmes d'actions sur les zones de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable

Action 20 : Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'urbanisme favorable à la santé

Action 21 : Favoriser le développement des mobilités douces/actives par l'aménagement



AXE 3

Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux

Objectifs

I. Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement dans les politiques publiques

Action 22 : Favoriser la prise en compte des critères de santé environnement dans la commande publique

Action 23 : Promouvoir une alimentation saine et durable pour tous en s'appuyant sur les politiques territoriales des services de l'Etat et des collectivités

II. Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement par les programmes territoriaux

Action 24 : Promouvoir des partenariats entre chercheurs et acteurs de l'alimentation dans les territoires

Action 25 : Proposer une ingénierie adaptée à la prise en compte de la santé environnement dans les projets territoriaux

Action 26 : Faciliter l'émergence et l'accompagnement de projets d'urbanismes favorables à la santé (UFS) dans les collectivités

Action 27 : Accompagner et outiller les collectivités pour intégrer les enjeux de santé environnement dans les programmes territoriaux

Action 28 : Promouvoir l'émergence de projets de territoire dont l'objectif est la reconquête de la qualité de l'eau et l'adaptation au changement climatique

Action 29 : Promouvoir la sécurité de l'alimentation en eau potable : PGSSE, PIC



AXE 4

Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche « Une seule santé »

Objectifs

I. Favoriser l'acculturation à « Une seule santé »

Action 30 : Développer des outils et méthodologies de mesure pour favoriser l'émergence de programmes, projets, actions respectueux du concept « Une seule santé »

Action 31 : Favoriser le transfert de connaissances scientifiques auprès des acteurs concernés et l'interpellation des chercheurs par des acteurs de terrain

Action 32 : Expérimenter une approche clinique « Une seule santé »

Action 33 : Etudier les effets des sécheresses sur la santé des écosystèmes, sur les systèmes agricoles et leurs répercussions sur la santé mentale des agriculteurs, dans un contexte de changement climatique

Action 34 : Créer un trophée « Une seule santé »

II. Favoriser la connaissance de la faune, de la flore et des milieux pour mieux prévenir les effets indésirables sur la santé

Action 35 : Recenser et prioriser les zoonoses, les maladies vectorielles et les connaissances afférentes selon l'approche « Une seule santé » pour mieux en réduire l'incidence

Action 36 : Sensibiliser et former à l'importance de la qualité des sols pour la bonne santé des écosystèmes



AXE Transversal

Objectif opérationnel

Renforcer l'acculturation des réseaux d'acteurs de santé environnement, renforcer et coordonner la communication, la formation sur santé environnement, le changement climatique et « Une seule santé ».

Pilotes de l'objectif

IREPS, GRAINE, Alterre, Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique.

Contexte, état des lieux

Renforcer les connaissances et l'appropriation des enjeux de la santé environnement nécessite d'une part un dialogue entre acteurs de l'environnement, tout particulièrement de l'éducation à l'environnement, et ceux de la santé, tout particulièrement de l'éducation et la promotion de la santé, et d'autre part, un dialogue entre tous les acteurs en réseau concernés par les enjeux de santé environnement.

Il ne s'agit pas de créer un nouveau réseau mais de s'appuyer sur l'existant, membres du comité de projet eSET, et d'aller à la rencontre des autres réseaux professionnels concernés par la santé environnement : collectivités motrices, entreprises, aménageurs, professionnels de santé.

L'enjeu est de développer une culture commune par la mobilisation d'une diversité d'acteurs et de mettre en œuvre les conditions favorables au déploiement quantitatif et qualitatif d'actions santé environnement par un nombre croissant de structures régionales.

Liste des actions rattachées à cet objectif

Action 1 : Accompagner les dynamiques territoriales en santé environnement et organiser une journée régionale fédérative annuelle « Une seule santé ».

Action 2 : Renforcer la stratégie de communication pluriannuelle fédérative.

Action 3 : Développer la formation initiale et continue en santé environnement en région et contribuer à la montée en compétence des professionnels.

Action 4 : Organiser tous les 2 ans un séminaire santé environnement à destination des professionnels de santé libéraux de la région.

Partenaires de cet objectif

IREPS, GRAINE, ALTERRE, Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique, ARS, Région, ADEME, DREAL, DRAAF, DREETS, URPS Médecin Libéral.



PORTEUR DE L'ACTION
IREPS, GRAINE

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS, Région, ALTERRE,
Pôle fédératif de recherche et formation en santé publique
Acteurs de la promotion de la santé et de l'éducation à l'environnement dans les territoires

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

125 000 €

Sources de financement envisagées

ARS, Région

Indicateurs

1. Une journée « Une seule santé » tous les 2 ans sur la durée du plan : 2025 et 2027
2. Deux journées d'interconnaissance sur la durée du plan : 2024 et 2026
3. 2 webinaires sur des sujets de santé environnement par an sur la durée du plan

Cibles et échéancier

1. Recensement des acteurs de la santé environnement en région : 2023
2. Liste des réseaux concernés par la santé environnement et modalités d'intervention
3. Programme et bilan de la journée « Une seule santé » présentés en comité de projet eSET
4. Programme des journées d'interconnaissance et bilans/évaluations de ces journées, présentés en comité de projet eSET
5. Programme des webinaires proposé en comité de projet eSET

ACTION 1

Accompagner les dynamiques territoriales en santé environnement et organiser une journée régionale fédérative « Une seule santé »

Rappel de l'objectif opérationnel : Renforcer l'acculturation des réseaux d'acteurs de santé environnement, renforcer et coordonner la communication, la formation sur santé environnement, le changement climatique et « Une seule santé ».

Contexte

Il est nécessaire de renforcer une conscience collective de la santé environnement. De même qu'il faut souligner l'importance des échanges et partages entre acteurs de la promotion de la santé et acteurs de l'éducation à l'environnement, afin de créer une culture commune « santé environnement ».

Il est cependant nécessaire d'agir au-delà du cercle des acteurs traditionnels de la santé environnement.

Rassembler les acteurs de la région sur ce thème, c'est-à-dire des organismes ou collectivités mobilisés autour des enjeux liant santé et environnement œuvrant en région, sur des sujets concrets, porteurs de projets ayant du sens pour les citoyens, reste un enjeu en devenir. Pour beaucoup, la santé environnementale constitue le cœur de leurs activités – équipes de recherche, associations, organismes de formation, services publics, notamment – pour les autres, il s'agit de saisir les enjeux qui leur paraissent importants, faisant le constat qu'ils disposent de leviers pour contribuer à un environnement favorable à la santé – collectivités territoriales, entreprises, aménageurs, professionnels de santé.

Mettre en valeur les actions réalisées, favoriser les échanges et les expertises croisées, les retours d'expériences instructifs, tels seraient les principaux axes de travail d'un futur réseau régional. Plusieurs préalables sont néanmoins nécessaires avant d'envisager sa création : une bonne connaissance des réseaux actuels, des collectivités motrices sur la santé environnement notamment.

Actions

1. Présenter les enjeux de la santé environnement et le concept « Une seule santé » dans les réseaux professionnels de la région en lien avec la santé environnement. Il conviendra de recenser ces réseaux et de préciser les modalités d'intervention. Identifier notamment les collectivités territoriales, entreprises, aménageurs, professionnels de santé impliqués en santé environnement pouvant constituer des membres d'un futur réseau régional. S'appuyer à cet effet sur le comité de projet eSET.

2. Présenter et illustrer le concept « Une seule santé » lors d'une prochaine journée santé environnement (SE) organisée tous les 2 ans dans le cadre du PRSE 4. Le programme et le contenu de cette journée seront présentés au comité de projet eSET qui recueillera les propositions des territoires disposant d'un CLS, des instances de démocratie en santé, et des structures intéressées. Il prendra la forme d'ateliers participatifs.

3. Consacrer une journée SE à l'interconnaissance entre acteurs de la santé et acteurs de l'éducation au développement durable en lien avec les dynamiques territoriales existantes et les thématiques d'actualité ou émergentes : apports de connaissances et de réflexion sur des sujets d'actualité, valorisation de projets éducatifs, d'outils pédagogiques, échanges sur des pratiques pédagogiques, émergence de projets intégrés en santé environnement...

4. Programmer des webinaires sur des thématiques santé environnement, selon les besoins définis par le comité de projet eSET.

ACTION 2

Renforcer la stratégie de communication pluriannuelle fédérative

Rappel de l'objectif opérationnel : Renforcer l'acculturation des réseaux d'acteurs de santé environnement, renforcer et coordonner la communication, la formation sur santé environnement, le changement climatique et « Une seule santé ».

Contexte

Le site eSET est le Portail Santé Environnement Bourgogne-Franche-Comté (sante-environnement-bfc.fr) dont le principal objectif est la valorisation du PRSE. Destiné à tous les publics (citoyens et autres acteurs), il est mis à jour chaque semaine, contient des actualités, un agenda des événements, un annuaire d'acteurs, des ressources documentaires et pédagogiques multimédia, une cartographie des actions et des retours d'expérience, une base de données recensant les recherches en santé environnement en région. C'est un outil de capitalisation et de partage de connaissances pour soutenir les démarches territoriales de proximité. Son animation repose sur un comité de projet.

Certaines productions sont très bien connues, ainsi la chaîne YouTube dispose de 1 600 abonnés et près de 60 vidéos dont certaines comptabilisent jusqu'à 68 000 vues.

Il reste néanmoins à amplifier la visibilité de ce portail et de ses réseaux sociaux, pour que les supports et les outils soient mieux utilisés.

Pour mieux répondre aux enjeux et à la dynamique initiée par l'élaboration du PRSE 4, il convient de développer une stratégie de communication complète et ambitieuse intégrant le défi du changement climatique. Elle associera des actions de plaidoyer, de marketing territorial, et « d'aller vers ». Elle permettra que chacun des acteurs du PRSE devienne « ambassadeur » en santé environnement, à partir du bagage commun disponible sur le portail (Climat, perturbateurs endocriniens, qualité de l'air...).

Actions

1. Se doter d'une stratégie de communication coordonnée entre acteurs de la santé et de l'environnement, validée par les pilotes et partenaires institutionnels du PRSE 4 :

- ◆ En s'appuyant principalement sur le **portail eSET** et sur proposition du comité de projet eSET. Le comité de projet est l'instance de préparation de la programmation annuelle des actions du portail. Selon l'ordre du jour, il associe :
 - Le comité d'animation du réseau santé environnement et le comité technique : IREPS BFC, Alterre, Graine, Pôle fédératif, GIP FTLV
 - Les membres consultatifs : acteurs de la société civile ou des territoires intéressés par la thématique santé environnement.
 - La composition peut évoluer en fonction des besoins ou des disponibilités des membres.
- ◆ En mobilisant les services de communication des pilotes et partenaires associés
- ◆ En identifiant les besoins de manifestations et colloques nécessaires à la promotion des enjeux de santé environnement auprès de tous les publics.
- ◆ En mobilisant **les instances de démocratie en santé (CRSA, CTS)** en articulation avec le comité de communication de la CRSA, le monde de la culture.

2. Proposer, dans le cadre des travaux du comité de projet eSET, la liste des actions/projets santé environnement (SE) à valoriser chaque année et selon quelles modalités.

3. Proposer une nouvelle maquette du portail eSET, facilitant la recherche des ressources et la hiérarchisation des informations.



PORTEUR DE L'ACTION

IREPS – ALTERRE –
GRAINE- Pôle fédératif de
recherche et de formation
en santé publique,
Rectorat GIP-FTLV, comité
de projet eSET

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS-Région-ADEME-DREAL-
DRAAF-DREETS

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

225 000 €

Sources de financement envisagées

ARS, ADEME, DREAL, Région

Indicateurs

1. Nombre d'actions valorisées dans le cadre des journées SE
2. Audience annuelle du site eSET et de ses réseaux (Twitter, FB, YouTube)
3. Nombre annuel de productions / manifestations organisées en lien avec les instances CRSA/CTS
4. Nombre d'actualités partenariales mises en ligne annuellement sur eSET et relayées auprès des acteurs
5. Nombre de vidéos, retours d'expériences en ligne chaque année sur eSET

Cibles et échéancier

1. 2023 : Feuille de route stratégique sur la communication rédigée avec l'appui du comité de projet eSET, validée par les pilotes du PRSE 4 et leurs partenaires institutionnels
2. 2023-26 : déclinaison dans le cadre de l'animation du portail eSET
3. 2023 : proposition de nouvelle plate-forme eSET



PORTEUR DE L'ACTION

Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique
GRAINE

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS, Région, DRAAF, IREPS, CNFPT, ALTERRE

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

Budget annuel :
18 000 €

Sources de financement envisagées

ARS, Région, DRAAF

Indicateurs

1. Résultats et analyses de l'enquête qualitative et quantitative
2. Offre partagée de formation en SE disponible et opérationnelle avec ses indicateurs de suivi.

Cibles et échéancier

2024 : Stages et réalisation de l'état des lieux

Fin 2024-2025 : Présentation de la synthèse des enquêtes

2025 : Partage des priorisations en SE

2024-2025 Édition de l'offre de formation en SE

À partir de 2026 :

Actualisation des enquêtes, suivi de l'offre de formation, édition de l'offre annuelle des formations

ACTION 3

Développer la formation initiale et continue en santé environnement en région et contribuer à la montée en compétence des professionnels

Rappel de l'objectif opérationnel : Renforcer l'acculturation des réseaux d'acteurs de santé environnement, renforcer et coordonner la communication, la formation sur santé environnement, le changement climatique et « Une seule santé ».

Contexte

Du fait de la prise de conscience de la crise écologique, il est plus que nécessaire de mobiliser les adultes, de leur permettre de changer leurs pratiques, d'être acteurs dans la mise en place d'actions favorables à la santé et à l'environnement. Un des leviers est de les former pour faciliter le passage à l'action.

Dans le cadre des travaux préalables au PRSE 4, le besoin de développer la formation a été récurrent sur l'ensemble des 4 groupes de travail. Qu'il s'agisse de former des publics difficilement accessibles (élus, professionnels en activité), de sensibiliser dès l'enfance aux enjeux santé environnement, de développer des formations intersectorielles, interdisciplinaires, inter-filières permettant de rendre possible l'approche « Une seule santé », la formation semble être un levier majeur pour une diversité d'acteurs.

Partant de ce constat, il est essentiel de réaliser un suivi plus précis de l'offre de formation. Dans une logique d'ingénierie de la formation appliquée à la santé environnement, il convient dans un premier temps d'établir un état des lieux des formations existantes en région, portant sur la santé environnement ou concernées par la santé environnement du fait des sujets abordés, d'autant que l'offre de formation initiale et/ou continue relève de nombreuses institutions publiques et privées.

Actions

- 1. Référencer les formations existantes et disponibles en région dans le domaine de la santé environnement (SE) ou concernées par ce thème.** Identifier pour chacune d'entre elles, le public destinataire et en quoi leur contenu peut être bénéfique pour l'acculturation, l'acquisition de connaissances en santé environnement et la maîtrise des outils de surveillance en santé environnement (qualité de l'air, radon, vecteurs...). Proposer au préalable en comité de projet eSET, un document précisant les modalités et attendus de ce référencement.
- 2. Réaliser une enquête quantitative et qualitative** auprès des différents organismes de formation (initiale et continue) concernés par la santé environnement, afin de les aider à prioriser les enjeux, les thématiques, et les publics. Le projet d'enquête ainsi que ses conclusions seront soumis au comité de projet eSET.
- 3. Partager les référentiels de compétences avec les organismes chargés de la formation initiale et continue** et concernés par la santé environnement, afin d'identifier et de prioriser les compétences nouvelles à acquérir.
- 4. Produire une synthèse proposant des pistes d'amélioration** et une analyse des priorités par rapport aux enjeux actuels, notamment la lutte contre le changement climatique, le concept « Une seule santé ». Identifier les nouveaux besoins en formation permettant de lever les contraintes à l'action notamment l'intégration de SE dans les formations initiales et continues existantes.
- 5. Editer une offre régionale de formation** en santé environnement, partagée et en concertation avec tous les acteurs de la formation, la rendre lisible sur le territoire. Evaluer son appropriation par les acteurs de la formation. Produire des indicateurs annuels sur cette offre de formation.

ACTION 4

Organiser tous les deux ans un séminaire santé environnement à destination des professionnels de santé libéraux de la région

Rappel de l'objectif opérationnel : Renforcer l'acculturation des réseaux d'acteurs de santé environnement, renforcer et coordonner la communication, la formation sur santé environnement, le changement climatique et « Une seule santé ».

Contexte

L'URPS médecins libéraux a organisé en mai 2022, avec le soutien de l'ARS, un colloque intitulé « Pesticides, perturbateurs endocriniens – Une responsabilité pour tous les professionnels de santé ». La communication, la connaissance et la formation autour de la question santé environnementale reste un enjeu majeur, notamment pour la médecine libérale.

Ces colloques sont complémentaires des autres actions transversales du PRSE 4. Les professionnels de santé, dans leur pluralité, sont une cible à former en priorité selon les orientations du PNSE4. Il a été mis en évidence la nécessité de parcours d'information et de formation continue permettant la rencontre des différents corps professionnels. Ceci afin d'assurer une cohérence et une complémentarité des messages délivrés par les médecins, sages-femmes, infirmiers et pharmaciens. En complément de la fiche action « Formation », cette fiche vise à soutenir l'information des professionnels de santé par l'organisation de colloques sur la santé environnement.

Actions

1. Organiser tous les deux ans un colloque santé environnement.

L'URPS médecins libéraux propose, en complément de l'action sur l'offre de formation du PRSE, d'organiser tous les deux ans un nouveau colloque autour de la thématique « santé environnement ».

La thématique envisagée pour la prochaine édition de ce colloque sera proposée par le comité d'organisation des colloques à l'équipe d'animation du PRSE 4 à la fin du premier trimestre 2023. Tous les sujets d'intérêts portant sur les liens entre l'état de l'environnement et la santé peuvent constituer la thématique des prochains colloques.

2. **Proposer le contenu des colloques et les experts à mobiliser** en sollicitant le comité d'organisation qui sera composé des organismes suivants : les membres de la commission santé environnement de l'URPS médecins libéraux, les représentants des autres organisations de professionnels de santé volontaires. Cet événement doit permettre de soutenir la montée en compétences de tous.



PORTEUR DE L'ACTION

URPS Médecin Libéral

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS, autres URPS, IREPS, ALTERRE

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

40 000 €

Sources de financement envisagées

ARS, URPS professionnels de santé

Indicateurs

1. Questionnaire d'évaluation remis aux participants pour s'assurer que les interventions et l'organisation ont été satisfaisantes
2. Nombre d'organisations professionnelles participant à l'organisation
3. Nombre d'inscrits au colloque par profession et territoire d'exercice

Cibles et échéancier

La cible principale concerne les professionnels de santé libéraux de Bourgogne Franche-Comté. Les prochains colloques auront lieu courant 2024 et 2026



AXE 1

Agir pour développer des comportements favorables à la santé

Objectif opérationnel 1

Mobiliser les parents et les professionnels de la petite enfance pour créer un environnement favorable à la santé des nourrissons et des jeunes enfants.

Pilotes de l'objectif

ARS, Région, ASEPT FC/B, FeMaSCo, association « SECURITE SOLAIRE ».

Contexte, état des lieux

L'exposition aux perturbateurs endocriniens et aux polluants intérieurs et extérieurs sont deux déterminants de santé dès le plus jeune âge (fœtus). Pour agir sur ces facteurs d'inégalités sociales et territoriales de santé, sensibiliser l'entourage des plus jeunes (familles et professionnels de la petite enfance) est essentiel.

Des actions de formation et de sensibilisation ont été déployées dans le cadre du PRSE3. Des collectivités se sont engagées dans une démarche sans perturbateurs endocriniens. Une réglementation nationale et un affichage informatif à destination des consommateurs ont été développés.

L'appropriation des connaissances et des mesures préventives par les citoyens est un maillon essentiel pour qu'une action effective soit menée sur les environnements de vie.

Les connaissances sur les modèles de changement de comportement permettent d'identifier des leviers d'action. Une information adaptée peut favoriser l'adoption de comportements préventifs : aération régulière, protection solaire, alimentation équilibrée par une information au bon endroit et au bon moment, une sensibilisation délivrée par des « influenceurs crédibles » (professionnels de santé, professionnels de la petite enfance, groupes de pairs) cohérente et démultipliée, et par la mise à disposition des biens de consommation adaptés.

Agir de manière plus globale sur l'environnement de l'enfant constitue également la priorité de cet objectif.

Liste des actions rattachées à cet objectif

Action 5 : **Élaborer et mettre en œuvre une stratégie territoriale** de sensibilisation des parents et des professionnels sur les perturbateurs endocriniens.

Action 6 : **Accompagner les structures d'accueil « petite enfance »** sur la gestion des perturbateurs endocriniens par la formation et la réalisation d'audits

Action 7 : **Déployer une stratégie de prévention des risques pour la santé en lien avec les expositions au soleil**, en particulier celles de la petite enfance et de l'enfance.

Partenaires de cet objectif

Mutualité Française, IREPS, Ecolib, FeMaSCo, URPS, PMI, ARS, URCPiE, Rectorat (GIP-CAFOC), collectivités territoriales.



PORTEUR DE L'ACTION
Région, ARS

PARTENAIRES ASSOCIÉS
IREPS, Mutualité Française,
Ecolib, URPS, FeMaSCo,
collectivités, PMI

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

Elaboration feuille de route : 10 000 €
Mise en œuvre de la feuille de route : sera estimé à l'issue de son élaboration

Sources de financement envisagées

ARS, Région

Indicateurs

1. Feuille de route élaborée
2. Mise en œuvre de la feuille de route

Cibles et échéancier

1. Fin 2023
2. 2024-2027

ACTION 5

Élaborer et mettre en œuvre une stratégie territoriale de sensibilisation des parents et des professionnels sur les perturbateurs endocriniens

Rappel de l'objectif opérationnel : Mobiliser les parents et les professionnels de la petite enfance pour créer un environnement favorable à la santé des nourrissons et des jeunes enfants.

Contexte

Dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE), l'ARS et la Région ont lancé de 2018 à 2021, quatre appels à projet visant à limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens des enfants âgés de 0 à 6 ans. Cette démarche a permis d'informer, de sensibiliser et de former les professionnels de la petite enfance aux enjeux liés à l'exposition aux perturbateurs endocriniens durant les premières années de l'enfance.

Si cet accompagnement va se poursuivre dans les prochaines années, l'ARS et la Région souhaitent amplifier l'accompagnement des collectivités et maternités dans le changement de pratique et de comportement en leur proposant la réalisation d'un audit au sein des bâtiments accueillant la petite enfance (crèche, périscolaire, maternité).

Parallèlement, rendre favorable à la santé l'environnement dans lequel évoluent le fœtus, le nourrisson puis le jeune enfant (les 1 000 premiers jours au moins) est fondamental pour prévenir les pathologies développées au cours de la vie.

Réduire l'exposition des femmes enceintes et des jeunes enfants aux perturbateurs endocriniens et améliorer la qualité de l'air (intérieur et extérieur) sont deux leviers déterminants. Ils font l'objet de plans nationaux tels que la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (2019), la stratégie nationale des 1000 premiers jours, le renforcement du plan de réduction des émissions atmosphériques (Prepa 2022-2025).

Si former les professionnels des territoires et informer les citoyens aux enjeux et moyens de prévention dans un objectif de changement des pratiques constituent une priorité, la mise à jour, à partir de l'existant, de la stratégie régionale de lutte l'est tout autant.

Actions

1. Elaborer une feuille de route régionale de prévention des expositions des jeunes enfants et de leurs parents aux perturbateurs endocriniens.

Pour élaborer cette feuille de route, un groupe de travail (GT) sera constitué comprenant notamment des professionnels de la petite enfance, des collectivités, des acteurs de la prévention promotion de la santé et des experts de l'environnement.

Le GT aura pour mission de :

- ◆ Faire un état des lieux des actions déjà menées en région ces dernières années.
- ◆ Identifier les publics cibles prioritaires.
- ◆ Travailler sur la perception et les besoins des publics cibles.
- ◆ Réaliser un état des lieux des référentiels et actions probantes de prévention de l'exposition aux perturbateurs endocriniens et prioriser ceux à retenir pour une déclinaison en Bourgogne-Franche-Comté.
- ◆ Définir les priorités et la stratégie de mise en œuvre sur les territoires.

2. Mettre en œuvre la feuille de route et le programme d'action

Il s'agira de :

- ◆ Communiquer sur les priorités fixées par la feuille de route.
- ◆ Déployer les actions sur les territoires notamment dans le cadre des contrats locaux de santé, en s'appuyant sur l'existant.

ACTION 6

Accompagner les structures d'accueil « petite enfance » sur la gestion des perturbateurs endocriniens par la formation et la réalisation d'audits

Rappel de l'objectif opérationnel : Mobiliser les parents et les professionnels de la petite enfance pour créer un environnement favorable à la santé des nourrissons et des jeunes enfants.

Contexte

De nombreuses études s'intéressent aux risques sanitaires liés à l'utilisation de produits d'usage courant (produits d'entretien, cosmétiques, accessoires en plastiques...). Si des relations restent encore à démontrer, certaines substances présentes dans nos environnements intérieurs sont très fortement et scientifiquement suspectées de participer à l'apparition de maladies ou troubles de la santé (troubles de la reproduction, cancers, diabète...).

Les femmes enceintes et les jeunes enfants constituent un public particulièrement vulnérable à ces substances.

Pour limiter l'exposition des enfants accueillis aux perturbateurs endocriniens, il est nécessaire de sensibiliser et former les professionnels de ces structures aux bons gestes à adopter, tant dans le choix des matériaux d'ameublement, des jouets, des cosmétiques que dans celui des produits d'entretien des locaux. Il s'agit également de garantir une bonne qualité de l'air intérieur.

Cette sensibilisation passe par une étape préalable de diagnostic des pratiques en cours, des produits utilisés, des sources d'émissions de substances polluantes afin de pouvoir engager ensuite un plan d'action permettant de créer un environnement favorable autour de l'enfant, sans perturbateurs endocriniens.

Le Conseil régional et l'ARS ont donc décidé d'agir en faveur de la petite enfance en l'inscrivant comme cible prioritaire de leur stratégie de prévention et promotion de la santé environnementale. L'objectif est de contribuer à la diminution d'apparition de maladies chroniques et troubles de la santé chez les jeunes enfants en limitant leur exposition à des substances toxiques présentes dans les environnements intérieurs.

Actions

1. Proposer la réalisation d'audits sur les bâtiments des collectivités accueillant des jeunes enfants (crèches, périscolaires) et des centres hospitaliers disposant de maternité afin de prévenir l'exposition aux perturbateurs endocriniens. Les audits devront permettre de :

- ◆ Identifier les sources potentielles d'exposition aux perturbateurs endocriniens.
- ◆ Cartographier les sources dans tous les bâtiments audités.
- ◆ Déterminer les pistes d'amélioration après visites des établissements candidats.
- ◆ Définir des priorités d'actions visant à réduire les principales sources d'exposition.
- ◆ Effectuer un accompagnement des établissements candidats en leur apportant conseils, aide à la décision, recherche de financements pour le plan d'actions, sur une durée d'un an, à compter de la réalisation de l'audit.

2. Sensibiliser et former les professionnels de ces structures pour les aider à mettre en œuvre les actions permettant de créer un environnement sans perturbateurs endocriniens autour de l'enfant grâce à des :

- ◆ Formations inter-structures adaptées.
- ◆ Techniques de sensibilisation des professionnels.
- ◆ Journées d'échanges de pratiques.



PORTEUR DE L'ACTION
Région, ARS

PARTENAIRES ASSOCIÉS
Mutualité Française, Ecolib, FeMaSCo, collectivités, PMI

Budget nécessaire à la réalisation de l'action
300 000 €

Sources de financement envisagées
ARS, Région

Indicateurs

1. Nombre d'audits réalisés
2. Nombre de collectivités et établissements « petite enfance » accompagnés en termes de formation/sensibilisation / Nombre de collectivités « petite enfance » cibles
3. Nombre de structures « petite enfance » ayant changé l'environnement d'accueil à la suite de l'accompagnement.

Cibles et échéancier

1. 2023-2025
2. 2023-2027
3. 2023-2027



PORTEUR DE L'ACTION
ASEPT FC/B – FeMaSCo
SECURITE SOLAIRE

PARTENAIRES ASSOCIÉS
ARS, IREPS, URCPIE, Rectorat
(GIP-CAFOC), Collectivités
territoriales

**Budget nécessaire à la
réalisation de l'action**
3000 €

**Sources de financement
envisagées**
ARS

Indicateurs

1. Nombre de collectivités, de sites qui diffusent l'Index UV / Nombre de collectivités cibles. Nombre de consultations sur ces sites pendant l'été
2. Nombre d'écoles cibles/ Nombre d'enseignants/écoles bénéficiaires de formation / outils / intervention. Nombre d'élèves bénéficiaires
3. Nombre d'animateurs cibles / Nombre d'animateurs/collectivités bénéficiaires de formation / outils / intervention. Nombres d'enfants et de parents bénéficiaires
4. Nombre de professionnels cibles / Nombre de professionnels de petite enfance bénéficiaires de formation.
5. Nombre de crèches cibles / Nombre de crèches qui diffusent l'Index UV.
6. Nombre de parents sensibilisés

**Cibles et échéancier
de 1 à 6 : 2023-2027**

ACTION 7

Déployer une stratégie de prévention des risques pour la santé en lien avec les expositions au soleil, en particulier celles de la petite enfance et de l'enfance

Rappel de l'objectif opérationnel : Mobiliser les parents et les professionnels de la petite enfance pour créer un environnement favorable à la santé des nourrissons et des jeunes enfants.

Contexte

Le plaisir et les bienfaits de la vie au grand air et de l'exposition solaire ne doivent pas faire oublier les risques inhérents pour la santé. Il convient de sensibiliser la population à ces risques, en priorité les publics les plus sensibles, parmi lesquels figurent les enfants. L'exposition aux rayons ultraviolets (UV) est le principal facteur de cancer cutané et une cause majeure de cataracte précoce. Il est essentiel de se protéger en appliquant les gestes de protection solaire, d'autant plus que les individus sont jeunes et ont la peau claire.

L'avis du HCSP relatif aux recommandations sanitaires associées aux index UV¹ (02/05/2019) souhaite la diffusion d'un message général à destination de toute la population qui sera centré sur des conseils de protection associés à l'échelle des index UV, faire reposer ce message sur l'échelle des index UV proposée par l'OMS et adapter son échelle et les messages correspondants selon les contextes géographiques et climatiques.

La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030² (INCa) précise les orientations suivantes :

Répondre à la préoccupation collective sur l'environnement

- ◆ I-7.3 Aider les collectivités à intégrer la santé dans l'ensemble de leurs actions.
- ◆ I-7.4 Mettre en place des actions de prévention permettant de réduire les expositions aux polluants et aux UV en envisageant un plan « zéro exposition » à l'école.

Aborder la prévention à l'école de manière pragmatique et cohérente avec les projets de promotion de la santé

- ◆ I-9.2 Accompagner l'ensemble des acteurs grâce à des dispositifs intégrés et des outils opérationnels.
- ◆ I-9.3 Développer des interventions impliquant les familles dans les structures de la petite enfance.
- ◆ I-9.4 Sensibiliser les enfants dès les petites classes sur la prévention en santé, en proposant des outils pour les parents.

Les actions entreprises ces dernières années par l'ASEPT FC/B, la FEMASCO BFC avec le soutien de l'ASFODER et de La Sécurité Solaire depuis 2009, portent sur la prévention des risques solaires et le dépistage des cancers cutanés.

Des ateliers de prévention aux risques solaires sont réalisés auprès des enfants dans les écoles maternelles et primaires avec la participation des professionnels de santé des MSP et des CPTS.

¹ https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/Telecharger?NomFichier=hcspa20200529_recomsanitassocauxindexuvcompl.pdf
² <https://www.e-cancer.fr/content/download/317173/4544094/version/3/file/Strate%CC%81gie+de%CC%81cennale+de+lutte+contre+les+cancers+2021-2030+V2.pdf>

Actions

- 1. Déployer, avec le soutien de La Sécurité Solaire et de l'ASEPT FC/B de nouvelles actions de prévention aux risques solaires** telles que la formation de professionnels exerçant auprès des enfants (agents des collectivités territoriales, accueils de loisirs, périscolaire, crèches, relais d'assistance maternelle, services de PMI, associations sportives et de loisirs). La FeMaSCo BFC est associée à ce projet qui prévoit, dans le programme de formation, l'intervention d'un professionnel de santé d'une structure d'exercice coordonné du territoire. Cette action sera déployée à titre expérimental sur l'année 2023.
- 2. Diffuser l'Index UV à l'accueil des équipements de plein air** (piscines, plans d'eau, stades, bases de loisirs ...), des centres aérés, écoles, crèches ...
- 3. Mobiliser et accompagner les animateurs** pour la protection des enfants et la conduite d'actions ludo-éducatives par des formations, des outils, des interventions en partenariat avec les collectivités.
- 4. Mobiliser les professionnels de la petite enfance pour la protection des jeunes enfants et la sensibilisation des parents** par des formations et des outils en partenariat avec les services de PMI et des autres structures de petite enfance.
- 5. Mobiliser et accompagner les enseignants volontaires** dans des actions d'éducation par des formations, des outils, des interventions, en partenariat avec les services de l'Education nationale, par l'intermédiaire du comité de projet eSET.

L'ensemble de ces sous-actions sera présenté au comité de projet eSET avant leur mise en œuvre.





Axe 1

Agir pour développer des comportements favorables à la santé

Objectif opérationnel 2

Sensibiliser à la prévention des maladies vectorielles, renforcer les connaissances et la compréhension par la population des gestes à adopter

Pilotes de l'objectif

LYMPACT - IREPS

Contexte, état des lieux

Les zoonoses et maladies vectorielles sont concernées par toutes les dimensions composant « Une seule santé » : environnement, santé animale et santé humaine. Les prévenir nécessite une bonne connaissance des vecteurs et de l'environnement favorable à leur propagation et la compréhension des gestes à adopter pour s'en protéger.

Les tiques et les moustiques (*Aedes albopictus*) sont deux vecteurs dont la présence en région nécessite la mobilisation de toutes les parties prenantes sur un territoire (collectivités, citoyens et acteurs du secteur privé) pour une diffusion et une appropriation de l'information.

Une approche globale « Une seule santé » est commune à la prévention des maladies vectorielles. Selon une approche positive de la nature, il s'agit d'améliorer les connaissances des citoyens pour qu'ils puissent se protéger des risques tout en gardant un rapport vertueux à la nature, pour leur santé. La présence, sur les territoires et dans la vie quotidienne des individus, doit être prise en compte, sans entretenir une peur de la nature qui renforce le syndrome du manque de nature, constaté depuis une dizaine d'années chez les jeunes comme chez les adultes.

Une offre intégrée peut être proposée à un même territoire lorsque les deux vecteurs y sont identifiés et appelle à la mobilisation des citoyens pour y apporter une réponse adaptée. Sur les territoires concernés par un seul vecteur, l'offre de sensibilisation/formation sera adaptée au stade de colonisation.

Un module de formation intégrant toutes les zoonoses sera proposé aux collectivités, écoles de formation, inspection académique, enseignement agricole et professionnels de santé.

Liste des actions rattachées à cet objectif

Action 8 : Déployer autour du moustique tigre une stratégie de marketing social et de formation dans les territoires.

Action 9 : Renforcer la politique de prévention de la maladie de Lyme et des maladies vectorielles à tiques dans les territoires.

Partenaires de cet objectif

EIRAD, CIMEOS, FREDON, ARS, DRAAF, agences d'urbanisme, CAUE, URCPPIE, France Lyme, ARB, collectivités, Education nationale.



PORTEUR DE L'ACTION
IREPS

PARTENAIRES ASSOCIÉS
EIRAD, CIMEOS, FREDON,
ARS, DRAAF, agences
d'urbanisme, CAUE, URCPPIE

**Budget nécessaire à la
réalisation de l'action**
200 000 €

**Sources de financement
envisagées**
ARS

Indicateurs

1. Nombre de collectivités ayant mis en œuvre le programme dans les territoires prioritaires concernés.
2. Nombre de relais associatifs formés/ nombre de personnes relais cibles.
3. Rapport d'évaluation des projets sur la phase expérimentale 2023

Cibles et échéancier

1. 8 collectivités par an à partir de 2023
2. Fin 2023

ACTION 8

Déployer autour du moustique tigre une stratégie de marketing social et de formation dans les territoires

Rappel de l'objectif opérationnel : Sensibiliser à la prévention des maladies vectorielles, renforcer les connaissances et la compréhension par la population des gestes à adopter.

Contexte

Contrôler la propagation du moustique tigre (*Aedes albopictus*) est un enjeu de santé publique compte-tenu des maladies dont il peut être le vecteur (Zika, Chikungunya, Dengue).

La surveillance entomologique de 2022 conclut à sa présence dans la région. Cependant aucun cas d'arbovirose local n'a encore été déclaré. L'élimination des gîtes larvaires est le moyen de contrôle le plus efficace et respectueux de l'environnement. Elle doit être réalisée conjointement par les collectivités (salubrité publique, espaces verts, gestion des déchets et des cimetières, voirie, bâtiments communaux), par les particuliers et les entreprises privées (entrepôts, déchèteries/ressourceries, sociétés de transport, jardinerie, etc.).

Une stratégie de mobilisation sociale est en cours d'expérimentation au niveau régional. Elle fera l'objet d'une évaluation par une équipe de chercheurs pluridisciplinaires. Sur la base de l'expérience en région et de l'expérimentation d'approches pédagogiques sur le territoire national, le programme de sensibilisation/formation adoptera l'approche « Une seule santé ». Il visera ainsi :

- ◆ À une meilleure connaissance du milieu dans lequel vit le vecteur (éducation à l'environnement).
- ◆ À la transmission de recommandations, c'est-à-dire des gestes de prévention quotidienne pour l'Homme : réduction du risque sanitaire et de la nuisance. L'approche par les preuves, permise par les programmes de sciences participatives - éventuellement portée par les chercheurs de la région (voir axe 4) – sera également mobilisée.

A l'issue de cette expérimentation, la mobilisation sociale fera l'objet d'un retour d'expérience lors d'une journée régionale (axe transversal) ou dans le cadre du travail sur les zoonoses (axe 4). Selon les résultats obtenus, la stratégie mise en œuvre pourra être adaptée et porter sur d'autres vecteurs pour intégrer la prévention d'autres maladies.

Actions

1. **Déployer le dispositif de mobilisation sociale dans les collectivités des départements colonisés**, en s'appuyant notamment sur les CLS.
2. **Former et sensibiliser les relais associatifs de proximité** (jardins partagés, associations de consommateurs, associations de quartiers, et particuliers sensibilisateurs) sur les territoires prioritaires (saisonnalité). Proposer un programme de formation et ses cibles. Proposer une formation sur le moustique tigre et les moyens de lutte aux collectivités volontaires. Ce programme d'intervention fera l'objet d'une présentation en comité de projet eSET.
3. **Évaluer les résultats de ces interventions de mobilisation sociale** en s'appuyant sur l'expertise du laboratoire CIMEOS.

ACTION 9

Renforcer la politique de prévention de la maladie de Lyme et des maladies vectorielles à tiques dans les territoires

Rappel de l'objectif opérationnel : Sensibiliser à la prévention des maladies vectorielles, renforcer les connaissances et la compréhension par la population des gestes à adopter.

Contexte

Les données récentes publiées par l'INRAE en 2019 dans le cadre de sa campagne de collecte de tiques, montre que la région Bourgogne-Franche-Comté fait partie des régions les plus touchées par la maladie de Lyme. Environ 43% des tiques collectées en région sont porteuses d'un agent infectieux.

Dans le cadre du 3^e volet du Plan région santé environnement (PRSE 3), des actions de sensibilisation financées par l'ARS ont été mises en œuvre sur les territoires (CLS) ayant intégré des actions sur le thème des maladies vectorielles à tiques.

Des conférences à destination des adultes au contact des enfants ont été animées par l'association LYMPACT en collaboration avec l'IREPS et les chargés de mission santé des territoires.

Un état des lieux réalisé en 2019 par l'IREPS a permis d'identifier le manque de ressources pédagogiques destinées aux adultes au contact des enfants et des jeunes.

Il convient à présent d'amplifier cette sensibilisation/formation auprès de publics complémentaires y compris les collectivités volontaires, en élargissant la sensibilisation et la formation sur toutes les pathologies que peuvent transmettre les tiques. En effet, la Haute Autorité de Santé précise que « ...plus rarement, la tique peut également transmettre :

- ◆ D'autres bactéries, responsables de rickettsioses, tularémie ou anaplasmose granulocytaire à traiter par antibiotiques (entre 7 à 14 jours selon la maladie).
- ◆ Des parasites, responsables de la babébiose, à traiter par une combinaison d'antibiotiques et d'antiparasitaires.
- ◆ Des virus provoquant la méningo-encéphalite à tiques, pour laquelle un vaccin préventif pour les personnes exposées est recommandé ».

Actions

1. Sensibiliser et former les adolescents, les jeunes adultes à prendre conscience de l'enjeu des maladies vectorielles à tiques et celle de la maladie de Lyme en particulier.

- ◆ Organiser des webinaires de sensibilisation d'une durée de 1 heure, à destination des étudiants de la région. Sont concernés 71 établissements publics (établissements de l'enseignement agricole) dont 21 lycées, 13 CFA et 15 CFPPA, 16 exploitations agricoles, 3 ateliers technologiques et 2 centres équestres publics.
- ◆ Expliquer l'utilisation du kit de crochets à tiques qui sera à mis à disposition de chaque établissement.
- ◆ Intégrer ces actions de prévention dans le programme du service sanitaire des étudiants en santé.

2. Créer un outil de sensibilisation en support de ces interventions

- ◆ Elaboration d'un diaporama pédagogique adapté, comportant :
 - Des témoignages/retours d'expériences d'adolescents infectés : avec des informations sur leurs symptômes, leur quotidien avec la maladie, les forces mobilisées pour y faire face.
 - Des explications et démonstrations des gestes de prévention - avant sortie, port de vêtements adaptés - pendant, et après une sortie en pleine nature : inspection corporelle - qui et comment ? Utilisation d'un tire-tique en cas de piqûre.

3. Accompagner les collectivités volontaires pour mettre en place un programme de prévention de la maladie de Lyme.



PORTEUR DE L'ACTION
LYMPACT

PARTENAIRES ASSOCIÉS
ARS, France Lyme, ARB, collectivités, DRAAF, Education nationale

Budget nécessaire à la réalisation de l'action.
55 000 €

Sources de financement envisagées
ARS

Indicateurs

1. Webinaires de sensibilisation réalisés
 - Disposant d'un bilan détaillé, dont le ratio « invités » / « participants », ainsi que d'une évaluation par ces participants
 - Nombre de webinaires réalisés / nombres de webinaires prévus
2. Outil de sensibilisation disponible, utilisé et diffusé sur les sites <https://www.sante-environnement-bfc.fr/>, et <https://www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org/>
 - Après validation par le comité de projet du programme eSET
 - Nombre d'utilisations du support pédagogique en dehors des établissements prévus
3. Nombre de collectivités volontaires accompagnées et contenu du programme d'actions disponible et diffusé

Cibles et échéancier

1. Mi-2023
2. Fin 2023-2027
3. 2023-2027



Axe 1

Agir pour développer des comportements favorables à la santé

Objectif opérationnel 3

Favoriser les comportements favorables à la santé : protéger les personnes vulnérables

Pilotes de l'objectif

ATMO, RNSA, RAFT, Mutualité, FEMA, Association Avenir Santé

Contexte, état des lieux

Le bruit constitue une nuisance très présente dans la vie quotidienne des Français : 86% d'entre eux se déclarent gênés par le bruit à leur domicile. Au-delà de la gêne, l'excès de bruit présente des effets sur la santé : surdit , acouph nes, pathologies cardiovasculaires, sant  mentale notamment.

Des animations de sensibilisation   destination des jeunes « jeux de sons, jeux de signes » r alis es par la Mutualit  fran aise ciblent les 8-12 ans. Des concerts p dagogiques « Peace and love » coordonn s par la FEMA ciblent 14   15 000 adolescents par an.

En dehors de ces actions men es depuis plusieurs ann es et qui donnent satisfaction, d'autres publics tr s expos s comme les jeunes en  cole de musique, ou plus  loign s des actions de pr vention, non « captifs » comme les familles, les jeunes en milieu festif sont  galement concern s par le PRSE4.

La pollution atmosph rique n cessite une action renforc e, tenant compte des freins comportementaux document s par la recherche. Il en va de m me pour la pr vention des polluants de l'air int rieur, sources d'allergies pouvant  tre s v res.

En mati re d'allergies alimentaires, 1 000   1 500 personnes de la restauration collective ont d j   t  b n ficiaires de formation depuis les PRSE 2 et 3, en grande majorit  en ex-Franche-Comt . Pour couvrir l'ensemble de la r gion avec les ressources disponibles, il est envisag  de construire des outils de formation en ligne et d'inscrire le dispositif dans les politiques de formation des collectivit s et dans les contrats locaux de sant .

Liste des actions rattach es   cet objectif

Action 10 : Renforcer la connaissance et la prise en compte des donn es de surveillance de la qualit  de l'air par la population (prise en compte des donn es de recherches comportementales pour une meilleure appropriation des messages).

Action 11 : Renforcer la pr vention et la prise en charge des allergies dans les milieux de vie (d veloppement du conseil en environnement int rieur et de la pr vention des allergies alimentaires).

Action 12 : Poursuivre le programme de concerts p dagogiques et l' ducation au bruit pour les plus jeunes enfants.

Les partenaires de cet objectif

ARS, DREAL, DRAAF, Comit  de projet eSET, P le f d ratif de recherche et de formation en sant  publique, GRAINE, R gion, D partements, CHU Besan on, ATMO, Peace and Love (associations YOUZ, V2C, Ils Sc nent), salles de concerts, Education nationale.



PORTEUR DE L'ACTION :
ATMO - RNSA

PARTENAIRES ASSOCIÉS
ARS, DREAL, DRAAF, Comité de projet eSET, Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique
GRAINE

Budget nécessaire à la réalisation de l'action
27 000 €

Sources de financement envisagées
ARS, DREAL, ATMO

Indicateurs :
1 - Bilan annuel de la surveillance des pollens en collaboration avec le RNSA
2 - Proposition de communication du comité de projet disponible
3 - Contribution à l'offre de formation réalisée

Cibles et échéancier
1. 2023-2027
2. 2024
3. 2024

ACTION 10

Renforcer la connaissance et la prise en compte des données de surveillance de la qualité de l'air par la population

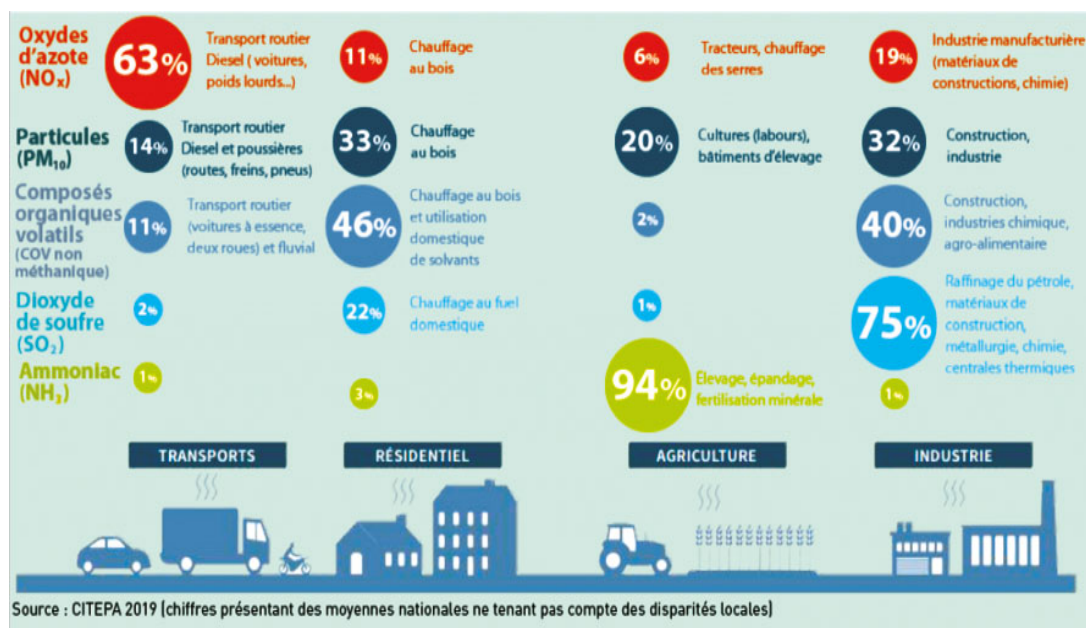
Rappel de l'objectif opérationnel : Favoriser les comportements favorables à la santé : protéger les personnes allergiques vulnérables, réduire l'exposition de la population aux pollutions environnementales

Contexte

La pollution de l'air est un mélange complexe, en évolution constante, de polluants qui peuvent être :

- ♦ **chimiques** : l'ozone, le dioxyde et les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, les métaux (arsenic, plomb), certains composés organiques volatils (le butane, l'éthanol, le benzène), ou encore des hydrocarbures (hydrocarbures aromatiques polycycliques – HAP) présents dans le charbon, le pétrole, ou provenant de la combustion des carburants ou du bois ;
- ♦ **physiques** : particules fines, poussières constituées d'une multitude de composants chimiques ;
- ♦ **biologiques**, tels que les pollens et les moisissures.

Ces polluants de l'air proviennent en minorité de phénomènes d'origine naturelle (vents de sable du Sahara, érosion des sols, éruptions volcaniques...) et en majorité des activités humaines :



Effet des épisodes de pollution sur la santé

Les effets de la pollution de l'air sur la santé observés à la suite d'une exposition de quelques heures à quelques jours (exposition aiguë, dite à court terme) sont : irritations oculaires ou des voies respiratoires, crises d'asthme, exacerbation de troubles cardio-vasculaires et respiratoires pouvant conduire à une hospitalisation, et dans les cas les plus graves au décès. En Bourgogne-Franche-Comté, **l'exposition à long terme à la pollution de l'air conduit aux impacts les plus importants sur la santé et la part des effets sanitaires attribuables aux pics de pollution demeure faible (source : ANSP). L'impact sanitaire prépondérant de la pollution de l'air est donc dû à l'exposition tout au long de l'année aux niveaux moyens de pollution et non aux pics.**

Le changement de comportement attendu en matière de pollution de l'air se heurte à plusieurs difficultés : « De quelle catégorie relève la protection de l'environnement ? Force est de constater qu'elle n'est pas perçue comme un besoin vital. Et pour cause : les effets de la dégradation environnementale semblent, en général – même s'il y a des exceptions notables -, très éloignés dans le temps ou dans l'espace, en tous cas trop lointains pour être vus comme une menace directe. Cela tient au fait qu'en termes de survie à court terme, la préservation de l'intégrité physique de l'individu passe avant l'orientation de ses ressources (mentales, d'action, ou financières) vers la sécurité environnementale.... Il est même tout à fait possible de remplacer des comportements anciens et automatisés par des nouveaux. Mais pour cela, il est nécessaire d'acquérir de nouvelles informations et connaissances et de créer de nouveaux schémas d'actions. » (Sylvie Granon CNRS). L'université de Bourgogne (Laboratoire Psy-DREPI) travaille également sur les processus psychologiques et motivationnels qui sous-tendent les attitudes vis-à-vis des transitions en cours. Il est donc nécessaire de renforcer la communication existante sur la pollution de l'air en tenant compte de ces freins, identifiés par la recherche, ainsi que par les collectivités et les associations...

Actions

- 1. Poursuivre la diffusion des données de surveillance de la qualité de l'air ambiant** (chimie et pollens) et l'information de la population, notamment les plus vulnérables en tenant compte des freins identifiés sur les changements de comportements, en mobilisant les experts sur le sujet et en ciblant notamment les déplacements courts motorisés.
- 2. Contribuer à la stratégie de communication proposée par le comité de projet eSET BFC** sur le volet pollution de l'air. Associer les expertises complémentaires, nécessaires pour renforcer la communication sur ce sujet prioritaire en termes de changement de comportement.
- 3. Contribuer à renforcer l'offre régionale de formation en santé environnement sur le volet qualité de l'air**, partagé et en concertation avec tous les acteurs de la formation.





PORTEUR DE L'ACTION
RAFT - Mutualité

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS, conseils
départementaux, CHU
Besançon, ATMO

**Budget nécessaire à la
réalisation de l'action**

850 000 €

**Sources de financement
envisagées**

ARS, Mutualité Française

Indicateurs

1. Nombre de patients hors ANGELE vus par les CMEI/ DNA par an
2. Nombre de visites réalisées par les CMEI chez des patients hospitalisés
3. Bilan du risque environnemental lié à l'habitat chez les patients immunodéprimés
4. Nouveaux outils de formation élaboré en lien avec le comité de projet eSET
5. Nombre de formations réalisées, public concernés et répartition géographique
6. Nombre de structures avec au moins une personne relais formée/ Nombre de structures cibles prédéfinies

Cibles et échéancier

2023-2027

ACTION 11

Renforcer la prévention et la prise en charge des allergies dans les milieux de vie

Rappel de l'objectif opérationnel : Favoriser les comportements favorables à la santé : protéger les personnes allergiques vulnérables, réduire l'exposition de la population aux pollutions environnementales

Contexte

Cette action s'inscrit dans la continuité des actions 23 et 48 du PRSE3 de Bourgogne-Franche-Comté et en complémentarité des parcours de soins ANGELE (angele_cdc_et_arrete(53).pdf) mis en œuvre par les mêmes acteurs. En effet, ces parcours proposent une prise en charge partagée entre paramédical (Conseiller en Environnement Intérieur (CMEI) et/ou Diététicien Nutritionniste (DNA)) et praticiens ayant une pratique allergologique, pour des patients allergiques aux acariens et/ou ayant une allergie alimentaire avec des critères d'inclusion précis.

Il convient donc dans le cadre du PRSE4, de proposer ce service d'audit environnemental par des CMEI, aux patients allergiques ne remplissant pas les critères d'inclusion ANGELE, ainsi qu'aux autres personnes vulnérables souffrant de pathologies liées à l'habitat : patients immunodéprimés, atteints de mucoviscidose, de pneumopathie d'hypersensibilité... La prévention doit également porter sur le risque allergique en collectivité.

Il s'agit de développer les actions déjà menées par le RAFT et la MFBFC, afin de les rendre accessibles partout sur le territoire régional. Les moyens de ces équipes étant limités, il conviendra d'identifier dès que possible des relais locaux, à l'instar de l'action menée dans le cadre du CLS par le Pôle métropolitain en collaboration avec l'Hôpital Nord-Franche-Comté. De nouveaux supports de formation devront être proposés. Il conviendra d'étoffer le réseau de diffusion de cette information : CLS, PDLHI, collectivités, maisons de santé, ordre des médecins, autres professionnels de santé, associations...

Actions

1. **Poursuivre et développer l'intervention des CMEI** en tant qu'experts de prévention et de prise en charge des pathologies liées à l'habitat
2. **Développer les interventions de diététiciennes nutritionnistes** pour les allergiques alimentaires, en particulier pour les patients ne pouvant bénéficier des parcours de soins ANGELE
3. **Poursuivre l'intervention des CMEI dans la cadre du parcours de santé** des patients hospitalisés. Faire le bilan du risque environnemental lié à l'habitat des personnes immunodéprimées
4. **Promouvoir la prévention des allergies alimentaires en restauration collective** : lycées, collèges et autres établissements scolaires, établissements de santé et médicosociaux, PMI, pédiatrie, crèches, assistantes maternelles (RAM), en lien avec le programme « 1000 premiers jours » et la feuille de route régionale sur les perturbateurs endocriniens
5. **Développer les supports d'autoformation (e-learning)** et soumettre les projets au comité de projet eSET. Les intégrer dans la stratégie régionale de formation du PRSE 4. Développer le principe des référents formateurs-relais (établissements, structures pilotes). Déployer ces formations dans les collectivités volontaires disposant d'un CLS

ACTION 12

Poursuivre le programme de concerts pédagogiques et l'éducation au bruit pour les plus jeunes enfants

Rappel de l'objectif opérationnel : Favoriser les comportements favorables à la santé : protéger les personnes allergiques vulnérables, réduire l'exposition de la population aux pollutions environnementales

Contexte

Nous estimons à 4,1 millions le nombre de personnes en France qui présentent des problèmes d'audition³. Un enfant sur mille naît chaque année en France avec une déficience auditive.

La perte d'audition constitue également un enjeu de santé publique. D'après l'enquête Handicap santé, 10 millions de personnes rencontraient des problèmes d'audition en 2008 en France. Pour 5,4 millions de personnes, ces limitations auditives entraînent des répercussions sur leur vie quotidienne. Certaines difficultés étroitement liées au vieillissement provoquent des comportements à risque au quotidien.

Plusieurs actions sont d'ores et déjà menées : « **Jeux de sons, jeux de signes** » (JDS JDS), animation mise en place par la Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté. Elle est déployée dans les écoles de Bourgogne-Franche-Comté depuis 2008. Cette animation destinée aux enfants de 8 à 12 ans est évolutive afin de répondre aux priorités de santé publique, aux réalités de terrain et besoins des publics⁴.

Peace and Lobe :

Le programme de sensibilisation et d'information sur les risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées s'inscrit dans un contexte particulier :

- ◆ D'augmentation du temps d'écoute et de pratiques musicales, en particulier chez les jeunes.
- ◆ D'augmentation des niveaux sonores émis par les dispositifs d'amplifications, tant en situation de répétition musicale ou d'écoute des baladeurs que dans les concerts ou les discothèques.
- ◆ De mise en évidence de risques auditifs pouvant être liés à cette écoute et à cette pratique.
- ◆ De la méconnaissance de ces risques et des méthodes de protection chez les personnes exposées.

Prévention des risques chez les jeunes amateurs de musique amplifiée

- ◆ Accompagnement des diffuseurs de musique amplifiée.
- ◆ Formation de relais de prévention, intervenants pairs.
- ◆ Actions de prévention en partenariat avec les organisateurs de concerts.



PORTEUR DE L'ACTION

FEMA, Mutualité, Association Avenir Santé

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Peace and Lobe : Les associations YOUZ, V2C, « Ils Scènent », salles de concerts de la région.

Education nationale.

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

825 955 €

Sources de financement envisagées

ARS, DREAL, Région, Education nationale

Indicateurs

Ces indicateurs constituent une étape importante.

Pour l'action « JDS » :

1. Nombre d'établissements volontaires pour bénéficier de l'action/ nombre d'établissements cibles de la région
2. Nombre d'établissement ayant mené des actions éducatives en complément de l'intervention

Pour l'action Peace and Lobe :

3. Résultats de l'enquête réalisée sur l'acquisition de connaissances et le changement de comportements pour 1000 élèves par an.
4. Résultats de l'enquête de satisfaction auprès de 50 professeurs ou accompagnants

Pour l'action Avenir Santé :

5. Nombre d'organisateur de concerts accompagnés
6. Nombre de pairs formés

³ Ministères du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville février 2010).

⁴ Concernant les animations réalisées tout près de nous en 2021 sur la région BFC, 64% des enfants ont mémorisé les risques d'un traumatisme sonore ; 86% savent désormais comment protéger leur audition.

Cibles et échéancier

Pour l'action « JDS » :

Durant toute la période du PRSE4

Enfants de 8 à 12 ans en :

- ◆ En école primaire : CE2/CM1/CM2
- ◆ En ALSH
- ◆ En école de musique
- ◆ 850 élèves sensibilisés chaque année
- ◆ 50 professionnels concernés (enseignants, accompagnants).

Pour l'action Peace and Lobe :

14 000 élèves par an de 4^{ème}, 3^{ème} et seconde.

Evolution dès 2024 vers 15 000 élèves

Pour l'action Avenir

Santé :

5 indicateurs de résultats et 5 indicateurs d'activité sont suivis

Actions

1. Renforcer le programme « Jeux de sons, jeux de signes »

Les enfants cheminent du monde des entendants jusqu'au monde des sourds. Différentes séquences se succèdent : jeu de reconnaissance auditive de différents sons de la forêt, jeu de l'échelle sonore, jeu des Memory et jeu sur la langue des signes. Un zoom spécifique est réalisé sur le monde du handicap. Cette animation est menée conjointement avec l'enseignant et les élèves en amont (préparation de l'arrivée de l'animation) et en aval (travaux de groupes en classe, démarches d'établissement) afin de mettre en pratique les notions abordées lors de l'animation.

Ces démarches de prévention sont mises en œuvre dans différents lieux adaptés aux objectifs poursuivis : ALSH, établissements scolaires, écoles de musique.

2. Poursuivre les concerts pédagogiques « Peace and Lobe »

Le spectacle pédagogique sensibilise les populations adolescentes, en priorité des classes de seconde des lycées et de quatrième et troisième des collèges, aux risques auditifs liés à l'exposition aux musiques amplifiées et les aide ainsi à gérer de manière consciente dans leur vie quotidienne, les différentes pratiques de l'amplification : boîtes de nuit, concerts, baladeurs, pratiques musicales en répétition ou sur scène, ...

Le spectacle pédagogique « Peace and Lobe » a pour objectifs :

- ◆ Inviter à une nouvelle approche des relations entre santé publique, culture et populations jeunes.
- ◆ Sensibiliser de plus en plus de jeunes (et de moins jeunes) aux risques auditifs liés à la pratique musicale et l'écoute des musiques à haut niveau sonore.
- ◆ Favoriser une modification des comportements de ces publics.
- ◆ Informer ou former les différentes personnes susceptibles d'être diffuseurs ou relais d'information.

La séance s'adresse à une centaine de lycéens ou collégiens. Elle se déroule dans des salles de musiques amplifiées ou dans des lieux aménagés pour l'occasion à des fins de concert.

3. Développer la prévention des risques chez les jeunes amateurs de musique amplifiée

Un accompagnement des diffuseurs de musique amplifiée est organisé et se traduit notamment par des actions de prévention « sur site » en partenariat avec les organisateurs de concerts. Des formations de personnes relais de prévention, intervenants pairs sont également réalisées chaque année.



Axe 2

Agir pour développer des environnements favorables à la santé

Objectif opérationnel 1

Prendre en compte la santé environnementale dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier

Pilotes de l'objectif

Pôle Energie, CEREMA, TERRAGILIS, ATMO

Contexte, état des lieux

Les établissements de santé et médico-sociaux sont engagés dans la transition écologique et santé environnement. Ils font l'objet d'un accompagnement rapproché par le Pôle Energie.

Les professionnels du bâtiment sont des partenaires impliqués dans l'intégration des enjeux de santé. En effet, au travers des travaux de construction ou de rénovation, ils contribuent à la maîtrise de la qualité de l'air intérieur et plus généralement à développer des environnements favorables à la santé.

Les partenaires impliqués dans la gestion du patrimoine immobilier doivent pouvoir s'appuyer sur un réseau facilitateur et pourvoyeur de méthodes et solutions de gestion des questions de santé dans le bâtiment.

Il en va de même pour les collectivités qui doivent pouvoir bénéficier d'expertises pour rénover leur parc immobilier en améliorant la santé de leurs occupants.

Liste des actions rattachées à cet objectif

Action 13 : Renforcer les adhésions au programme RESET (Réseau des Établissements de Santé En Transition) et prendre en compte les risques « légionnelles » et « radon ».

Action 14 : Déployer la stratégie de montée en compétences des collectivités sur la qualité de l'air intérieur et le risque radon lors des travaux de rénovation énergétique.

Action 15 : Développer les compétences en santé environnement des professionnels de la construction, de la rénovation et de l'exploitation du bâtiment.

Action 16 : Déployer la Méthode ECRAINS® pour accompagner la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les projets de construction ou de rénovation des bâtiments.

Action 17 : Déployer le réseau « Santé environnement qualité de l'air intérieur (QAI) et radon ».

Partenaires de cet objectif

ARS, ADEME, Région, ASN, DREETS, Conseils départementaux, collectivités, Banque des territoires, Fédérations hospitalières et médico-sociales, ANAP, FFB, CAPEB, Ordre des architectes, CINOV, SYNAMOME, CEREMA, CSTB, DDT, Réseau Santé Environnement, ATMO, Laboratoire CIMEOS, Mutualité, Université de Franche-Comté, Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA).



PORTEUR DE L'ACTION

Pôle Energie

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS, Région, ADEME, Conseils départementaux, Banque des territoires, Fédérations hospitalières et médico-sociales, ANAP, collectivités, Réseau Santé Environnement

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

850 000 €

Sources de financement envisagées

ARS, ADEME, Banque des Territoires, Conseils départementaux

Indicateurs

1. Nombre d'établissements membres du réseau RESET / nombre d'établissements cibles
2. Nombre d'établissements sensibilisés et formés bénéficiant du programme / Nombre d'établissements cibles
3. Nombre d'établissements accompagnés dans leurs démarches de transition (usages du quotidien, études, travaux, etc.)

Cibles et échéancier

Suivi annuel et retours d'expérience sur la durée du PRSE4

ACTION 13

Renforcer les adhésions au programme RESET (Réseau des Établissements de Santé En Transition) et prendre en compte les risques « légionelles » et « radon »

Rappel de l'objectif opérationnel : Prendre en compte la santé environnementale dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier

Contexte

Le programme RESET vise à répondre de façon concrète aux enjeux de l'adaptation au changement climatique pour les établissements sanitaires et médico-sociaux, en les aidant à améliorer l'efficacité énergétique et le confort hygrothermique de leurs bâtiments, tout en prenant en compte les questions de santé au sein des bâtiments.

Le programme RESET a vocation à informer et accompagner les établissements de santé et médico-sociaux de la région qui souhaitent :

- ◆ Améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe de leurs bâtiments et de leurs équipements, afin qu'ils soient sobres en énergie et adaptés aux futurs événements météorologiques extrêmes.
- ◆ Mettre en place des énergies renouvelables.
- ◆ Traiter le confort et la qualité de l'air intérieur pour les occupants.

Lors du premier appel à manifestation d'intérêt, 24 candidats seuls ou groupés ont répondu. Une grande diversité est apparue dans les candidatures :

- ◆ De taille, 1 à 70 établissements, 4 à 177 bâtiments par candidat.
- ◆ D'activité (établissements hospitaliers, EHPAD, structures pour personnes handicapées).
- ◆ De statut (publics, privés lucratifs, privés non lucratifs, privés d'intérêt collectif).

Au total, ce sont 272 établissements, 787 bâtiments, 2 052 300 m² répartis sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté qui sont concernés par ce premier AMI.

Un observatoire régional des consommations est en cours de consolidation. L'instrumentation des établissements qui permettra de faciliter et d'automatiser le recueil des données de consommation et de bâtir des programmes d'efficacité énergétique est également en cours de mise en œuvre.

Le programme RESET dispose désormais d'un site internet dédié : <https://reSET.pole-energie-bfc.fr/>

Le besoin en accompagnement est très important et va s'accroître dans les prochaines années. Une journée régionale du programme RESET est prévue en 2023.

Actions

1. Poursuivre l'action engagée en élargissant le nombre d'établissements de santé et médico-sociaux accompagnés dans le cadre du programme RESET. Un premier retour d'expérience sur la mise en œuvre du programme et du suivi des établissements lauréats sera présenté lors d'une journée régionale RESET en 2023.

2. Intégrer la gestion et la prévention des risques « légionelles » et « radon » dans les actions du programme.

- ◆ Formation et sensibilisation des maîtres d'ouvrages à la gestion du risque « légionelles » et « radon », notamment lors des travaux de rénovation.
- ◆ Accompagnement des établissements en phase d'exploitation et aussi lors des travaux de rénovation énergétique et de construction.

ACTION 14

Déployer la stratégie de montée en compétences des collectivités sur la qualité de l'air intérieur et le risque radon lors des travaux de rénovation énergétique

Rappel de l'objectif opérationnel : Prendre en compte la santé environnementale dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier

Contexte

Il s'agit de répondre de façon concrète aux enjeux de l'adaptation au changement climatique en créant un référentiel basé sur les retours d'expérience de plusieurs territoires pionniers de la région : Tramayes, PETR Sud Mâconnais Bourgogne, PMA, Pays des Vosges Saônoises, Belfort agglomération.

La priorité est d'intégrer les enjeux de la qualité de l'air intérieur (dont la gestion du risque radon) lors des travaux de rénovation énergétique, quels que soient l'usage et le type de bâtiment, dans une approche intégrée.

Dans un contexte de massification des rénovations énergétiques, la qualité de l'air intérieur doit être prise en compte en amont des projets, et intégrée à l'instar de l'efficacité énergétique, du confort thermique et acoustique.

Cette action s'adresse aux propriétaires et gestionnaires de bâtiments en faisant notamment appel à la compétence du Pôle Energie pour la formation des professionnels, ainsi qu'au CEREMA dans sa mission d'appui aux collectivités.

Il est nécessaire de développer des outils adaptés, une méthodologie d'accompagnement, de structurer la montée en compétences de différents groupes de population pour permettre une appropriation concrète de ces thématiques, et ainsi développer une véritable politique de gestion d'usage des bâtiments (optimisation des installations, gestion quotidienne du bâti à moyen/long terme).

Actions

- 1. Informer, sensibiliser, former** les maîtres d'ouvrages sur la gestion de la QAI et du radon, en s'appuyant sur les dispositifs en lien avec la rénovation énergétique.
- 2. Accompagner les collectivités** pour la prise en compte de ces enjeux lors de travaux de rénovation énergétique. Il s'agira notamment de :
 - ◆ Proposer une méthode de gestion patrimoniale du parc bâti
 - ◆ Conseiller, outiller et accompagner sur différentes réglementations (QAI/Radon/Décret tertiaire) et sur les thématiques techniques associées. Favoriser la création de compétences « Bâtiment en santé environnement » (QAI/radon et transition énergétique).
- 3. Développer une stratégie de communication et d'information** pour la gestion du risque radon et QAI afin d'accompagner au changement de pratiques. Cette stratégie de communication sera proposée au comité de projet eSET.
- 4. Observer et analyser les retours d'expérience.**



PORTEUR DE L'ACTION

A identifier

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ATMO, ARS, Conseil régional, ADEME, collectivités, Laboratoire Cimeos, CINOV, Réseau Santé-Environnement QAI-Radon.

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

150 000 €

Sources de financement envisagées

CEREMA
Pays des Vosges Saônoises
Autres territoires
ARS

Indicateurs

1. Nombre de maîtres d'ouvrage sensibilisés
2. Nombre de collectivités accompagnées

Cibles et échéancier

Suivi et retour d'expérience annuel sur la durée du PRSE 4

Livrables

Plan de formation/ sensibilisation établi ;
Méthodologie d'accompagnement ;
Méthodologie de gestion patrimoniale ;
Bilan des retours d'expérience valorisé sur la plateforme eSET.



PORTEUR DE L'ACTION

Pôle Energie

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ADEME, ARS, FFB, CAPEB, CEREMA, CSTB, DDT, Collectivités Territoriales, Réseau santé environnement, Mutualité française

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

120 000 €

Sources de financement envisagées

ARS, FFB

Indicateurs

1. Nombre de professionnels formés par cible.
2. Nombre de sessions de formation dispensées

Cibles et échéancier

Durée du plan

Livrables

Recensement des freins et besoins ;
Offre de formation proposée ;
Bilan annuel.

ACTION 15

Développer les compétences en santé environnement des professionnels de la construction, de la rénovation et de l'exploitation du bâtiment

Rappel de l'objectif opérationnel : Prendre en compte la santé environnementale dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier

Contexte

Les Français passent en moyenne entre 20 à 22 heures dans des lieux clos ou semi-clos, que ce soit dans leur logement, au bureau, dans les écoles, les crèches ou encore dans les transports. Assurer une bonne qualité de l'air dans ces espaces de vie est donc important, d'autant plus que les sources de polluants y sont nombreuses.

Une mauvaise qualité de l'air intérieur peut avoir des effets immédiats sur la santé tels que des maux de tête, des difficultés de concentration, de la fatigue, des nausées, des toux ou des crises d'asthme.

À long terme, la pollution de l'air intérieur peut aggraver les maladies cardio-vasculaires.

La problématique de la qualité de l'air intérieur est d'autant plus un enjeu que l'amélioration de l'efficacité énergétique conduit à construire des bâtiments de plus en plus étanches à l'air.

Face à ces constats, la question du renouvellement de l'air dans le bâti devient primordiale. Une partie des solutions se trouve parmi les missions des professionnels du bâtiment : agir en amont, intégrer les enjeux à la conception et lors des travaux, s'adapter à la vie de l'ouvrage et à son usage.

Un travail partenarial sera engagé avec la DREETS dans le cadre de son Plan régional santé au travail (PRST).

Actions

1. **Recenser les besoins d'information et de formation** en parallèle d'un travail d'identification et d'analyse des freins au développement de compétences.
2. **Adapter et compléter l'offre de formation sur la QAI-Radon** à travers un ensemble d'animations.
3. **Dispenser l'offre auprès des publics cibles.**
4. **Faciliter l'accès des professionnels à l'offre d'information/formation sur la QAI-Radon.** Il conviendra de coordonner les actions sur la durée du programme et de tester des modes de formation innovants en fonction des opportunités.
5. **Développer une stratégie de communication** sur ces thématiques afin de s'adresser à l'ensemble des professionnels du bâtiment. Cette stratégie de communication sera présentée au comité de projet eSET.
6. **Capitaliser les retours d'expérience** et les valoriser sur eSET.

ACTION 16

Déployer la Méthode ECRAINS® pour accompagner la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les projets de construction ou de rénovation des bâtiments

Rappel de l'objectif opérationnel : Prendre en compte la santé environnementale dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier

Contexte

La méthode ECRAINS® est une démarche de qualité destinée à satisfaire une approche préventive de la santé dans le bâtiment. Elle vise à limiter durablement les émissions de polluants à la source et à pérenniser la qualité des ambiances intérieures.

La méthode répond à deux objectifs spécifiques :

- ◆ Améliorer la qualité des projets en proposant un cadre de travail permettant de faire progresser chaque opération vers la meilleure version.
- ◆ Renforcer les compétences des professionnels en proposant des ressources et un système d'accompagnement des acteurs facilitant l'apprentissage collectif.

La méthode ECRAINS® est le fruit d'un travail collégial impliquant de nombreux experts et acteurs du bâtiment (maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvres, entreprises). L'ADEME, à l'origine de l'initiative, a constitué un groupe projet national en 2013 pour élaborer et expérimenter la méthode sur une quinzaine d'opérations pilotes en France métropolitaine.

L'action porte sur le déploiement territorial de la démarche, confié aux membres du réseau Bâtiment Durable (centres de ressources, cluster, porteurs de démarche qualité) pour leur capacité à mobiliser les publics professionnels sur des thématiques nouvelles et émergentes, et à en assurer l'animation régionale.

Ce dispositif régional permettra d'accompagner les porteurs de projets publics et privés pour intégrer la qualité de l'air intérieur lors des opérations de construction ou de rénovation de bâtiments, dans l'habitat et le tertiaire.

La dynamique territoriale envisagée pour déployer la méthode ECRAINS® est identique à celle de la démarche Bâtiment Durable portée par l'association Terragilis. Elle comprend :

- ◆ Un conseil amont du Maître d'Ouvrage ;
- ◆ Un lieu d'échanges et de partage d'expériences facilitant l'apprentissage collectif ;
- ◆ Une formation des accompagnateurs ;
- ◆ Un processus d'évaluation des projets par les pairs ;
- ◆ Une valorisation des opérations et une reconnaissance des acteurs impliqués.

Un travail de convergence a été réalisé avec la démarche Bâtiment Durable portée par l'association Terragilis pour introduire le sujet de la santé dans l'acte de construire. Le déploiement régional de la méthode ECRAINS® vise aujourd'hui à proposer aux maîtres d'ouvrages une démarche entièrement consacrée à ce sujet.

Actions

- 1. Faire la promotion de la méthode ECRAINS®** sur l'ensemble de la région.
- 2. Accompagner les porteurs de projets lors d'opérations de construction** ou de rénovation, dans l'habitat et le tertiaire.
- 3. Former les acteurs** à la méthode et aux outils.
- 4. Assurer une animation régionale** de ce dispositif pour développer la dynamique d'acteurs sur les enjeux de santé dans le bâtiment.
- 5. Valoriser les acquis issus du terrain** pour contribuer aux prochaines évolutions/adaptations de la méthode.



PORTEUR DE L'ACTION
TERRAGILIS

PARTENAIRES ASSOCIÉS
ADEME - ARS - Région

Budget nécessaire à la réalisation de l'action
50 000 €

Sources de financement envisagées

ADEME
Contribution du bénéficiaire sur l'accompagnement de projets
Adhésion à la structure régionale d'animation
Formations payantes

Indicateurs

1. Nombre et qualité des porteurs de projets accompagnés sur le développement de la démarche.
2. Nombre de projets ayant fait l'objet d'un accompagnement ECRAINS®

Cibles et échéancier
Sur la durée du plan



PORTEUR DE L'ACTION :
ATMO

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS, ASN, DREETS, Université de Franche-Comté, Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg (HEIA)

Plénière : les membres du réseau, à ce jour : collectivités, professionnels de santé, professionnels du bâtiment, services de l'État, acteurs de la radioprotection, de la formation, de la recherche, etc. (une 50aine de personnes morales).

Budget nécessaire à la réalisation de l'action
675 000 €

Sources de financement envisagées

ARS
ATMO
Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP- Suisse)

Indicateurs

1. Nombres de projets initiés grâce au réseau
2. Nombre de partenaires associés au réseau
3. Nombre de visites annuelles sur le site Jurad-bat

Cibles et échéancier

Sur la durée du PRSE 4 :
Grand public
Collectivités
Professionnels de santé
Professionnels du bâtiment
Professionnels de l'habitat

ACTION 17

Déployer le réseau « Santé environnement qualité de l'air intérieur (QAI) et radon »

Rappel de l'objectif opérationnel : Prendre en compte la santé environnementale dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier

Contexte

La qualité de l'air intérieur constitue un enjeu majeur de santé publique, d'autant plus que nous passons majoritairement notre temps en intérieur. Nombre de problématiques de santé sont dues à des raisons environnementales et comportementales. A cet effet, il est important de partager de l'information, des données, des retours d'expériences pour que le plus grand nombre soit sensibilisé à ces problématiques de santé environnementale, agisse pour une meilleure qualité de l'air intérieur, et de fait, devienne acteur de sa santé.

Cette dynamique de réseau fait suite à deux précédentes démarches (démarche pluraliste radon et programme InterReg) ayant notamment abouti à la création de la plate-forme **Jurad-Bat**, inscrite dans le Plan Régional Santé Environnement 3.

L'objectif est de poursuivre puis d'amplifier la dynamique engagée lors de ces précédentes démarches, d'élargir le champ d'intervention du réseau à la qualité de l'air intérieur, au-delà du radon, en intégrant de nouveaux partenaires d'horizons divers, d'animer et structurer l'ensemble des actions gravitant autour de la QAI et du Radon.

ATMO a été identifié comme pilote de ce réseau. Un temps plein spécifique est dédié à son animation et à la gestion de la plate-forme Jurad-Bat. Le réseau est un regroupement pluridisciplinaire de professionnels de tous champs de compétence – habitat, santé, recherche...

Actions

1. Assurer les missions du réseau mis en place :

- ◆ Animation d'un réseau d'acteurs en Bourgogne-Franche-Comté sur les thématiques QAI et radon en associant des acteurs suisses ;
- ◆ Partage d'informations et de données de mesure en interne et en externe notamment via la plateforme numérique issue du projet Jurad-Bat ;
- ◆ Accompagnement à la co-construction d'actions dans les domaines de la prévention - promotion de la santé, de la formation des professionnels ou de la recherche ;
- ◆ Encourager la prise en compte des deux thématiques QAI et radon lors des différents virages pris par les politiques régionales et locales ;
- ◆ Être le garant du respect et du suivi des orientations nationales et de leurs déclinaisons régionales ainsi que de la bonne intégration des besoins du territoire dans les projets locaux.

2. Animer la dynamique, coordonner l'ensemble et garantir la co-construction et la mise en œuvre de la feuille de route du réseau.

3. Assurer la pérennité et l'évolution de la plate-forme Jurad-Bat en lien avec l'OFSP et l'Observatoire romand et tessinois de la QAI (ORTQAI).

Axe 2

Agir pour développer des environnements favorables à la santé

Objectif opérationnel 2

Préserver et restaurer des environnements favorables à la santé en milieu anthropisé, urbain et rural

Pilotes de l'objectif

Agence de l'eau, ASCOMADE, FREDON, URCPIE, DREAL

Contexte, état des lieux

L'ambrosie s'installe durablement en région : depuis l'Ain et le Rhône, son expansion est très active dans les départements du sud de la région. Les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire sont les plus touchés, suivis par le département du Jura.

Des apparitions sporadiques sont également notées dans les autres départements et constituent le front de colonisation.

Les dispositifs d'intervention se sont organisés et les 8 départements disposent désormais d'un arrêté préfectoral pour éviter sa prolifération. La FREDON accompagne les collectivités dans la formation de référents, le repérage et la lutte. Un suivi des pollens présents dans l'air permet d'informer le public allergique.

D'autres espèces envahissantes sont également problématiques pour la santé. Il est nécessaire de poursuivre et d'élargir la lutte.

Les sécheresses récurrentes renforcent la nécessité de mieux connaître et protéger sans délai les ressources d'intérêt stratégique pour l'alimentation humaine.

L'urbanisme et l'aménagement doivent intégrer les enjeux de santé nécessitant un changement de perception du public sur les environnements favorables et leurs intérêts : mobilités actives, renaturation, îlots de fraîcheur, énergies renouvelables, bruits,... etc.

Liste des actions rattachées à cet objectif

Action 18 : Poursuivre les actions de lutte contre l'ambrosie, et élargir aux autres enjeux sur la gestion des espaces et milieux.

Action 19 : Délimiter et mettre en place des programmes d'actions sur les zones de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable.

Action 20 : Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'urbanisme favorable à la santé.

Action 21 : Favoriser le développement des mobilités douces/actives par l'aménagement.

Partenaires de cet objectif

ARS, DDT, DREAL, Collectivités, Région, EPCI, Conseils département aux Chambres d'agriculture, institutions agricoles et environnementales, ATMO, RNSA, CBN, Museum d'Histoire Naturelle, Acteurs des travaux publics, gestionnaires d'infrastructures linéaires, associations, Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine, Région, structures gemapiennes, GRAINE, Latitude 21, CAUE de la région, Agences d'urbanisme AUTB et AUDAB, ORS, ADEME, TERRAGILIS, écoles ou formations d'urbanistes, CEREMA.



PORTEUR DE L'ACTION
FREDON

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ARS, Chambres d'agriculture, Institutions agricoles et environnementales, ATMO, RNSA, CBN, Museum d'Histoire Naturelle, DDT, Collectivités, Conseils départementaux, EPCI, Acteurs des travaux publics, Gestionnaires d'infrastructures linéaires, Associations, Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine

Budget nécessaire à la réalisation de l'action
600 000 €

Sources de financement envisagées

ARS
DDT
Collectivités
Conseils départementaux
Europe

Indicateurs

1. Nombre de référents intercommunaux ambroisie/ nombre cible de référents prédéfini
2. Nombre d'interventions auprès des acteurs de l'aménagement sur l'ambroisie / nombre de territoires infestés justifiant une intervention
3. Nombre de formations sur les chenilles processionnaires et nombre de participants présents / nombre cible de participants prédéfini

Cibles et échéancier

Sur la durée du plan

ACTION 18

Poursuivre les actions de lutte contre l'ambroisie et élargir aux autres enjeux sur la gestion des espaces et milieux

Rappel de l'objectif opérationnel : Préserver et restaurer des environnements favorables à la santé en milieu anthropisé, urbain et rural

Contexte

Le concept de « Une seule santé » est une approche qui vise à considérer ensemble la santé des hommes, celle des animaux et celle des écosystèmes.

Les espèces à enjeux pour la santé humaine prennent de l'ampleur sur le territoire et impactent notre santé et notre biodiversité.

A l'instar du plan d'actions mené sur l'ambroisie depuis 5 ans, qui permet de coordonner des démarches concrètes pour freiner son expansion en région et qu'il paraît important de poursuivre voire de renforcer, il est nécessaire d'élargir ces programmes à une autre espèce constituant une menace pour la santé humaine : les chenilles processionnaires du pin et du chêne. Ces chenilles sont particulièrement urticantes, et sont désormais classées nuisibles pour la santé humaine.

L'objectif est de mettre en place une stratégie afin de limiter leur prolifération via une démarche de communication (prévention) et la mise en place de plans de gestion déclinés au niveau local.

Actions

1. Renforcer la mise en œuvre du plan de lutte contre l'ambroisie, avec la coordination des différents acteurs. Le programme d'actions sera à définir chaque année avec les financeurs. L'accent sera notamment mis sur :

- ◆ L'augmentation du nombre et la montée en compétence des référents intercommunaux dans les collectivités, pour la mise en œuvre des actions de prévention.
- ◆ L'animation du réseau des référents communaux : réunions/courriels d'information, formation, échanges cartographiques, échanges d'expériences au travers des groupes de travail.
- ◆ Le renforcement de la lutte en milieu agricole par la mobilisation des acteurs locaux pour accompagner les agriculteurs concernés dans la mise en œuvre d'actions préventives ou de destruction de la plante : mise en place d'un groupe technique agricole au niveau régional pour la coordination des actions et le partage d'expériences, notamment autour des situations agricoles complexes ...
- ◆ Le développement de bonnes pratiques dans le secteur du BTP : sensibilisation/formation des entreprises du BTP et des collectivités, diffusion du mémento.

2. Coordonner la lutte régionale contre les chenilles processionnaires permettant de limiter leur extension et de freiner les impacts sur la santé.

- ◆ Mieux connaître le nombre de signalements : développer l'utilisation du site de signalement national et intégrer les données dans le Système d'Information Géographique.
- ◆ Sensibiliser sur les risques et les méthodes de lutte : diffusion d'une fiche de reconnaissance, formation des collectivités (proposition de sessions courtes pour toucher un nombre important et de sessions longues pour approfondir les actions).
- ◆ Coordonner la lutte : comprendre le contexte et l'écosystème local, faire connaître les différentes méthodes de lutte, proposer des plans de lutte en réponse aux sollicitations.

ACTION 19

Délimiter et mettre en place des programmes d'actions sur les zones de sauvegarde des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable

Rappel de l'objectif opérationnel : Préserver et restaurer des environnements favorables à la santé en milieu anthropisé, urbain et rural

Contexte

Dans un contexte où la ressource en eau est soumise à de multiples pressions, distribuer une eau d'alimentation de qualité et en quantité suffisante est un enjeu majeur pour la santé humaine. A ce titre, 253 ressources stratégiques identifiées sur la région représentent les secteurs aquifères réputés indispensables pour satisfaire les besoins en eau potable actuels et futurs.

La délimitation des zones de sauvegarde de ces ressources stratégiques constitue une étape essentielle pour en assurer la préservation sur le long terme. L'instauration de plans d'actions visant à réduire les pressions sur ces zones permettra ensuite de garantir la pérennité d'un usage en eau potable de qualité.

La sensibilisation des structures (collectivités, syndicats...), maîtres d'ouvrage potentiels à cette démarche de préservation, est un préalable incontournable à la bonne mise en œuvre de l'action.

Actions

1. Sensibiliser les collectivités concernées par au moins une ressource stratégique :

- ◆ Réalisation d'une plaquette de communication/sensibilisation aux enjeux de préservation des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable.
- ◆ Interventions de sensibilisation auprès des collectivités concernées.
- ◆ Mise en place d'un réseau de collectivités concernées (organisation de journées d'information, de groupes d'échange...).
- ◆ Valorisation des retours d'expérience des collectivités moteurs de la démarche.

2. Accompagner les collectivités volontaires dans le lancement de la démarche.

3. Délimiter les zones de sauvegarde sur les ressources stratégiques.

4. Mettre en œuvre les plans d'actions de préservation sur les zones de sauvegarde.



PORTEUR DE L'ACTION

Agence de l'eau,
ASCOMADE

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Collectivités, ARS, DREAL,
DDT, Départements,
structures gemapiennes

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

500 000 €

Sources de financement envisagées

AERMC, PNR Doubs Horloger,
FEDER, Collectivités,
ASCOMADE

Indicateurs

1. Nombre d'interventions de sensibilisation
2. Mise en place d'un réseau de collectivités autour de la démarche
3. Nombre de plans de sauvegardes établis
4. Nombre de collectivités volontaires accompagnées
5. Nombre de ressources stratégiques dont les zones de sauvegarde ont été délimitées

Cibles et échéancier

Elaboration de la plaquette – fin 2022/2023 et 2027

1. 10 collectivités engagées dans la démarche ressources stratégiques sur la durée du plan
2. 20 ressources stratégiques dont les zones de sauvegarde délimitées



PORTEUR DE L'ACTION

Union régionale des CPIE

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Agences d'urbanismes, ARS, Région, ADEME, TERRAGILIS, écoles ou formations d'urbanistes, CAUE, Latitude 21, GRAINE, Elus et techniciens des communes, des intercommunalités

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

Non défini

Sources de financement envisagées

A définir

Les Départements

Il peut également être envisagé une participation financière des bénéficiaires du dispositif

Indicateurs

1. Méthodologies de mise en œuvre des balades sensibles et de l'urbanisme tactique présentées en comité de projet eSET
2. Nombre de collectifs et collectivités ayant mis en œuvre un projet de balade sensible, d'urbanisme tactique ou les deux projets
3. Formation GRAINE : Diffusion et bilan

Cibles et échéancier

1. 2023 : Recensement des outils disponibles et choix de celui qui sera utilisé
2. 2024 : Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt pour les collectifs cibles
3. 2025-2027 : Bilan des projets lancés et formation

ACTION 20

Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'urbanisme favorable à la santé

Rappel de l'objectif opérationnel : Préserver et restaurer des environnements favorables à la santé en milieu anthropisé, urbain et rural

Contexte

Il est aujourd'hui largement reconnu que les choix d'aménagement du territoire influencent la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations (Les clés de l'urbanisme durable, ADEME 2021). De nombreuses études éclairent sur les liens étroits entre ces choix et certaines problématiques de santé : l'obésité, l'asthme, certains troubles de la santé mentale (stress, dépression...), la surexposition aux agents délétères (substances nocives, bruits notamment) ... L'urbanisme est un déterminant majeur de la santé des populations, mais il est paradoxalement largement sous-estimé dans la conception des politiques d'aménagement et dans les projets menés. En la matière, l'intégration pleine et entière des enjeux de santé environnement nécessite une plus grande sensibilisation des acteurs concernés.

Il est proposé ici de s'emparer des méthodes issues des sciences humaines et sociales et de l'éducation à l'environnement pour concevoir deux dispositifs de sensibilisation efficaces, complémentaires, souples et facilement déployables à l'échelle de la région sur la base du volontariat :

Différentes expériences récentes soulignent la pertinence d'une approche de sensibilisation de type « promenade sensorielle » ou de « balade sensible ». L'appréhension sensible de l'espace urbanisé lors d'une sortie collective permet en effet de prendre facilement conscience de la qualité d'un environnement et des nuisances que peuvent subir les personnes qui y vivent (pollutions sonores, nuisances olfactives, manque d'espace vert/de nature...). Une exploration de terrain de ce type peut permettre, à l'aide d'outils pédagogiques qui restent à concevoir, d'identifier les problématiques présentes et de comprendre les modifications à opérer dans la conception des projets d'urbanisme, pour que ceux-ci induisent la création d'environnements favorables à la santé.

L'urbanisme tactique peut se traduire comme une approche novatrice, pour penser l'espace public, en partant des usages, il s'appuie sur l'expérimentation d'aménagements légers et peu coûteux. Cette approche peut désigner des interventions portées par :

- ◆ La société civile (habitants, usagers, associations, ...) en réponse à des besoins ou pour interpeller les pouvoirs publics ;
- ◆ Les collectivités publiques pour tester des aménagements en passant par des expérimentations légères et provisoires.

La méthodologie de l'urbanisme tactique est simple à mettre en place : mesurer / tester / ajuster

- ◆ Mesurer : les usages, la configuration de l'espace, l'expérience de l'utilisateur et ses besoins.
- ◆ Tester : définir de nouvelles conditions d'usage et d'appropriation. Organiser un retour d'information. Procéder à une évaluation.
- ◆ Pérenniser : utiliser les éléments facteurs de succès. Retour sur investissement. Acceptation et appropriation.

Cette pratique s'appuie sur la montée en puissance des actions citoyennes qui réinterrogent les pratiques professionnelles habituelles et poussent à intégrer davantage les usagers à la fabrique de la ville, du bourg, du village ou du quartier.

L'urbanisme tactique est une méthode d'intervention dans les espaces publics initiée par les citoyens. Elle pourra faire suite au dispositif de « promenades sensorielles » si la collectivité le souhaite. Elle se caractérise par le faible nombre d'intermédiaires et le bas coût de ces aménagements (en limitant les coûts d'étude tout en favorisant la mise en place rapide d'actions éphémères), à l'image des pistes cyclables temporaires faites de plots, de peinture et parfois réalisées dans des temps record.

Le déroulement des différents temps caractérisant les méthodes de l'urbanisme tactique doit être ajusté aux contextes et contraintes locales. La mise en œuvre de ces différents temps varie en fonction des porteurs de projets, du temps, des objectifs.

Actions

1. S'appuyer sur une approche de type balade sensible et sensorielle pour expérimenter auprès de collectifs associatifs (associations de consommateurs, de l'environnement, de patients, de collectifs citoyens). En s'inspirant d'initiatives proches conduites par d'autres acteurs (EHESS, université de Marne-la-Vallée, laboratoire d'histoire de Nouvelle-Aquitaine...). Il s'agira de concevoir le contenu type des balades à conduire en milieu anthropisé, urbain et rural. Le concept devra ainsi permettre de traiter les principaux liens entre santé et urbanisme grâce à l'utilisation d'outils pédagogiques existants et reposant sur une approche par les sens. Plusieurs thématiques sont d'ores et déjà pré-identifiées :

- ◆ L'environnement sonore
- ◆ Pollutions de l'air extérieur
- ◆ La nature en ville / adaptation des zones urbanisées au changement climatique
- ◆ Les mobilités douces et actives

Cette liste ni exhaustive ni définitive pourra évoluer en concertation avec les acteurs associés à cette action. Une évaluation des projets mis en œuvre sera réalisée.

2. Proposer dans un second temps une démarche d'urbanisme tactique, sur la base :

- ◆ D'une analyse bibliographique et des retours d'expérience existants.
- ◆ D'une enquête en direction des collectivités et des citoyens pour identifier les besoins et projets expérimentaux d'urbanisme tactique. Pour faciliter l'appropriation du concept, une page web dédiée au concept sera créée et hébergée sur le portail eSET.
- ◆ D'une intégration des préoccupations de santé environnement et d'une formation des accompagnateurs de projet.

3. Accompagner le déploiement de projets auprès des collectivités intéressées.

4. Valoriser les retours d'expériences et témoignages qui seront présentés en comité de projet eSET afin qu'une démarche de communication soit engagée.

5. Diffuser la démarche et ces retours d'expériences dans le cadre d'une formation du GRAINE.



PORTEUR DE L'ACTION
DREAL

PARTENAIRES ASSOCIÉS
CEREMA, ADEME, Région

Budget nécessaire à la réalisation de l'action
30 000 €

Sources de financement envisagées
DREAL

Indicateurs

1. Nombre de collectivités ayant lancé des aménagements / nombre de collectivités visées.
2. Nombre de commerçants ayant engagé des actions / nombre de commerçants sollicités.

Cibles et échéancier

1. EPCI
2. CCI
3. 40 % des associations de commerçants d'ici à 2027

ACTION 21

Favoriser le développement des mobilités douces/actives par l'aménagement

Rappel de l'objectif opérationnel : Préserver et restaurer des environnements favorables à la santé en milieu anthropisé, urbain et rural

Contexte

En 2018, le Gouvernement lançait le premier plan national « Vélo et mobilités actives », dans le cadre de la loi d'orientation des mobilités (LOM). Ceci dans le but de faire passer la part modale du vélo de 3 à 9 %.

Fort du succès de cette première édition, un nouveau plan Vélo a été lancé pour la période 2022-2027 afin de redoubler d'efforts et de définitivement inscrire le vélo dans le quotidien de tous les Français.

Ce plan prévoit depuis 4 ans d'aider les collectivités à financer des projets d'infrastructures cyclables sur leur territoire. A ce titre, un fonds mobilité active a été créé avec pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'itinéraires cyclables au sein des collectivités.

L'action 36 du PRSE3 ayant permis de sensibiliser en 2019 les collectivités de BFC aux mobilités actives, la suite logique est de les inciter à créer des aménagements cyclables et piétonniers. Dans le même temps, l'action 37b visait à faire découvrir aux acteurs privés (commerçants, services de loisirs, restaurateurs, etc.) l'intérêt de s'approprier une clientèle à vélo ou à pied, lors de 2 conférences (février 2020 et juin 2022). L'objectif est de retravailler avec les CCI pour que des aménagements soient créés en vue de mieux accueillir les cyclistes et les piétons.

Les enjeux de santé associés sont importants : la lutte contre la sédentarité, la prévention du surpoids et de l'obésité, le bon développement psychomoteur des enfants, le renforcement du système immunitaire, le bon état de santé des seniors, ainsi que la réduction de la pollution atmosphérique et du bruit ambiant liés à la circulation automobile.

Actions

1. Encourager les collectivités au développement d'aménagements cyclables et de leurs écosystèmes (stationnements sécurisés, report modal, etc.).

Exemples d'aménagements à développer dans le cadre d'un urbanisme opérationnel :

- ◆ Supprimer les discontinuités urbaines des trajets en modes actifs.
- ◆ Concevoir des trajets quotidiens et sécurisés pour les mobilités actives.
- ◆ Répondre aux besoins de stationnement des véhicules motorisés en évitant l'empiétement sur les espaces piétons et cyclistes.
- ◆ Dans les espaces commerciaux, favoriser les déplacements sans reprendre le véhicule, intégrer les commerces et services de proximité de préférence dans le tissu urbain mixte.
- ◆ Proposer de mettre en place des plans de mobilité (ou plan de mobilité simplifié) traitant notamment des objectifs suivants : définir des objectifs en matière de mobilité active et programmer les équipements de circulation piétonne et cycliste en conséquence ; redéfinir la place de la voiture en la maintenant « à la bonne distance » (voies dédiées, vitesses, et stationnement) afin de rendre les transports collectifs et les modes actifs plus attractifs que l'automobile ; favoriser l'intermodalité entre la marche, le vélo et les transports collectifs (parkings relais, politiques vélo dans les transports en commun, outils d'information en temps réel sur le trafic et horaires, politiques tarifaires, aménagements urbains adaptés...).
- ◆ Orienter pour mettre en place un schéma directeur « mobilités actives », « piéton » ou « cyclable ».

2. Inciter les acteurs privés à favoriser les déplacements d'achats et de loisirs : encourager les commerçants (y compris restaurants, cinémas, etc.) disposant d'un parking privé à aménager / réserver une place avec arceaux vélos pour accueillir de façon sécurisée les cyclistes.

AXE 2

Objectif 2

50



PRSE 4

Axe 3

Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux

Objectif opérationnel 1

Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement dans les politiques publiques

Pilotes de l'objectif

ADEME, ARS, DRAAF, Région, TERRAGILIS

Contexte, état des lieux

Plusieurs initiatives intéressantes ont émergé à la faveur de projets de collectivités sur la santé environnement. Comme en témoignent les actions recensées sur le portail eSET et la plate-forme du CEREMA.

La mise en œuvre concrète d'actions se heurte néanmoins à des difficultés méthodologiques et d'acculturation. Pour accélérer la prise en compte de la santé environnement (SE) dans les politiques publiques locales, cet objectif vise à activer concomitamment plusieurs leviers tels que :

- L'ingénierie disponible et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Les choix des collectivités en matière de commande publique.
- L'expertise et l'accompagnement des professionnels de l'aménagement et des collectivités dans la durée.

Liste des actions rattachées à cet objectif

Action 22 : Favoriser la prise en compte des critères de santé environnement dans la commande publique.

Action 23 : Promouvoir une alimentation saine et durable pour tous en s'appuyant sur les politiques territoriales des services de l'Etat et des collectivités.

Partenaires de cet objectif

Agences de l'eau, agences d'urbanisme, ALTERRE, associations d'élus, CAUE, collectivités, conseils départementaux, DREAL, ORS, URCPIE.



PORTEUR DE L'ACTION

ADEME, ARS, DRAAF,
DREETS

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Associations d'élus, Conseils
départementaux, Région

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

5000 €

Sources de financement envisagées

ARS

Indicateurs

1. Etats des lieux réalisés et diffusés
2. Etat de la diffusion des kits/modules de formation réalisés
3. Feuille de route régionale éditée et mise en œuvre.

CIBLES ET ÉCHÉANCIER

1. Fin 2024
2. Fin 2024
3. 2024-2027

ACTION 22

Favoriser la prise en compte des critères de santé environnement dans la commande publique

Rappel de l'objectif opérationnel : Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement dans les politiques publiques

Contexte

Les nouveaux cahiers de clauses administratives générales (CCAG) approuvés par arrêté le 1^{er} avril 2021, imposent que les marchés publics intègrent des **obligations environnementales**.

Ces **clauses environnementales** sont notamment introduites pour fixer des obligations en matière de transport, d'emballage et de gestion des déchets.

L'intégration de **considérations sociales et environnementales** dans la commande publique requiert du temps d'analyse et de l'expertise pour que les acheteurs publics puissent proposer un montage adapté au besoin et juridiquement sécurisé.

Les chiffres de l'Observatoire économique de la commande publique (OECF) et le constat général de l'étude du Conseil économique social et environnemental (CESE 10) montrent qu'un certain nombre d'acheteurs ne sont pas encore engagés dans cette démarche. L'atteinte des objectifs du développement durable implique d'intégrer des considérations tant sociales et sanitaires qu'environnementales dans les contrats de commande publique.

Ces trois aspects sont étroitement liés et requièrent des progrès conjoints, afin que l'achat public s'inscrive pleinement dans une démarche durable. Pour y répondre, le plan national pour des achats durables 2022-2025 (PNAD) fixe plusieurs objectifs clairs et ambitieux. En région Bourgogne-Franche-Comté, il s'agira de s'appuyer sur ce plan national pour fixer une ambition locale renforcée.

Actions

1. **Réaliser un état des lieux en région** du déploiement d'une commande publique durable. Evaluer la part des achats s'appuyant sur des clauses sociales et sanitaires et/ou environnementales.
2. **Mesurer la diffusion et l'utilisation en région** du Kit de formation « achats publics durables » publié par l'ADEME et adapté dans plusieurs régions de France.
3. **S'appuyer sur le bilan des évaluations des actions** 1 et 2 ainsi que sur le PNAD pour définir une feuille de route régionale 2023-2027.



AXE 3

Objectif 1

ACTION 23

Promouvoir une alimentation saine et durable pour tous en s'appuyant sur les politiques territoriales des services de l'Etat et des collectivités

Rappel de l'objectif opérationnel : Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement dans les politiques publiques

Contexte

Les lois EGALIM et « Climat et résilience » ont introduit de nouvelles perspectives en matière d'offre alimentaire, de réduction des gaspillages, d'accès aux productions durables, locales et de qualité pour tous, renforçant ainsi les nombreuses initiatives existantes dans les territoires. L'OMS précise également que :

- ◆ La mise en œuvre de politiques publiques en matière d'achat de denrées alimentaires et de services de restauration pour une alimentation saine est d'importance majeure ;
- ◆ L'instauration d'une cohérence dans les politiques nationales et les plans d'investissements, notamment dans les politiques commerciales, alimentaires et agricoles, pour promouvoir une alimentation saine et protéger la santé publique est une priorité essentielle.

Priorités auxquelles tentent de répondre le Programme National pour l'Alimentation (PNA3) et le Programme National Nutrition Santé (PNNS4).

De nombreuses stratégies alimentaires territoriales, notamment les Plans alimentaires territoriaux (PAT) et les contrats locaux de santé (CLS) s'engagent pour une alimentation durable et de qualité. Des collectivités s'attachent à déployer des actions d'éducation pour la santé en signant la charte PNNS.

L'ADEME, l'ARS et la DRAAF travaillent dans leurs missions respectives à améliorer les productions locales de qualité à destination des territoires et notamment de la nutrition des jeunes enfants (stratégie nationale « 1000 premiers jours ») et des populations vulnérables.

L'ADEME soutient la construction et la mise en œuvre des PAT, notamment sur le gaspillage alimentaire, les produits locaux biologiques, la chaîne logistique et les études de faisabilité technique.

Ainsi, dans leurs missions l'ADEME, l'ARS et la DRAAF sont sollicitées par des collectivités pour des questions transversales recoupant leurs champs d'intervention. Afin de répondre au mieux à ces sollicitations, il apparaît nécessaire de promouvoir ensemble une alimentation saine et durable selon le principe « Une seule santé ».

Actions

1. Définir une politique transversale de promotion de la santé (nutrition, environnement, productions locales...) dans les actions sur l'alimentation :

- ◆ Bâtir une feuille de route commune « alimentation – santé – environnement » d'intervention dans les plans alimentaires locaux (PAT). S'appuyer à cet effet sur les priorités définies par le PNAN, le PNNS, le PNA, le PNSE 4, la stratégie nationale des 1000 premiers jours et le plan Ecophyto 2+ ;
- ◆ Promouvoir une cohérence entre les dispositifs (PAT/CLS et charte PNNS) :
 - En développant des diagnostics communs PAT/CLS
 - En soutenant les plans alimentaires (PAT) et les contrats locaux de santé (CLS) liant les thématiques alimentation, nutrition, santé et environnement.

2. Accompagner les territoires sur les priorités inscrites dans la feuille de route. Définir les modalités d'accompagnement sur la durée du PRSE 4. Cet accompagnement pourra s'appuyer sur le dispositif d'ingénierie prévu à l'action 25 du PRSE 4.



PORTEUR DE L'ACTION
ARS, DRAAF

PARTENAIRES ASSOCIÉS
ADEME, Région, Collectivités notamment celles engagées dans des PAT, des CLS ou signataires de la charte PNNS, DDT, DREETS
Partenaires

Budget nécessaire à la réalisation de l'action
Non défini

Sources de financement envisagées
ARS, DRAAF

Indicateurs
1. Feuille de route commune disponible pour la mise en œuvre
2. Expérimentation avec des territoires pilotes selon les modalités de sélection
3. Nombre de territoires volontaires pour mettre en œuvre la feuille de route/
Nombre de territoires ciblés.

Cibles et échéancier
1. 2023
2. 1 à 2 sur 2023-2024
3. 2024-2027



Axe 3

Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux

Objectif opérationnel 2

Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement par les programmes territoriaux

Pilotes de l'objectif

ADEME, Région, ARS, DRAAF, DREAL, DREETS, Institut Agro Dijon, MSA

Contexte, état des lieux

Les lois EGALIM et « Climat et résilience » ont introduit de nouvelles perspectives en matière d'offre alimentaire, de réduction des gaspillages, d'accès aux productions durables, locales et de qualité pour tous, renforçant ainsi les nombreuses initiatives existantes dans les territoires de la région.

L'OMS précise également que la mise en œuvre de politiques publiques en matière d'achat de denrées alimentaires et de services de restauration pour une alimentation saine est d'importance majeure. L'instauration d'une cohérence dans les politiques nationales et les plans d'investissements, notamment dans les politiques commerciales, alimentaires et agricoles, pour promouvoir une alimentation saine et protéger la santé publique est une priorité essentielle.

L'eau, premier aliment indispensable à la vie, nécessite également d'être mieux protégée dans un contexte de changement climatique. Ainsi, plusieurs plans alimentaires territoriaux (PAT) coordonnent et associent la gestion des ressources et besoins en eau des agriculteurs, la sécurisation de l'alimentation en eau avec leur stratégie alimentaire. Cette transversalité permet d'une part des rapprochements entre acteurs de territoires limitrophes qui élaboraient leur projet de manière indépendante, et d'autre part de renforcer la cohérence des actions de lutte contre le changement climatique.

Plusieurs réseaux, dont ceux des PAT et de CapTer, favorisent également cette transversalité et mettent en avant les retours d'expérience sur l'agroécologie et les projets de territoires.

L'eau constitue un levier essentiel de développement d'une collectivité. Un projet de territoire, s'appuyant sur les dynamiques existantes – alimentation, climat, santé – permet de restaurer la qualité de l'eau, de sécuriser les approvisionnements et de renforcer la transition agroécologique.

Liste des actions rattachées à cet objectif

- Action 24 :** Promouvoir des partenariats entre chercheurs et acteurs de l'alimentation dans les territoires.
- Action 25 :** Proposer une ingénierie adaptée à la prise en compte de la santé environnement dans les projets territoriaux.
- Action 26 :** Faciliter l'émergence et l'accompagnement de projets d'urbanismes favorables à la santé (UFS) dans les collectivités.
- Action 27 :** Accompagner et outiller les collectivités pour intégrer les enjeux de santé environnement dans les programmes territoriaux.
- Action 28 :** Promouvoir l'émergence de projets de territoire dont l'objectif est la reconquête de la qualité de l'eau et l'adaptation au changement climatique.
- Action 29 :** Promouvoir la sécurité de l'alimentation en eau potable : PGSSE, PIC.

Partenaires de cet objectif

Agences de l'eau, ALTERRE, ARB, ASEPT FC/B, Région, agriculteurs, chambres d'agriculture, Pôle Science Avec et Pour la Société, service de médiation scientifique des universités, université



ACTION 24

Promouvoir des partenariats entre chercheurs et acteurs de l'alimentation dans les territoires

Rappel de l'objectif opérationnel : Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement par les programmes territoriaux

Contexte

Face aux enjeux du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité, les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation doivent innover et se transformer pour être à la fois viables, performants et rentables, tout en étant respectueux de l'environnement et en préservant la santé humaine. Doivent ainsi être promues de bonnes pratiques agro-alimentaires ainsi qu'une recherche susceptible d'aider les secteurs agricoles et alimentaires à être à la hauteur de ces enjeux.

Une recherche de qualité existe dans la région (notamment en ce qui concerne les sols).

Pour valoriser et renforcer cette dynamique de recherche, il faudrait que les acteurs de terrain – et en particulier les agriculteurs – puissent à la fois en bénéficier pleinement et l'alimenter.

Plusieurs dispositifs existent déjà comme les **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** ou les **Plans Climats Air Énergie territoriaux (PCAET)** qui représentent des opportunités fécondes pour aborder les enjeux santé environnement dans leur complexité.

En région, plusieurs éléments peuvent faciliter les rapprochements entre chercheurs et agriculteurs :

- ◆ La convention cadre signée le 27/02/2020 entre la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et l'INRAE sur les questions socio-économiques dans le domaine agricole et des territoires ruraux, permettant la mise à disposition de l'INRAE de données de santé spécifiques à la Bourgogne-Franche-Comté.
- ◆ La feuille de route commune « alimentation – santé » d'intervention dans les territoires dans le cadre défini par le PNAN, le PNNS, le PNA, la stratégie nationale des 1000 premiers jours et le plan Ecophyto 2+.
- ◆ La culture de science participative et d'expérimentation avec des agriculteurs dont dispose l'INRAE.

Actions

1. Favoriser les échanges :

- ◆ **Entre le monde de la recherche académique et celui de l'agriculture et de l'agro-alimentaire.**
- ◆ **Entre le champ de la santé et celui de l'alimentation.**

Il s'agira de présenter les travaux de recherche et des retours d'expériences de recherches participatives dans des dispositifs déjà existants :

- ◆ **Présenter les travaux de recherche et des retours d'expérience** lors des journées relatives à la préservation des ressources en eau avec le réseau CapTer, au réseau des CLS et des PAT. Cela permettra :
 - De favoriser le lien entre alimentation, agriculture, santé et renforcer les partenariats sur un même territoire.
 - D'identifier des territoires engagés dans les trois thématiques, ou deux d'entre-elles et qui représentent un terreau favorable au développement de recherches.
- ◆ **Présenter lors des manifestations organisées par la MSA, ou/et les chambres d'agriculture, l'animation des PAT, des PCAET, les enjeux santé environnement et des résultats de recherche** en lien avec les thématiques identifiées pour ces événements afin de renforcer l'articulation entre les plans territoriaux (PAT, PCAET et CLS) et les acteurs agricoles et académiques.



PORTEUR DE L'ACTION :
Institut Agro Dijon, MSA

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ALTERRE, Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires, Franche-Comté / Bourgogne, Agencé régionale de Biodiversité (ARB), ARS, chambres d'agriculture, DRAAF, exploitants agricoles, pôle Science Avec et Pour la Société, service de médiation scientifique des universités, université Bourgogne-Franche-Comté

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

17 000 €

Sources de financement envisagées

non défini

Indicateurs

1. Programmes des journées d'échanges et de retours d'expériences de recherches disponibles, nombre de réunions croisées.
2. Nombre de travaux d'évaluation présentés en comité de projet eSET.
3. Nombre de travaux de recherches présentés lors des journées participatives. Evaluation de ces journées disponibles. Nombre de participants présents/ nombre de participants ciblés et invités.
4. Nombre de témoignages d'agriculteurs en conversion à l'agroécologie recueillis et présentés aux journées d'échanges. Nombre de travaux de recherche sur la sortie des phytosanitaires présentés lors des journées d'échanges
5. Programmes des journées d'échanges disponibles et bilans de ces journées.
6. Questionnaires de satisfaction

Cibles et échéancier

1 temps d'échanges dédiés tous les 2 ans

2. Favoriser les retours d'expériences des partenariats chercheurs-agriculteurs, notamment lorsqu'il s'agit de science participative sur les changements de pratique (AG MSA, interview dans un journal spécifique, information aux chambres d'agriculture, journées des PAT, journée du réseau CapTer, etc.).

3. Favoriser l'évaluation d'expériences d'agriculteurs de réduction ou d'abandon de l'usage des produits phytosanitaires (avec potentiellement un passage à l'agriculture biologique) afin de répondre à des besoins locaux d'alimentation plus saine (cantines scolaires, restaurants...) et de protection des aires d'alimentation des captages d'eau destinée à la consommation humaine. S'appuyer à cet effet sur les réseaux CapTer et PAT.

4. Organiser deux journées dédiées pendant la durée du plan afin de réunir la diversité des acteurs concernés. Elles permettront de proposer des retours d'expériences de partenariats chercheurs-agriculteurs, des présentations de travaux de recherche pouvant intéresser les agriculteurs, les collectivités et le secteur agroalimentaire, ainsi que la présentation des dispositifs susmentionnés. Le comité d'organisation de ces journées associera les pilotes des réseaux CapTer et PAT.



ACTION 25

Proposer une ingénierie adaptée à la prise en compte de la santé environnement dans les projets territoriaux

Rappel de l'objectif opérationnel : Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement par les programmes territoriaux

Contexte

L'offre d'ingénierie disponible en termes de santé environnement à destination des collectivités est aujourd'hui disparate. Elle est par ailleurs relativement mal répartie sur le territoire.

L'enjeu est de construire une ingénierie capable d'être un appui / **un facilitateur pour faire émerger l'intelligence collective et impliquer élus, associations, acteurs économiques, société civile et citoyens dans la construction des projets envisagés sur le territoire.**

Le Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé (RRAPPS) apporte d'ores et déjà un premier niveau de réponses :

- ◆ Un appui aux décideurs pour identifier les besoins et les ressources locales.
- ◆ Une coordination de promoteurs locaux de prévention pour proposer une offre de prévention répondant aux besoins identifiés.
- ◆ Un appui pour repérer et professionnaliser les acteurs locaux si l'offre est insuffisante.

Il s'agit désormais d'accompagner les collectivités sur les priorités en « santé environnement », de mobiliser les expertises et les assistances à maîtrise d'ouvrage (AMO) manquantes pour bâtir des actions efficaces.

Actions

- 1. Etablir un bilan des ingénieries disponibles** sur le territoire sur le sujet de la santé environnement.
- 2. Porter à connaissance cette ingénierie auprès des collectivités** et la renforcer si besoin.
- 3. Développer les expérimentations** en lien avec les enjeux de transition, notamment sur les enjeux de l'urbanisme favorable à la pleine santé et d'évaluation d'impact sur la santé.



PORTEUR DE L'ACTION

ADEME, ARS, DRAAF, Région

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ALTERRE, Collectivités, DREAL

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

200 000 €

Sources de financement envisagées

ADEME, ARS, DRAAF, DREAL,

Indicateurs

1. Offre d'ingénierie disponible
2. Nombre d'expérimentations financées et retours d'expériences valorisés sur eSET

Cibles et échéancier

1. 2023
2. 2024
3. 2024-2027



PORTEUR DE L'ACTION

A déterminer

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ADEME, Agences d'urbanisme, ARS, CAUE, ORS, URCPPIE,

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

230 000 €

Sources de financement envisagées

ADEME, ARS
Bénéficiaires sur l'accompagnement de projets
Adhésions à la structure régionale d'animation
Formations payantes

Indicateurs

1. Création des outils de la démarche
2. Nombre et qualité des acteurs mobilisés sur le développement de la démarche/ Nombre d'acteurs cibles
3. Nombre de projets ayant fait l'objet d'un accompagnement sur une démarche d'UFS opérationnelle / nombre de projets cibles.
4. Programme annuel d'animation validé par les pilotes du PRSE 4

Cibles et échéancier

1. 2023
2. Durée du PRSE 4
3. Durée du PRSE 4

ACTION 26

Organiser, promouvoir et accompagner la prise en compte des enjeux d'urbanisme favorable à la santé (UFS) dans le cadre de la démarche « Quartiers Durables »

Rappel de l'objectif opérationnel : Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement par les programmes territoriaux

Contexte

Les collectivités, par leurs actions quotidiennes et par leurs investissements sur du long terme, agissent sur les déterminants de santé et sur les environnements de vie de chaque citoyen. Les décisions prises par les politiques dans les champs de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme influent ainsi durablement sur la santé.

La prise en compte des enjeux de santé environnement (SE) par les collectivités nécessite de s'intéresser à plusieurs aspects indissociables de l'aménagement des territoires :

- ◆ L'intégration de la santé dans l'urbanisme de planification (SRADDET, SCOT, PLUi, PLH).
- ◆ L'intégration de la santé dans l'urbanisme opérationnel (ZAC, lotissements, Association Foncière urbaine, Grandes opérations urbaines).
- ◆ Le maintien d'une cohérence d'approche entre ces deux temporalités, tant par les thèmes traités que par les indicateurs d'évaluation utilisés.

L'enquête « Osons la santé environnement dans les territoires de Bourgogne-Franche-Comté », menée en avril-mai 2022 auprès des collectivités territoriales a par ailleurs mis en évidence certains leviers pour passer à l'action :

- ◆ La compréhension des enjeux par les élus et la population.
- ◆ Une volonté politique forte et une acceptation par la population locale.
- ◆ La mise à disposition de données, de personnes ressources, d'outils et de retours d'expérience.

Cette enquête a aussi démontré la volonté des élus d'améliorer le bien-être des habitants et d'aller dans le sens de la transition écologique, ainsi que leur intérêt pour monter des projets en santé environnement. Dans les priorités à traiter en matière de santé environnement dans les territoires, on retrouve certains enjeux liés à l'**urbanisme favorable à la santé** (UFS) : le développement des mobilités actives, l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, la qualité de l'air extérieur et intérieur, et plus globalement, l'adaptation au changement climatique, la sensibilisation et l'accompagnement sur les enjeux.

La démarche d'**Evaluation d'impact sur la Santé** (EIS) pose les bases de la réflexion pour intégrer le bien-être et la qualité de vie de la population dans les projets d'urbanisme. Cet outil d'aide à la décision, au service des collectivités, est fondé sur une approche globale de la santé via l'étude de l'ensemble des déterminants de santé. L'EIS constitue donc un cadre de départ intéressant pour questionner la cohérence d'ensemble des approches en matière d'UFS.

D'autres outils, comme les démarches **Territoires Engagés** (ex-Citergie), **Ecoquartiers 2020**, ou **Quartiers Durables** se focalisent sur l'urbanisme opérationnel avec pour ambition d'encadrer davantage la dynamique des projets sur les enjeux de conception et de réalisation. La démarche Quartiers Durables se distingue des autres démarches sur plusieurs points essentiels pour la construction de la dynamique d'acteurs. Elle comprend :

- ◆ Un conseil amont du maître d'ouvrages.
- ◆ Un lieu d'échanges et de partage d'expériences facilitant l'apprentissage collectif.
- ◆ Une formation des accompagnateurs.
- ◆ Un processus d'évaluation des projets par les pairs.
- ◆ Une valorisation des opérations et une reconnaissance des acteurs impliqués.

La présente fiche vise à mettre en place un dispositif régional d'accompagnement en matière d'urbanisme opérationnel, pour aider les collectivités et les aménageurs dans la réalisation de projets ambitieux et exemplaires, sur le champ de l'UFS et intégrant la biodiversité.

Actions

- 1. Organiser une réflexion collective**, avec les acteurs de l'urbanisme et de l'aménagement, sur un dispositif régional dédié à l'UFS appliqué à la démarche « Quartiers durables » (périmètre, objectifs, acteurs, missions).
- 2. Définir un cadre de travail collectif, mobiliser les acteurs concernés** (agences d'urbanisme, bureaux d'études, collectivités locales, aménageurs, CAUE, etc.) pour élaborer un référentiel adapté au contexte régional et concevoir un dispositif d'accompagnement régional des porteurs de projets.
- 3. Former les acteurs** à la méthode et aux outils.
- 4. Animer le réseau des porteurs de projets** pour développer la dynamique d'acteurs sur les enjeux de santé en urbanisme, et organiser les moyens d'accompagnement des maîtres d'ouvrages volontaires pour la conduite de leurs opérations.
- 5. Diffuser le plus largement possible les projets exemplaires** et les retours d'expérience auprès du grand public.





PORTEUR DE L'ACTION

ARS, Région

PARTENAIRES ASSOCIÉS

ADEME, agences de l'eau, ALTERRE, collectivités, DRAAF, DREAL, Observatoire Régional de la Santé (ORS)

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

150 000 €

Sources de financement envisagées

ADEME, ARS, Région, DRAAF

Indicateurs

1. Nombre de sessions de sensibilisation réalisée autour de la capsule eSET / Nombre de collectivités ayant participé à ces sessions
2. Nombre de collectivités participantes aux temps de montée en compétences sur la santé environnement / Nombre de collectivités ayant participé à ces sessions
3. Nombre de collectivités accompagnées dans le cadre d'un projet de santé environnement

Cibles et échéancier

1. Fin 2024
2. Sessions de sensibilisation à partir de 2024 et tout au long du PRSE 4
3. 2024-2027

ACTION 27

Accompagner et outiller les collectivités pour intégrer les enjeux de santé environnement dans les programmes territoriaux

Rappel de l'objectif opérationnel : Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement par les programmes territoriaux

Contexte

La mise en œuvre concrète des actions de santé environnement (SE) ne peut s'envisager sans une intégration au sein des politiques publiques des collectivités locales, qui disposent de leviers d'actions essentiels pour mobiliser l'ensemble des acteurs en proximité sur la santé environnement. En effet, les territoires sont les mieux à même de jouer un rôle de rassembleur et de mobilisation locale des acteurs de la santé, pour construire des actions adaptées, s'engager dans la conception et la mise en œuvre de politiques territoriales de santé environnement.

Cependant, pour accélérer la prise en compte de la santé environnement dans les politiques publiques locales, il est nécessaire de renforcer l'accompagnement des collectivités. Il s'agit de favoriser la prise en compte des enjeux de santé environnement dans :

- ◆ Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET), la démarche Territoire à Energie Positive (TePos), les Contrats de Relance de Transition Ecologiques (CRTE), le Programme Territoire Engagé Transition Ecologique de l'ADEME, les contrats territoriaux de la Région...
- ◆ Les Contrats Locaux de Santé (CLS) et les Programmes Alimentaires Territoriaux (PAT).
- ◆ Les autres plans ou programmes portés par les collectivités.

Ces dynamiques sont à ce jour coordonnées à l'échelle régionale et animées par l'ADEME, la Région et la DREAL au sein du réseau régional des Territoires en Transition. Plus globalement, le SRADDET intègre la nécessité de renforcer le volet santé environnement dans les politiques territoriales.

L'intégration de la santé environnement dans les politiques territoriales est très hétérogène au niveau de la région. L'enquête « Osons la santé environnementale dans les territoires de région » réalisée en avril-mai 2022 auprès des collectivités locales a abouti à plusieurs enseignements :

- ◆ Les enjeux en santé environnement sont globalement bien perçus par les collectivités et les élus ont montré un intérêt à travailler sur le sujet. Cependant, à peine la moitié des répondants ont indiqué avoir déjà mené une action en santé environnement, alors que la majorité d'entre eux sont engagés dans des politiques de transitions écologiques (PCAET, CRTE, TePos...). Diverses raisons peuvent expliquer ce constat, notamment des thématiques nouvelles pour les territoires et une mauvaise connaissance des dispositifs d'aide/d'accompagnement et du rôle possible des collectivités en matière de santé environnementale.
- ◆ Malgré les difficultés rencontrées (mobilisation, freins pour passer à l'action), les collectivités souhaitent progresser sur le sujet de la santé environnement. Les appels à projets lancés depuis plusieurs années ne sont pas suffisants à eux seuls pour faire émerger des projets. Un accompagnement technique et financier en complément est nécessaire.

Actions

1. Recenser les besoins d'accompagnement des collectivités en matière de santé environnementale et identifier les leviers d'appui possibles.

- ◆ Faire le bilan des appels à projets SE dans les territoires soutenus en région depuis plusieurs années et capitaliser les initiatives engagées - produire des fiches de retours d'expériences –dans le cadre d'eSET.
- ◆ Diffuser les résultats de l'enquête 2022 « Osons la santé environnementale dans les politiques territoriales » et identifier les besoins d'appuis demandés par les collectivités locales.
- ◆ Identifier les leviers d'accompagnements possibles des opérateurs régionaux (outils, méthodes, soutien à l'ingénierie, organisation d'évènements...).

2. Organiser et déployer la montée en compétences des collectivités locales sur la santé environnementale et son intégration dans les politiques publiques (sensibilisation et formation).

- ◆ Actualiser la capsule eSET « Comment monter un projet en santé environnement dans les territoires » comme outil support clé de sensibilisation des collectivités locales. La capsule pourra être enrichie des résultats de l'étape précédente pour être pleinement efficace (notamment sur les leviers d'accompagnement mobilisables).
- ◆ Diffuser avec l'appui d'un animateur / assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) / intervenants, la capsule de sensibilisation eSET auprès des élus et animateurs territoriaux.
- ◆ Prévoir des formats de sensibilisation et formations à déployer à l'échelle des territoires (webinaires, session pour les élus...).
- ◆ Envisager le déploiement de formations dédiées en santé environnement.

3. Soutenir et renforcer l'ingénierie des collectivités locales en matière de santé environnementale sur la base des données et diagnostics disponibles (cf. action 25).





PORTEUR DE L'ACTION

DREAL

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Agences de l'eau, ALTERRE, ARS, ASCOMADE, DDT, DRAAF

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

250 000 €

Sources de financement envisagées

Agences de l'eau, ARS, DREAL

Indicateurs

- ◆ Création d'un référentiel « projet de territoire sur l'eau »
- ◆ Nombre de collectivités ayant engagé un projet intégré sur l'eau
- ◆ Bilan annuel du réseau CapTer
- ◆ Valorisation des retours d'expériences par eSET

Cibles et échéancier

2 par an
2023-2027

ACTION 28

Promouvoir l'émergence de projets de territoire dont l'objectif est la reconquête de la qualité de l'eau et l'adaptation au changement climatique

Rappel de l'objectif opérationnel : Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement par les programmes territoriaux

Contexte

Depuis 2010, des démarches participatives portées par les maîtres d'ouvrages responsables des captages classés prioritaires sont menées localement pour définir et mettre en œuvre des mesures de réduction de la pression agricole sur les ressources.

Ces mesures ont été inscrites dans un programme d'actions à l'échelle du captage avec pour objectif de retrouver le bon état de la ressource. Celles-ci ont permis d'avancer sur l'amélioration des pratiques agricoles. Cependant, ces avancées parfois importantes mais trop localisées, ne suffisent pas à réduire significativement et durablement la pression dans ces territoires à enjeux.

De surcroît, les températures maximales annuelles ont déjà augmenté de +1,5°C entre 1991 et 2019, une année sur deux connaît aujourd'hui des épisodes de sécheresse météorologique. Le régime des précipitations évolue lui aussi, avec des effets considérables sur les milieux naturels et les cultures. L'évapotranspiration s'accroît, accentuant les pressions sur les ressources hydriques disponibles et menaçant la biodiversité et les milieux aquatiques mais aussi les activités économiques comme l'agriculture, la forêt et le tourisme.

Les bilans de ces plans d'actions mettent en évidence une ambition trop souvent limitée dans les mesures proposées.

Pour donner suite aux travaux menés dans le cadre de la stratégie de l'État en région en 2018, il est ressorti comme facteurs de réussite :

- ◆ L'implication et la volonté politique forte des collectivités locales, pour favoriser la mise en place d'actions intégrées et efficaces sur les territoires à enjeux.
- ◆ Le besoin d'une plus grande mobilisation collective afin d'apporter de la lisibilité et de la cohérence dans les différentes politiques portées qui s'entrecroisent.

Ainsi, il paraissait essentiel pour gagner le défi de l'eau, de changer de paradigme, afin de définir une politique locale, sociale, économique et environnementale durable où l'eau par sa disponibilité et sa qualité joue un rôle primordial.

En 2021-2022, 2 collectivités de la région Bourgogne-Franche-Comté se sont engagées dans cette démarche dans le cadre du PRSE3 ce qui leur a permis de créer une nouvelle dynamique entre les différents acteurs du territoire et de co-construire une feuille de route, comprenant plusieurs thématiques et une dizaine d'actions. Ces feuilles de routes ont été validées en mai 2022.

Une action de communication et de sensibilisation sur la qualité de l'eau a déjà commencé auprès du monde agricole et se poursuivra avec le grand public. Une charte partenariale est également en cours de mise en œuvre pour une des collectivités afin de consolider l'engagement des partenaires du territoire (Etat, collectivités, association de protection de la nature...) sur ce projet.

Actions

- 1. Accompagner d'autres collectivités pour mener un projet de territoire dont l'eau est le levier principal.** S'appuyer pour cela sur les outils élaborés dans le cadre du PRSE 3 (marketing territorial -accompagnement au changement-action 54) et notamment renforcer la place de l'eau dans les projets pilotés par les collectivités : Plans Alimentaires Territoriaux (PAT), Plans Climat, Air, Energie Territoriaux (PCAET), etc. Accompagner la mise en œuvre des projets dans les territoires volontaires.
- 2. Renforcer les actions du réseau CapTer qui a vocation à conforter et amplifier les dynamiques existantes entre les collectivités,** les services de l'Etat, les associations et partenaires experts pour favoriser et accompagner l'émergence de projets de territoires intégrant la ressource en eau.
- 3. Valoriser les retours d'expériences issus des territoires pilotes.**





PORTEUR DE L'ACTION
ASCOMADE

PARTENAIRES ASSOCIÉS
Agences de l'eau, ALTERRE
ARS, DDT, DRAAF, DREAL

Budget nécessaire à la réalisation de l'action
250 000 €

Sources de financement envisagées
Agences de l'eau, ARS

Indicateurs

1. Documents types élaborés et validés
2. Plan de communication élaboré pour encourager la mise en place de PGSSE, schéma directeur, plan interne de crise
3. Nombre de collectivités ayant engagé un PGSSE/ nombre de collectivités cibles
4. Nombre de collectivités disposant d'un schéma directeur AEP à jour, ayant mis en œuvre un PGSSE
5. Référentiel consolidé disponible et diffusé

Cibles et échéancier

1. 2023
2. 2023
3. 2 par an 2023-2027
4. 2024-2027
5. 2024

ACTION 29

Promouvoir la sécurité de l'alimentation en eau potable : PGSSE, PIC

Rappel de l'objectif opérationnel : Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement par les programmes territoriaux

Contexte

Les eaux souterraines ou superficielles sont utilisées pour alimenter en eau potable la population. Chaque collectivité doit garantir une alimentation en eau de qualité et en quantité suffisante, et doit également prévenir toutes les dégradations potentielles. La sécurisation et l'alimentation en eau potable sont d'autant plus importantes pour les territoires que les cycles de sécheresses et de fortes chaleurs renforcent les tensions sur l'alimentation en eau.

Les démarches de gestion « en amont » concourent à améliorer et pérenniser la sécurité sanitaire des eaux délivrées à la population.

Les **Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)** consistent en une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. L'objectif est de promouvoir l'un des axes majeurs d'évolution de la réglementation en matière d'eau potable : la mise en place d'une stratégie générale de prévention et d'anticipation passant par une évaluation et une gestion préventive des risques. Les effets de plus en plus prégnants du changement climatique imposent une telle stratégie.

Le **schéma directeur d'alimentation en eau potable** permet quant à lui aux collectivités (commune ou structure intercommunale), ayant en charge l'alimentation en eau potable (AEP) de leurs administrés, de s'assurer que ce service est rendu dans des conditions réglementaires, techniques et financières satisfaisantes, et qu'il va pouvoir continuer de l'être dans l'avenir, compte tenu de l'évolution prévisible des besoins. A cet effet, la collectivité doit disposer d'un véritable outil de programmation et de gestion qui lui permette d'identifier les besoins, de trouver des solutions validées par tous, et de programmer à l'avance les investissements.

Il y a donc une plus-value à articuler les deux démarches qui sont convergentes et complémentaires.

Les éléments de diagnostics initiaux sont communs, et si des investissements sont identifiés dans le plan d'actions du PGSSE, ceux-ci devront être intégrés dans le schéma directeur.

Actions

1. **Élaborer un document type pour la mise en place de PGSSE et PIC** (plan interne de crise).
2. **Encourager la mise en place de PGSSE** dans les collectivités les plus vulnérables concernant la qualité de l'eau ainsi que les aspects quantitatifs.
3. **Inciter à élaborer ou à mettre à jour, à l'issue du PGSSE et du plan interne de crise, les schémas directeurs d'alimentation en eau potable** pour les collectivités disposant de la compétence « eau ».
4. **Inciter à l'élaboration ou à la mise à jour de schémas directeurs disposant d'une vision stratégique sur le moyen et long terme.**
5. **Contribuer à l'élaboration d'un référentiel consolidé** permettant la réalisation des trois leviers de sécurisation de l'alimentation en eau potable : PGSSE, plan interne de crise, schémas directeurs.

Axe 4

Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche « Une seule santé »

Objectif opérationnel 1

Favoriser l'acculturation à « Une seule santé »

Pilotes de l'objectif

Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique

Contexte, état des lieux

« One Health » ou « Une seule santé » en français peut être définie comme une « approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes »^{5,6}.

L'approche « Une seule santé » n'est pas nouvelle mais sa popularité ne cesse d'augmenter^{7,8}. L'intitulé du Plan National Santé Environnement 4 « Un environnement, une santé » y fait d'ailleurs directement référence⁹. Le choix d'avoir un axe dédié au sein du PRSE4 est une innovation et une réelle opportunité.

Toutes les occasions existantes doivent être utilisées pour réaffirmer et faire connaître le lien entre la protection de la biodiversité, la santé animale et la santé des êtres humains. Ce préalable est une nécessité tout comme l'est l'interconnaissance entre les professionnels de la santé animale, humaine et des écosystèmes, afin de rendre possibles les croisements d'expertises et l'intelligence collective.

Liste des actions rattachées à cet objectif

Action 30 : Développer des outils et méthodologies de mesure pour favoriser l'émergence de programmes, projets, actions respectueux du concept « Une seule santé ».

Action 31 : Favoriser le transfert de connaissances scientifiques auprès des acteurs concernés et l'interpellation des chercheurs par des acteurs de terrain.

Action 32 : Expérimenter une approche clinique « Une seule santé ».

Action 33 : Etudier les effets des sécheresses sur la santé des écosystèmes, sur les systèmes agricoles et leurs répercussions sur la santé mentale des agriculteurs, dans un contexte de changement climatique.

Action 34 : Créer un trophée « Une seule santé ».

Partenaires de cet objectif

ARB, ARS, Région, ADEME, DRARI, Laboratoire C3S, GTV, PNR du Doubs horloger, Projet «Coopérations» - SAPS (Sciences Avec et Pour la Société), Universités, Pôle santé publique, MSH, MSHE, Pavillon des sciences, IREPS, Maison Une seule santé, CRATB, URPS, FeMaSCo, Ordres, Centres hospitaliers, DRAAF, CESAER, Institut Agro Dijon, ASEPT FC/B, Chambres d'Agriculture, Conseils départementaux, INRAE, JA, Agri'Solidarité (71), Solidarités Paysans Bourgogne-Franche-Comté.

⁵ Panel (OHHLEP) OHHLE, Adisasmito WB, Almuhairi S, Behraves CB, Biliogui P, Bukachi SA, et al. Une seule santé: A new definition for a sustainable and healthy future. PLOS Pathogens. 23 juin 2022 ; 18(6):e1010537.

⁶ Tripartite and UNEP support OHHLEP's definition of « Une seule santé ». Disponible sur: <https://www.who.int/news/item/01-12-2021-tripartite-and-unesp-support-ohhlep-s-definition-of-one-health> ⁷ « Une seule santé » – Une seule santé, santé humaine, animale, environnement : les leçons de la crise - Contribution du Conseil scientifique COVID-19. vie-publique.fr. Disponible sur: <https://www.vie-publique.fr/rapport/283782-one-health-une-seule-sante-sante-humaine-animale-environnementale>

⁸ Toutut-Picard É. Une seule santé : prendre en compte les liens entre santé humaine, santé animale et des écosystèmes. ADSP. 2021;116(4):62-3. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-actualite-et-dossier-en-sante-publique-2021-4-page-62.htm>

⁹ Plan National Santé-Environnement 4 (PNSE 4): « un environnement, une santé » (2021-2025) - Ministère de la Santé et de la Prévention. Disponible sur: <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>



PORTEUR DE L'ACTION
Chrono-environnement

PARTENAIRES ASSOCIÉS
ARB, ARS, Région, Laboratoire C3S (UFC), GTV, PNR du Doubs horloger

Budget nécessaire à la réalisation de l'action
14 500 €

Sources de financement envisagées
ARS

Indicateurs
Processus : réunion multi-partenaire, définition des dimensions à mesurer,
1. Bilan de l'existant soit une fiche synthétique sur l'existence d'un outil et/ou la nécessité d'adapter ou de développer l'outil
Mise au point d'une version bêta de l'outil, et expérimentation auprès du public cible, indicateur fiche de retour d'expérience
Retour d'expérience de l'outil bêta

2. Nombres d'utilisations lors de la phase expérimentale et catégorie d'utilisateurs
3. Nombres d'utilisations dans le cadre d'attribution de crédits institutionnels
4. Version aboutie de l'outil

Cibles et échéancier
2023 : phase de création de l'outil et de réflexion sur son évaluation
2024-2025 : outil utilisé
2026 : phase d'évaluation et de réajustement

ACTION 30

Développer des outils et méthodologies de mesure pour favoriser l'émergence de programmes, projets, actions respectueux du concept « Une seule santé »

Rappel de l'objectif opérationnel : Favoriser l'acculturation à « Une seule santé »

Contexte

Le travail s'inscrit dans une réflexion déjà avancée par plusieurs institutions, en particulier en France, sur l'opportunité et la nécessité de disposer d'indicateurs composites décrivant les interactions entre les expositions environnementales et leurs effets délétères ou positifs sur la santé humaine¹⁰. Dans les conclusions du rapport relatif aux indicateurs composites produits par le HCSP¹¹, il est précisé que « *Les indicateurs étudiés sont le plus souvent axés sur une approche de la santé environnement par la « perte ». Il conviendrait d'élaborer en complément de ces approches, des indicateurs « positifs » qui puissent prendre en compte les facteurs favorables ou « protecteurs » de santé. En outre, les indicateurs gagneraient à s'inspirer plus fortement des travaux menés dans le champ de la promotion de la santé, notamment pour tenir compte d'une approche globale de la santé (Une seule santé - One Health) incluant le bien-être ou la qualité de vie.* ». De longue date ont émergé des préoccupations concernant des indicateurs englobant également la santé des écosystèmes, récemment relayées dans un cadre de pensée globale par le concept « Une seule santé ».

Au niveau régional, l'action pourra s'appuyer sur l'Agence régionale de biodiversité¹² entre autres partenaires investis sur ce sujet.

Actions

1. Créer et adapter un outil de prise en compte du concept « Une seule santé » pour aider les acteurs à intégrer cette approche dans leurs projets ou leurs décisions. Il aura vocation à prendre en compte l'impact d'une action/d'un projet dans les différents domaines du concept « Une seule santé » (santé animale, humaine, impact sur écosystème avec une attention particulière sur les aspects de préservation des ressources en eau, consommation énergétique raisonnée, faible impact carbone...). Il comportera :

- ◆ Un objectif d'auto-évaluation grâce à son contenu accessible, simple d'utilisation, compréhensible.
- ◆ Une explicitation rapide du concept « Une seule santé ».
- ◆ Il sera le fruit d'un travail de concertation entre chercheurs/experts et représentants élus et agents de collectivités territoriales.
- ◆ Il étudiera la possibilité de proposer une réflexion à deux niveaux, à l'instar des Evaluations d'Impact en Santé : un niveau accessible pour les acteurs de terrain, éloignés de la recherche, et un niveau détaillé avec indicateurs multiples.

2. Proposer l'outil aux acteurs de la région pour l'expérimenter : associations, organisations, collectivités territoriales...seront sollicitées.

3. Evaluer et ajuster l'outil si besoin (analyse des retombées). Cette phase se fera en lien avec les acteurs impliqués dans la « fiche action » « Favoriser la prise en compte des critères de santé environnement dans la commande publique » de l'axe 3. L'outil pourra être utilisé, par les maîtres d'ouvrages pour construire leur projet ainsi que par les financeurs, dans le cadre de l'attribution de crédits institutionnels (appels à projets, commandes publiques). Il sera présenté en comité de projet eSET.

¹⁰ Duhamel S. Rapport technique n°64 de l'Agence française de développement | One Health - Une seule santé, évaluation d'une approche intégrée en santé. 2021 avr. p. 73. Report No.: 64. Disponible sur: https://issuu.com/objectif-developpement/docs/rt64vf_one_health_evaluation_approche_integree_san

¹¹ HCSP. Rapport relatif aux indicateurs composites en santé-environnement. Rapport de l'HCSP. Paris: Haut Conseil de la Santé Publique; 2021 janv. Disponible sur: <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=993>

¹² Stratégie régionale pour la biodiversité 2020-2030 & Feuille de route ARB BFC : 2022-2026

ACTION 31

Favoriser le transfert de connaissances scientifiques auprès des acteurs concernés et l'interpellation des chercheurs par des acteurs de terrain

Rappel de l'objectif opérationnel : Favoriser l'acculturation à « Une seule santé »

Contexte

Des connaissances scientifiques de haut niveau existent en Bourgogne Franche-Comté mais ne sont pas connues des usagers potentiellement intéressés ni parfois même des acteurs locaux œuvrant pourtant sur ces sujets dans les territoires.

Les formats classiquement retenus pour rendre compte des travaux de recherche (démarche, obtention actualisation des résultats) restent souvent dans une vision conférencière « descendante », laissant peu de place et d'opportunités d'échanges avec un public qui peut se sentir peu légitime à débattre.

Lors de rencontres d'une part entre chercheurs et autres acteurs (collectivités territoriales, professionnels concernés, décideurs) et grand public d'autre part, et malgré la volonté d'entrer dans une démarche de rencontre, les réflexes académiques conduisent souvent les chercheurs à adopter une posture surplombante. Or, pour permettre l'instauration d'un dialogue, il convient de restreindre les moments d'explications pour laisser place aux retours, questionnements et surtout aux informations provenant des différents interlocuteurs.

Cette action propose la mise en place de moments d'échanges adaptés entre chercheurs, acteurs de l'environnement, de la santé, décideurs publics pour permettre le partage d'expériences et le transfert réciproque de connaissances. L'objectif est de favoriser l'appropriation du concept « Une seule santé ».

Actions

1. Organiser des rencontres thématiques voire des formations, sur la thématique « Une seule santé » – santé environnement, permettant les échanges chercheurs/acteurs/public, toute compétence étant reconnue (académique, professionnelle ou expérimentielle). Pour cela, l'idée est d'appréhender de façon concertée cet enjeu social en travaillant avec les acteurs et initiatives existantes, et d'impliquer au mieux les structures et les publics.

Ces rencontres adopteront des formats divers : débats, rencontres rapides, ateliers délocalisés, etc., en s'appuyant notamment sur l'expérience et les actions des partenaires. Les formations suivront la méthodologie développée par les services de médiation et de culture scientifique des universités.

Rencontres et formations auront pour objectifs de partager les démarches de recherche et résultats d'actions, donner les outils du débat et favoriser les collaborations chercheurs/acteurs en vue de répondre aux problématiques de chacun. Pour favoriser le transfert de connaissances scientifiques auprès des acteurs concernés, il convient de :

- ◆ Penser des outils de valorisation/médiation scientifique auprès de professionnels cibles et du grand public, dans une vision territoriale.
- ◆ Développer une stratégie de vulgarisation scientifique utilisant des modalités innovantes en associant le monde de la culture.

2. Identifier par le biais des CLS, les territoires intéressés, en lien avec :

- ◆ Une problématique de terrain identifiée lors de la phase diagnostic ou dans la mise en œuvre d'actions sur le territoire.
- ◆ La volonté des acteurs locaux de s'y engager.



PORTEUR DE L'ACTION

- ◆ Service de médiation scientifique UFC / Service de médiation scientifique UB
- ◆ France Nature Environnement

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Projet «Coopérations» - SAPS (Sciences Avec et Pour la Société) UBFC, Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique, MSH, MSHEPavillon des sciences, Région, ARS, IREPS

Budget nécessaire à la réalisation de l'action
9400 €

Sources de financement envisagées

Région, DREAL, ADEME

Indicateurs

1. Nombre d'événements organisés
2. Nombre de participants (publics, professionnels)
3. Nombre de formations
4. Nombre de personnes formées
5. Nombre de partenaires impliqués dans l'organisation des événements

Cibles et échéancier

2023-2027 :

1. Deux manifestations « chercheurs à la ferme » Une seule santé/sur la durée du PRSE
2. Au moins 2 formations, en fonction des demandes 2027 : Bilan des actions

3. Organiser des rencontres « Chercheurs à la ferme ». Il s'agit d'un dispositif permettant la rencontre de chercheurs et d'un ou des publics sur site agricole.

Les services médiation et culture scientifique des universités organisent déjà ce type d'événements.

Dans le cadre du PRSE4, ils seront dédiés à la thématique « Une seule santé » et pourront, si la demande existe, être organisés pour une population cible : collectivités territoriales, institutions publiques, professionnels...

En amont de ces événements, les chercheurs sont préparés et formés à la médiation et vulgarisation de la connaissance scientifique. Ces formations sont assurées par les services de médiation scientifique des universités et adaptées aux thématiques de recherche, ici « Une seule santé ».

4. Organiser des « débats publics » portés par France Nature Environnement sur la santé environnement et sur le concept « Une seule santé » lorsque les outils et méthodes seront disponibles.

5. Etudier la possibilité de formations à destination des professionnels en amont de rencontres entre professionnels, grand public et chercheurs. En lien avec les missions de transfert de connaissances de la SAPS, la question de l'interpellation des chercheurs et ses modalités seront envisagées au cours de l'action.



ACTION 32

Expérimenter une approche clinique « Une seule santé »

Rappel de l'objectif opérationnel : Favoriser l'acculturation à « Une seule santé »

Contexte

D'après l'OMS, l'approche « Une seule santé » s'applique à la conception et la mise en œuvre de programmes, politiques, législations et travaux de recherche »¹³.

Cette approche peut-elle avoir des applications en pratique dans les structures de soin ? Comment, dans un contexte de soin auprès d'un patient, prendre des décisions qui respectent la conception d'« Une seule santé » ? En quoi cela consisterait-il ? Le conseil scientifique mobilisé dans le cadre de la pandémie rappelle l'importance d'une approche globale de la santé et donc sectorielle, et ce à toutes les échelles¹⁴. L'ensemble des professionnels de santé devraient concevoir la santé humaine comme interconnectée avec la santé animale et celle des écosystèmes (Une seule santé), et intégrer dans leurs pratiques ce concept d'« Une seule santé ». Cette étape participerait à la reconnaissance par la société du concept « Une seule santé » et des impacts positifs comme négatifs de l'environnement sur la santé.

Concernant la pratique clinique des professionnels de santé, de nombreuses actions peuvent être mises en œuvre en lien avec l'approche « Une seule santé »¹⁵, en s'aidant du cadre fourni par les objectifs de développement durable¹⁶ :

- ◆ Prescription raisonnée des antibiotiques.
- ◆ Réduction de l'impact environnemental des soins (pollution médicamenteuse, fonctionnement des structures ou organisations de soin, prise en compte du cycle de vie des médicaments et du matériel...). Repenser la pratique de soin à la lumière de l'impact environnemental : développer l'écoprescription.
- ◆ Mobilisation d'une dynamique environnementale vertueuse des structures en réduisant notamment les émissions de polluants atmosphériques et gaz à effet de serre.
- ◆ Promotion d'un environnement sain dans les structures (alimentation saine, qualitative et suffisante, préservation des ressources et de la qualité de l'eau et de l'air, environnement sonore, végétalisation des espaces, réduction des expositions aux substances controversées et perturbateurs endocriniens, lutte anti-vectorielle, etc....).
- ◆ Valorisation des animaux et de la nature pour la santé des populations (animaux de compagnie, effets bénéfiques de la nature sur la santé mentale, importance de la préservation de la biodiversité, etc.).

Dans le cadre du PRSE 4, il s'agira :

- ◆ D'expérimenter une approche clinique « Une seule santé » transversale dans les centres de soins en lien avec les objectifs de développement durable et les impacts environnementaux connus de la pratique du soin (exemple : prescription raisonnée des antibiotiques, limitation de la pollution médicamenteuse - utilisation de l'indice suédois Hazard¹⁷).
- ◆ D'intégrer dans les pratiques et aménagements des structures de soin une démarche de prévention en santé environnementale. Le GHT Nord-Franche-Comté est lauréat du programme RESET (réseau des établissements de santé en transition) mis en œuvre par le Pôle Energie. Il conviendra de s'appuyer sur l'accompagnement prévu par la mission RESET pour renforcer les pratiques de développement durable.



PORTEUR DE L'ACTION :

Hôpital Nord Franche-Comté

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Maison « Une seule santé », CRATB, URPS, FeMaSCo, Ordres, autres Centres hospitaliers, ARS

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

81 000 €

Sources de financement envisagées

ARS

Indicateurs

1. Nombre de soignants sensibilisés, création d'outils de sensibilisation et diffusion dans l'établissement
2. Nombre de structures de soin et de professionnels libéraux engagés dans la démarche
3. Création du réseau effective : activité et nombre de membres (répartition territoriale)

Cibles et échéancier

1. 2023-2024 : mise en œuvre de la démarche dans l'hôpital Nord Franche-Comté
2. 2024-2025 : Construction du partenariat avec les organismes représentants des professionnels libéraux (URPS, FeMaSCo, Ordres) et la maison de santé « Une seule santé »
3. 2025 - 2026 : Sensibilisation et diffusion : interventions dans les structures partenaires (présentation de la démarche)

¹³ WHO. Une seule santé - questions réponses - 21 septembre 2017. <https://www.who.int/fr/news-room/questions-and-answers/item/one-health>
¹⁴ « One Health » – Une seule santé, santé humaine, animale, environnement : les leçons de la crise - Contribution du Conseil scientifique COVID-19. [vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/rapport/283782-one-health-une-seule-sante-sante-humaine-animale-environnementale). Disponible sur: <https://www.vie-publique.fr/rapport/283782-one-health-une-seule-sante-sante-humaine-animale-environnementale>

¹⁵ Zinsstag J, Schelling E, Crump L, Whittaker M, Tanner M, Stephen C. One Health, 2nd Edition: The Theory and Practice of Integrated Health Approaches. CAB; 2020. 459 p.

¹⁶ Nations Unies. Développement durable [Internet]. Développement durable. [cité 19 juill 2022]. Disponible sur: <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

¹⁷ Classification. Disponible sur: <https://janusinfo.se/beslutsstod/lakemedelochmiljo/pharmaceuticsandenvironment/environment/classification.5.7b57ecc216251fae47488423.html>

Actions

1. Définir et diffuser les tenants de cette clinique « Une seule santé » auprès des professionnels de santé de l'hôpital Nord-Franche-Comté :

- ◆ Prendre en compte l'impact de la pratique du soin sur l'environnement et la santé animale : développement de l'écoprescription dont la prescription raisonnée des antibiotiques (lien avec CRATB), limitation de l'impact carbone, préservation de la biodiversité...
- ◆ Prendre en compte les impacts positifs et négatifs de l'environnement et de la santé animale sur la santé humaine : lutte contre l'exposition aux pollutions environnementales avec bénéfices sur la santé humaine, environnementale et animale ; faire une place à l'écothérapie par exemple.
- ◆ Aller vers des pratiques durables au sein de l'établissement.

2. Développer une approche « Une seule santé » pour les professionnels des structures de soin via le volet formation :

- ◆ Introduire le concept « Une seule santé » dans les formations initiales et continues des professionnels de santé, en lien avec l'existant.
- ◆ Organiser ou participer à des événements dans le but de promouvoir l'approche « Une seule santé » en pratique, en lien avec l'existant : colloque annuel organisé par la maison de santé de Montbéliard. Un partenariat sera mis en place avec les URPS, la FEMASCO et les Ordres.
- ◆ Créer les outils (guide d'écoprescription simplifié, fiches, etc.) dans la perspective de facilitation de l'action et diriger les demandes si besoin vers des références existantes plus conséquentes. Cette première étape permettra d'identifier des personnes ressources.

3. Constituer et développer un réseau régional de praticiens/établissement « Une seule santé », pour promouvoir la démarche « Une seule santé » :

- ◆ Constituer une équipe régionale référente ressource pour l'accompagnement.
- ◆ Etablir un partenariat et un accompagnement au long court : diagnostic auprès de l'établissement/cabinet, recommandations, suivis, etc.
- ◆ Collaborer avec les structures existantes : Comité pour le développement durable en santé (C2DS), le label haute qualité environnementale, le Réseau environnement santé, la mission RESET.



ACTION 33

Etudier les effets des sécheresses sur la santé des écosystèmes, sur les systèmes agricoles et leurs répercussions sur la santé mentale des agriculteurs, dans un contexte de changement climatique

Rappel de l'objectif opérationnel : Favoriser l'acculturation à « Une seule santé »

Contexte

L'approche « Une seule santé », telle que définie par l'OMS en 2021, étudie les interdépendances entre santé des personnes, des animaux et des écosystèmes. Elle a été illustrée dans la compréhension des risques infectieux et au-delà.

A titre d'exemple la démarche « Bleu Blanc Cœur » applique l'approche « Une seule santé » à la nutrition : diversifier les assolements pour apporter notamment des graines de lin dans l'alimentation des animaux d'élevage, enrichir leurs produits (œufs, lait, viandes) en facteurs protecteurs pour la santé, et contribuer à la prévention des maladies cardio-vasculaires.

Nous proposons de développer l'approche « Une seule santé » en considérant les interdépendances entre santé des écosystèmes, santé des animaux d'élevage et, en particulier ici, la santé au travail des agriculteurs. L'action proposée se focalisera sur l'élevage de bovins allaitants en région Bourgogne-Franche-Comté, face à la sécheresse.

Parallèlement, sous la bannière de la *transition agroécologique*, se diffuse une vision consistant à remplacer les gestes de contrôle qualifiés d'artificiels (tels que les épandages de pesticides), par le rétablissement de régulations naturelles. Les effets attendus sont une meilleure santé des écosystèmes (populations d'insectes auxiliaires et chaînes trophiques), une meilleure santé des agriculteurs (moins exposés aux substances dangereuses à manipuler) une meilleure santé de l'ensemble de la population (moins de résidus de produits phytosanitaires dans les aliments et moindre exposition à la toxicité chronique de ces résidus, moins d'antibiorésistances...). Or, les mécanismes biologiques que l'on cherche à rétablir pour améliorer la santé sont eux aussi affectés par le changement climatique. Dans les systèmes agricoles déjà vertueux et très ancrés dans le vivant, tels que l'élevage de bovins allaitants, le changement climatique, qui se caractérise entre autres dans les sécheresses estivales, génère des déséquilibres vis-à-vis desquels, les éleveurs ont peu de prise.

En région Bourgogne-Franche-Comté, le changement climatique est perceptible avec une accentuation de la hausse des températures au printemps et en été, l'augmentation du nombre de jours de forte chaleur, la baisse du nombre de jours de gel et d'enneigement, l'augmentation des pluies en automne et leur baisse en hiver¹⁸. Certaines répercussions sur la santé des écosystèmes sont durables (des éleveurs ont observé dans les prairies la disparition d'espèces de graminées d'intérêt nutritionnel au profit d'autres espèces moins sensibles à la sécheresse). Les animaux sont affectés (chaleur, alimentation de remplacement de l'herbe moins idéale) mais aussi, de manière significative les éleveurs, dans la nature et l'intensité de leur travail et par la remise en cause de leurs modèles et stratégies alimentaires pour les animaux.

La région accueille une diversité de productions agricoles, sur lesquelles l'impact du changement climatique prend des formes différentes selon les filières. Ainsi, face aux différents aléas, les agriculteurs sont plus ou moins en mesure de faire face selon leur vulnérabilité. Concernant en particulier les éleveurs dont le travail est très intense, nous proposons de mieux comprendre et préciser comment leur activité est affectée par le changement climatique, et d'étudier l'impact de ce phénomène sur leur santé mentale.



PORTEUR DE L'ACTION
MSA - CESAER

PARTENAIRES ASSOCIÉS
DRAAF, CESAER, ARS, Institut Agro Dijon, ASEPT FC/B, CHU Besançon, Chambres d'Agriculture, Conseils départementaux, INRAE, Jeune Agriculteurs, Agri'Solidarité (71), Solidarités Paysans Bourgogne-Franche-Comté

Budget nécessaire à la réalisation de l'action
20 000 €

Sources de financement envisagées
CESAER

Indicateurs

1. Document de présentation et détail des questions et détail de l'enquête disponibles. Programme de partages d'expérience et de focus groupe disponible. Élaboration d'un questionnaire pouvant faire l'objet d'une enquête quantitative sur une population cible. Identification des critères impactant la santé Support de communication pour la diffusion des résultats en lien avec le comité de projet eSET. Nombre d'agriculteurs touchés par l'enquête et taux de réponses
2. Rapport sur la caractérisation au niveau local du changement climatique en région, disponible et présenté aux instances de concertation concernées.

Cibles et échéancier

1. 2023 : élaboration et lancement de l'enquête
2. 1^{er} semestre 2024 : traitement et analyse des résultats
3. 2^{ème} semestre 2024 : lancement du volet 2 = échelle collective en recherche action
4. 2025 : conclusion de l'étude et formulation de préconisations
5. 2026 : diffusion des résultats

¹⁸ Alterre BFC, « Les temps changent en Bourgogne-Franche-Comté : adaptons-nous », Repères, N° 80, novembre 2020.

Selon les 3 critères issus des travaux de Karasek et de Sigriest – la charge de travail, les marges de manœuvre et le soutien social – les effets du changement climatique accroissent le risque psycho-social qui affecte la santé mentale. La charge de travail est intensifiée, les difficultés économiques qui hypothèquent les perspectives d'avenir sont une perte de marges de manœuvre ; s'ajoute le manque de soutien social de la part du monde non agricole (discours social véhiculé par les médias) et parfois des situations de conflit au sein de la profession. Pourtant, les grandes enquêtes nationales sur le travail ne « captent » pas l'ampleur des risques psychosociaux du travail agricole (Célérier, 2014)¹⁹.

Ajoutant à cela les constats issus d'études de cas dans le cadre de projets de recherche antérieurs (ELVITA, PSDR4, PROSYS), un travail de diagnostic est nécessaire pour comprendre de façon plus systématique et approfondie la manière dont la santé des agriculteurs est affectée par le changement climatique, sujet peu étudié, afin de penser des réponses appropriées. Il existe un besoin de favoriser les stratégies d'adaptation des agriculteurs et de leurs partenaires.

Actions

1. Étudier l'impact du changement climatique sur l'agriculture et la santé des agriculteurs (conditions de production, de travail, identification et partage des solutions), la santé des agriculteurs en région, ainsi que les modalités d'adaptation des agriculteurs à ce changement climatique, afin de mieux permettre leur intégration aux stratégies alimentaires locales.

- ◆ **Sur la base d'un comité de pilotage dédié et d'entretiens individuels ciblés, co-construction d'une enquête** à mener auprès des agriculteurs pour mieux repérer leur vécu et leur positionnement vis-à-vis du changement climatique. Il sera important d'intégrer des exploitant(e)s dans la construction du questionnaire. L'objectif sera une diffusion de l'enquête auprès d'une large population d'agriculteurs en région Bourgogne Franche-Comté.

Éventuellement, sous échantillon : les jeunes qui viennent de s'installer en région et qui vont être concernés, tout au long de leur carrière professionnelle, par le changement climatique (engagements financiers...).

- ◆ **Sur la base des résultats de l'enquête : conception et animation de focus groupe à l'échelle de petits territoires** pour partager les préoccupations et, au-delà, favoriser des initiatives qui redonnent du bien-être au travail.

Ce dispositif implique des enquêtes qualitatives individuelles et des méthodes d'animation collective (en terme de médiation...) entre plusieurs catégories d'acteurs, ou d'accompagnement à la conception grâce à des méthodologies reposant sur la créativité pour favoriser les dynamiques collectives.

2. Dans le même temps, mieux caractériser les effets du changement climatique à un niveau local, en permettant un dialogue entre les données issues de la recherche en climatologie et les observations et les savoirs des agriculteurs (compétences en climatologie, en pédologie, en écologie...). Des liens pourraient également être faits avec d'autres disciplines scientifiques travaillant sur d'autres aspects du changement climatique comme la psychologie ou l'économie par exemple. Les conclusions de ces travaux seront présentées aux pilotes de PCAET, PAT, réseau CapTer animé par ALTERRE.

¹⁹ Sylvie Célérier, « La belle vie désespérée des agriculteurs », Études rurales [En ligne], 193 | 2014, mis en ligne le 01 janvier 2014, consulté le 10 février 2020. URL : <http://journals.openedition.org/etudesrurales/9998> ; DOI : 10.4000/etudesrurales.9998

ACTION 34

Créer un trophée « Une seule santé »

Rappel de l'objectif opérationnel : Favoriser l'acculturation à « Une seule santé »

Contexte

Dans la région, le concept « Une seule santé » est présent dans le vocabulaire d'un nombre croissant de professionnels, d'acteurs institutionnels et de chercheurs des domaines de la santé et de l'environnement. En outre, certains projets de recherche réalisés ou en cours s'apparentent bien à l'approche « Une seule santé ». C'est le cas des projets Urbanisation et santé, PubprivLands et MoniZoo (voir IREPS BFC/Pôle Santé publique BFC, 2021, *État des lieux de la recherche en santé environnement*). Cependant, malgré cette prise de conscience ainsi que les initiatives, la mise en œuvre du concept « Une seule santé » peine à devenir effective dans les modes de travail et de collaboration des acteurs institutionnels et des chercheurs des domaines de la santé et de l'environnement.

Pour donner une impulsion au concept « Une seule santé » et favoriser l'acculturation des acteurs et des chercheurs à cette approche (intersectorialité, transversalité, prise en compte des trois santés), il serait opportun de créer des trophées « Une seule santé » visant à encourager et promouvoir des actions inscrites dans cette perspective. La communication autour de la création, du lancement et de la remise de ces trophées contribuera à favoriser l'acculturation à « Une seule santé ».

Actions

1. Créer et remettre des trophées « Une seule santé » afin de récompenser des actions, des travaux scientifiques et des recherches-actions s'inscrivant dans cette perspective, et ayant été menés entre 2023 et 2027 en Bourgogne-Franche-Comté.

- ◆ Un comité ainsi qu'un règlement intérieur permettant de définir les critères d'éligibilités seront créés. Les trophées seront décernés à la fin du PRSE4 et récompenseront des initiatives s'inscrivant dans l'approche « Une seule santé », qu'elles aient été menées par des collectivités territoriales, des professionnels ou des chercheurs.
- ◆ Les initiatives associant, une action et une recherche, des acteurs représentant les 3 santé feront l'objet d'une attention particulière.

2. Remettre les trophées lors d'un événement disposant déjà d'une assise dans la région : par exemple, journée ALTERRE, les ateliers santé environnement, la journée « Une seule santé » prévue par le PRSE 4.



PORTEUR DE L'ACTION

ARS, Région, ADEME

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Universités, DRAAF, ARB, DRARI

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

60 000 €

Sources de financement envisagées

ARS, DRAAF, ADEME

Indicateurs

Création du prix
Nombre de prix décernés
Nombre de participants à la remise des prix

Cibles et échéancier

2024 : Création du comité interinstitutionnel et création du règlement intérieur
Remise des prix à l'issue du Plan.



Axe 4

Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche « Une seule santé »

Objectif opérationnel 2

Favoriser la connaissance de la faune, de la flore et des milieux pour mieux prévenir les effets indésirables sur la santé

Contexte, état des lieux

Le changement climatique et l'impact des activités humaines sur la biodiversité ont des effets importants sur la qualité des sols, de l'eau, de l'air mais aussi sur les rapprochements entre espèces animales sauvages, domestiques et les humains.

Le risque d'émergence de maladies zoonotiques ou vectorielles doit faire l'objet d'échanges entre les institutions afin d'organiser une surveillance. Au niveau international, l'initiative Prezode représente une approche collaborative multipartite (plus de 100 organisations internationales, non gouvernementales, centres de recherche dont 7 pays) pour la prévention de l'émergence des zoonoses, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté²⁰.

Au niveau européen, la prévention des zoonoses dans le cadre d'une approche « Une seule santé » sera favorisée par l'entrée en vigueur du règlement 2016-429 (Loi de santé animale). Le « [...] développement de transversalité dans les mesures de surveillance entre les gestionnaires des risques santé humaine/santé animale/santé environnementale » est proposé comme la mise en œuvre d'une approche « Une seule santé » dans le PNSE4²¹. Elle comporte la volonté d'organiser une surveillance au niveau national.

Dans cet objectif, cette approche sera développée à l'échelle de la région. La mise en place d'une action spécifique à l'échelle régionale sera gage de réactivité par les autorités locales en cas de nécessité. Dans cette perspective, l'étude des milieux (eau, air, sols), de leur interaction avec les vivants, de la circulation des vivants constitue un enjeu majeur pour la santé humaine, animale et des écosystèmes. Il s'agira également de mieux identifier, étudier, prioriser les zoonoses à l'échelle de la région pour mieux les circonscrire.

La reconnaissance des relations entre ces constituants de notre environnement (interactions eau-air-sols), de l'importance du maintien de la richesse de ces sols vivants, de la qualité de l'eau et de l'air est essentielle pour notre santé. Cependant, les professionnels et le public n'ont pas accès aux résultats, données et explications sur ces sujets dans des termes compréhensibles.

L'objectif sera donc d'améliorer et de mettre en commun les connaissances scientifiques sur la faune, la flore et les milieux.

²⁰ PREZODE - PREZODE celebrates its first anniversary. Disponible sur: <https://prezode.org/News/PREZODE-celebrates-its-first-anniversary>

²¹ Plan National Santé-Environnement 4 (PNSE 4) : « un environnement, une santé » (2021-2025) - Ministère de la Santé et de la Prévention. Disponible sur: <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>

Liste des actions rattachées à cet objectif

Action 35 : Recenser et prioriser les zoonoses, les maladies vectorielles et les connaissances afférentes selon l'approche « Une seule santé » pour mieux en réduire l'incidence.

Action 36 : Sensibiliser et former à l'importance de la qualité des sols pour la bonne santé des écosystèmes.

Partenaires de cet objectif

DREAL, ARS, Santé Publique France, DRAAF, ADEME, DRARI, Chrono-environnement, CBN, Universités, INRAE, OFB, LYMPACT, FREDON, FNE, France Lyme, Institutions agricoles et environnementales, Collectivités, Agence de l'eau, , ATMO, Chambre régionale d'agriculture, Comité de projet eSET EPCC Terres de Louis Pasteur, CHU de Besançon, UMR Agroécologie, UMR, UMR Théma, UMR Biogéosciences, UMR CESAER, UMR Centre des sciences du goût et de l'alimentation, UMR Procédés Alimentaires et Microbiologiques, institut de chimie moléculaire, enseignement agricole, Institut Agro.



ACTION 35

Recenser et prioriser les zoonoses, les maladies vectorielles et les connaissances afférentes selon l'approche « Une seule santé » pour mieux en réduire l'incidence

Rappel de l'objectif opérationnel : Favoriser la connaissance de la faune, de la flore et des milieux, et mieux prévenir les effets indésirables sur la santé

Contexte

Une zoonose est une infection ou une maladie transmissible naturellement entre l'homme et l'animal, avec ou sans vecteur. L'échinococcose alvéolaire, la borréliose de Lyme, la méningo-encéphalite à tique, la dengue, le Chikungunya, etc. sont parmi les zoonoses les plus préoccupantes en région.

Néanmoins, pour avoir une connaissance approfondie sur la situation régionale et identifier les besoins spécifiques, il est nécessaire de réaliser le recensement des zoonoses. En outre, la recherche sur les zoonoses doit être inscrite dans le temps long et conduite sans vision anthropocentrée, dans une approche systémique et interdisciplinaire. Les résultats doivent être partagés à travers la médiation scientifique à destination des acteurs de terrain, des décideurs et du grand public. La mise en œuvre des actions sera fonction des ressources humaines et financières disponibles ou accessibles, et de l'allongement possible du calendrier. L'approche « Une seule santé » nécessite d'aller au-delà d'une approche au coup par coup. Si elle peut paraître complexe à mettre en œuvre, penser les co-bénéfices pour la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes, comme dans le cas de la gestion des virus Influenzae (aviaire en circulation en Amérique du Nord, porcine...), peut être un premier pas intéressant.

Actions

1. Recenser, identifier et décrire les différentes zoonoses rencontrées en région Bourgogne-Franche-Comté.

- ◆ Recenser les connaissances sur la base des études, recherches et données existantes-Lien à faire avec les recherches en cours dans la Région = Careli, Monizoo.
- ◆ Effectuer un état des lieux des zoonoses existantes en région (à partir des bases de données, de l'expérience des alertes) :
 - Liste des zoonoses affectant la région ou susceptibles d'émerger dans la région.
 - Leur répartition géographique et temporelle.
 - Leurs hôtes.
 - Leurs écosystèmes de prédilection.
 - Leurs impacts sur l'homme et la faune.
 - Leur taux d'incidence sur l'homme et les différentes composantes de la faune animale.
 - Leurs modes de transmission.

Cet état des lieux sera réalisé dans le cadre d'un stage de master 2 (objectifs à définir de manière pluridisciplinaire, voir co-encadrement et en impliquant l'ensemble des parties prenantes).

Une réunion de restitution, valorisation et confrontation des résultats de ces travaux sera programmée. Elle devra rassembler l'ensemble des acteurs concernés de la région, voire des experts invités nationaux.



PORTEUR DE L'ACTION :
ARS, DRAAF, GTV

PARTENAIRES ASSOCIÉS

Santé Publique France,
Collectivités Chrono-
environnement CBN,
Universités, INRAE, OFB,
LYMPACT, FREDON,
FNE, France Lyme,
Institutions agricoles et
environnementales.

**Budget nécessaire à la
réalisation de l'action**
27 500 €

Sources de financement envisagées

ARS

Indicateurs

Indicateurs de résultats

1. Document faisant un premier recensement en région ;
Documents d'études pour prioriser (méthodologie de la priorisation, évaluation de la pertinence, validation par les acteurs de la région).
2. Document sur la criticité des zoonoses disponible
3. Propositions d'améliorations disponibles
4. Nombre de territoires volontaires. Protocoles d'intervention validés et retours d'expériences publiés, présentés et valorisés

Cibles et échéancier

Recenser & prioriser :
2023-2024
Améliorer les connaissances :
2023-2026
Actions d'amélioration :
2023-2027
Échange et partage de données :
2023-2027
Synthèse générale sur l'action :
2027

2. Prioriser, hiérarchiser les zoonoses présentes sur le territoire ou susceptibles d'émerger et déterminer des critères de criticité.

Cette priorisation des besoins spécifiques en région sera réalisée sans vision anthropocentrée, dans une approche systémique et pluridisciplinaire, à définir avec mise en place d'un groupe de travail multiple (professionnels, chercheurs, décideurs, acteurs).

La méthodologie de hiérarchisation pourrait s'inspirer du rapport d'Isabelle Capek (www.santepubliquefrance.fr/docs/definition-des-priorites-dans-le-domaine-des-zoonoses-non-alimentaires-2008-2009) : méthode essentiellement qualitative et par consensus par un groupe d'experts pluridisciplinaires. Pour les zoonoses classées prioritaires (les plus critiques), déterminer les besoins, en termes de connaissances épidémiologiques, de mécanisme d'alerte et d'expertise de laboratoire, pour identifier les domaines où les besoins ne sont pas couverts.

3. Proposer des actions d'amélioration en identifiant pour chacune des zoonoses sélectionnées :

- ◆ L'organisation et la structuration des données existantes ;
- ◆ Les études à mener pour l'acquisition des connaissances manquantes ;
- ◆ La mise en place de nouvelles surveillances ou l'amélioration des surveillances en cours en fonction des besoins, notamment :
 - Clarifier et compléter les circuits d'information interprofessionnels sur les données de surveillance animale, humaine et des écosystèmes (dans le respect de l'anonymat des personnes concernées et de la confidentialité des données) ;
 - Décliner l'action 20 du PNSE 4 « Surveiller la santé de la faune terrestre et prévenir les zoonoses » avec l'implication de l'agence régionale de la biodiversité

4. Mener des expérimentations, en lien avec des territoires concernés et intéressés, afin d'étudier la pertinence d'une intervention visant à favoriser une plus grande diversité d'espèces et d'évaluer son impact sur le développement de maladies vectorielles et/ou d'espèces invasives. Dans ce cas, un groupe de pilotage ad hoc sera créé et les critères d'intervention, de choix du territoire seront scrupuleusement renseignés, suivis et évalués.



ACTION 36

Sensibiliser et former à l'importance de la qualité des sols pour la bonne santé des écosystèmes

Rappel de l'objectif opérationnel : Favoriser la connaissance de la faune, de la flore et des milieux, et mieux prévenir les effets indésirables sur la santé

Contexte

Les équipes de recherche régionales ont de grandes compétences dans la qualité des sols et de l'eau. Les liens entre la qualité de l'environnement et la santé humaine sont également étudiés par des équipes de recherche hospitalo-universitaires. Ces scientifiques publient leurs résultats et produisent des bases de données difficilement compréhensibles par le grand public ou les professionnels, pourtant avides de connaissance à ce sujet. En effet, la qualité des sols, de l'eau et de l'air représente un enjeu majeur pour la santé humaine, animale et des écosystèmes.

Un interfaçage entre ces trois mondes est indispensable et requiert la vulgarisation des données scientifiques complexes, le recensement et l'explication des bases de données régionales existantes, qui portent sur la composition chimique, la biodiversité, et la composition microbienne de notre environnement.

Actions

1. Mettre en commun des travaux scientifiques concernant l'eau, l'air, et les sols.

- ◆ Recenser les données scientifiques relatives aux sols, à l'eau et à l'air en région (les bases bibliographiques seront mises à disposition).
- ◆ Etablir un document explicitant la démarche et les finalités (aides à décision, outils...).
- ◆ En assurer la vulgarisation pour des non scientifiques.

L'action consiste donc à faire (re)connaître la richesse des sols qui sont vivants. De leur qualité dépendent de nombreux éléments, en agriculture mais également en termes de biodiversité, de rétention des eaux et de résilience.

2. Améliorer la formation dans les enseignements agricoles notamment :

- ◆ En s'appuyant sur cette synthèse de données scientifiques et sa traduction. Elle facilitera la transition agroécologique en démontrant l'intérêt des solutions de bio-remédiation par rapport aux intrants en agriculture.
- ◆ En insistant sur les interactions eau-air-sol et la vigilance nécessaire dans les pratiques professionnelles (agricoles et biodiversité notamment).

Pour ce faire, des restitutions seront organisées utilisant différents médias selon l'objectif visé et le public cible avec une attention particulière aux éléments de présentation didactiques (support imprimé, animation 3D, vidéo, etc.). Le comité de projet eSET sera mobilisé pour avis et propositions.

Parmi les cibles identifiées :

- ◆ Les agriculteurs et les formations du secteur.
- ◆ Les collectivités territoriales. Il est en effet important d'informer et former les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des plans et programmes ou contrats territoriaux sur l'importance de la préservation des sols, de l'eau et de l'air et de leur importance pour :
 - Les stratégies alimentaires locales et leur sécurisation.
 - Les plans climats air énergie du fait du stockage de CO₂ par les sols, indice de bonne santé.
- ◆ Les acteurs du BTP.



PORTEUR DE L'ACTION

Agence Régionale de la Biodiversité

PARTENAIRES ASSOCIÉS

INRAE, Région, DRAAF, ADEME, DRARI, Agence de l'eau, ARS, ATMO, Chambre régionale d'agriculture, Comité de projet eSET, EPCC Terres de Louis Pasteur, UBFC, Universités CHU de Besançon, agence de l'eau, UMR Agroécologie, UMR Chrono-environnement, UMR Théma, UMR Biogéosciences, UMR CESAER, UMR Centre des sciences du goût et de l'alimentation, UMR Procédés Alimentaires et Microbiologiques, institut de chimie moléculaire, enseignement agricole, Institut Agro

Budget nécessaire à la réalisation de l'action

162 000 €

Sources de financement envisagées

Non défini



Indicateurs

1. Synthèse des publications, des bases de données régionales et leur vulgarisation, site web portail des ressources régionales scientifiques sur le thème sol/eau/air/santé. Document d'explication de la démarche.
2. Programme de formation présenté en comité de projet eSET. Réunions d'information et de formation réalisées avec évaluation par les participants. Nombre de participants/ Nombre de personnes cibles.

Cibles et échéancier

2023 : mise en place du groupe projet animé par l'ARB et composé de : la chambre régionale d'agriculture, des représentants du BTP et des collectivités territoriales
2023-2024 : ingénieur dédié à la mission
2024 : accueil de stagiaires de différentes disciplines
2025 : évaluation

GLOSSAIRE

AAP	Appel à projet
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AE RMC	Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
AELB	Agence de l'eau Loire-Bretagne
AEP	Alimentation en eau potable
AERME	module d'enseignement sur l'approche écosystémique des ressources marines
AESN	Agence de l'eau Seine Normandie
AFCET	Association franc-comtoise d'éducation thérapeutique/Coordination
COMET	Multipartenariale pour l'Éducation Thérapeutique
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes
AJENA	Association Énergie et Environnement
Alterre	Agence régionale pour l'environnement et le développement soutenable
ALSH	Accueil de Loisirs Sans Hébergement
AMO	Assistances à Maîtrise d'Ouvrage
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANAP	Agence Nationale d'Appui à la Performance
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ANSP	Agence Nationale de Santé Publique
AP	Arrêtés préfectoraux
APRR	Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
AREF	Aide au retour à l'emploi formation
AREFA	Association Régionale pour l'Emploi et la Formation agricole
ARIA	Association Régionale des Industries Alimentaires
ARS	Agence Régionale de Santé
ASCOFer	Ce Médicament contient du fer, élément minéral essentiel au fonctionnement de l'organisme
Ascomade	Association des Collectivités Comtoises pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement
ASEPT	Association santé éducation et prévention sur les territoires
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
ASQAA	Associations Agréées Surveillance Qualité de l'Air
ATMO	Association de surveillance de la qualité de l'air
	
BLSE	Bêta-lactamases à spectre étendu
BMR	Bactéries multi résistantes
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BTP	Bâtiment et des travaux publics
	
CAFOC	Centre Académique de Formation Continue
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CARMEN	Cartographie du ministère de l'environnement
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CBN	Conservatoire Botanique National
CBN-FC	Conservatoire botanique de Franche Comté
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCIR	Chambres de Commerce et d'Industrie de Région
CD	Conseil départemental
CDA	Chambre départementale d'agriculture
CEMAGREF	Centre national du machinisme agricole du génie rural, des eaux et des forêts
CEPN	Centre d'étude sur l'évaluation de la protection dans le domaine nucléaire

CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CESAER	Centre d'Economie et de Sociologie appliquées à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux
CESE	Conseil Economique Social et Environnemental
CETE	Centres d'Etudes Techniques de l'Equipeement
CFA	Centre de formation pour apprentis
CFPPA	Centre de Formation Public Professionnelle et Agricole
CGAS	Cahier des Clauses Administratives Générales
CHU	Centre hospitalier Universitaire
CICBAA	Cercle d'Investigations Cliniques et Biologiques en Allergologie Alimentaire
CIMEOS	Laboratoire en sciences de l'information et de la communication
CIRE	Cellule interrégionale d'épidémiologie
CLE	Commissions Locale de l'Eau
CLS	Contrats locaux de santé
CLSH	Centre de loisir sans hébergement
CMA	Chambre de Métiers et de l'Artisanat
CMEI	Conseillère Médicale en Environnement Intérieur
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
Coderst	Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques
Com Com	Communauté de Communes
COMUE	Communauté d'université et d'établissements
COTITA	Conférences Techniques Interdépartementales des Transports et de l'Aménagement
COV	Composé organique volatil
COVID	Corona virus disease
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CPOM	Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRA	Chambre régionale d'agriculture
CRATB	Centre Régionaux en Antibiothérapie
CRIC-BTP	Centre Régional d'Innovation et de Concertation pour le Bâtiment et les Travaux Publics
CROPSAV	Conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale
CRPF	Centre régional pour la propriété forestière
CRSA	Conférence régionale de la santé et de l'autonomie
CRTE	Contrats de Relance de Transition Ecologique
CSHPF	Conseil supérieur d'hygiène publique de France
CSP	Code de la santé publique
CSTB	Centre Scientifique et Technique du Bâtiment
CTS	Contrats Territoriaux de Santé
CVC	Chauffage, climatisation, ventilation



DCE	Directive-cadre sur l'eau
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDT	Direction départementale du Territoire
DECP	Observatoire Economique de la Commande Publique
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DNA	Diététicienne Nutritionniste
Dir-Est	Direction interdépartementale des routes de l'Est
DRAAF	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAC	Directions régionales des affaires culturelles
DRARI	Délégation Régionale Académique à la Recherche et à l'Innovation
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement

DREETS Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
 DRJSCS Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
 DUP Déclaration d'Utilité Publique



ECRAINS engagement à construire pour un air intérieur sain
 EEDD Education à l'Environnement et au Développement Durable
 EGAlim loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.
 EHES Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales
 EHPAD Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
 EIE Espaces Info Energie
 EIRAD Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication
 EIS Etude d'impact sur la santé
 EPCI-FP Etablissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre
 EPTB Etablissement public territorial de bassin
 EPTB S&D Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
 ERDF Électricité Réseau Distribution France
 ERP Etablissement recevant du public
 EVP Etude volumes prélevables



FDCUMA Fédération Départementale des Coopératives d'utilisation de matériel agricole
 FDGDON Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisible
 FDSEA Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
 FEADER Fond européen Agricole pour le développement rural
 FEDER Fond européen de développement régional
 FEMA Agence fédérale des situations d'urgence
 FéMaSaC Fédération des maisons de santé comtoises
 FéMaSCo Fédération des maisons de santé de la Côte d'Or
 FFB Fédération française du bâtiment
 FJPPMA Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques
 FNE France Nature Environnement
 FNTP Fédération Nationale des Travaux Publics
 FREDON Fédération Régionale contre les Organismes nuisibles



GEA Gastro-entérite aigüe
 GEMAPI Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
 GHT Groupements Hospitaliers de Territoire
 GIDAF Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquente
 GIP-FTLV Groupement d'Intérêt Public – Formation tout au Long de la Vie
 GRSE Groupe régional santé environnement
 GT Groupe de Travail



HAP Hydrocarbure Aromatique Polycyclique
 HCSP Haut Conseil de Santé Publique
 HDHL Haut Doubs Haute Loue
 HEIA-FR Haute École d'ingénierie et d'architecture de Fribourg
 HYCCARE Hydrologie, Changement Climatique, Adaptation, Ressource en Eau

ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
ICU	Ilot de chaleur urbain
INCa	Institut National du Cancer
INCO	Information des consommateurs
INPES	Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé
INRAE	Institut National de la Recherche Agronomique et Environnemental
InVS	Institut de veille sanitaire
IREPS	Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé
IRSN	Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
Irstea	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
IUT	Institut universitaire de technologie



JDS/JDS	Jeux De Sons/Jeux De Signes
JIE	Journée d'information et d'échanges



Loi NOTRe	Nouvelle organisation territoriale de la République
LOM	Loi d'Orientation des Mobilités
LYMPACT	Lyme Prévention Action Contre Les Tiques







MEDIECO	Société d'écologie médicale, pionnière en santé environnementale, tournée vers le conseil et la formation.
MFBFC	Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté
MISEN	Missions Interservices de l'Eau et de la Nature
MSA	Mutualité sociale agricole
MSH	Maison des Sciences de l'Homme
MSHE	Maison des Sciences de l'Homme et de l'Environnement
MSP	Missions de Santé Publique



OFSP	Office Fédéral de la Santé Publique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONCFS	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
ONF	Office national des forêts
OPAH	Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé
ORS	Observatoire régional de la santé
ORTQAI	Observatoire romand et tessinois de la qualité de l'air intérieur



PAGD	Plan d'aménagement et de gestion durable
PAT	Plan Alimentaire territoriaux
PCAET	Plan climat air énergie territorial
PCET/PCEAT	Plan Climat Energie Territorial / Plan Climat Air Energie Territorial
PDLHI	Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne
PETR	pôle d'équilibre territorial et rural
PGRE	Plan de Gestion de la Ressource en Eau
PGSSE	Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux
PIG	Programme d'intérêt général
Plan Ecophyto	Ce plan d'action vise à réduire le recours, les risques et les impacts des produits phytopharmaceutiques.
PLH	Programme Local de L'Habitat
PLP	Programme local de prévention

PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI	Plan local d'urbanisme intercommunal
PM	Particules en suspension
PMA	Pays de Montbéliard Agglomération
PMI	Protection maternelle et infantile
PNA	Programme National pour l'Alimentation
PNAD	Plan National pour des Achats Durables
PNAN	Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition
PNNS	Programme national nutrition santé
PNR	Parcs Naturels Régionaux
PNSE	Plan national santé environnement
PPR	Périmètre de Protection Rapprochée
PRDA	Programme régional de développement agricole
PRPDE	Personnes responsables de la production et de la distribution de l'eau
PRSE	Plan régional santé environnement
PRST	Plan Régional Santé au Travail
Psy-DREPI	laboratoire de Psychologie : Dynamiques Relationnelles Et Processus Identitaires
PTRE	Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique
	
QAI	Qualité de l'air intérieur
	
RAFT	Réseau d'Allergologie de Franche-Comté
RAM	Relais des Assistantes Maternelles
RCO	Réseau de contrôle opérationnel
RESET	Réseau des Etablissements de Santé en Transition
RNSA	Réseau National de Surveillance Aérobiologique
RRAPPS	Réseau Régional d'Appui et de Prévention et à la Promotion de la Santé
RSDE	Recherche des substances dangereuses dans l'eau
	
SAFER	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAMR	Staphylococcus aureus résistants
SAPS	Sciences Avec et Pour la Société
SATT	Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies
SCHS	Service communal d'hygiène et de santé
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SAGE	
SE	Santé Environnement
SGAR	Secrétariat général aux Affaires régionales
SIG	Système d'information géographique
SISE-Eau	Système d'Information Santé Environnement sur l'Eau
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRAI	Service régional de l'alimentation
SRFD	Service Régional de la Formation et du Développement
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SVJ	Sonneur à ventre jaune
SYNAMOME	regroupement de professionnels de la maîtrise d'œuvre de Conception et de Réalisation de l'Acte de bâtir.
	
TAR	Tours aéroréfrigérantes
TEPCV	Territoire à énergie positive pour la croissance verte
TEPOS	Territoire à énergie positive

TP Travaux publics
TERRAGILIS association Terragilis, qui accompagne les acteurs et leurs opérations pour construire et réhabiliter durable



UDI Unité de distribution d'eau potable
UFC Université de Franche-Comté
UFS Urbanismes Favorable à la Santé
UGE Unité de gestion de l'eau
URCPIE Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
URPS Union Régionale des Professionnels de Santé
UT-SE Unité territoriale santé environnement
UV Ultra-violet



ZAC Zone d'Aménagement Concerté
ZNA Zone non agricole



